

# quartiers 2030



---

## CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030

---

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FREYMING-MERLEBACH**



---

# SOMMAIRE

---

**PRÉFACE ..... p.7**

**ÉDITO DU PRÉFET ..... p.9**

**PREMIÈRE PARTIE : CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS ..... p.13**

1. Le cadre général de la contractualisation de la nouvelle génération des contrats de ville ..... p.15
2. Les éléments principaux de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville ..... p.17
3. Les principales mesures du Comité Interministériel de la Ville du 27 octobre 2023 ..... p.19

**DEUXIÈME PARTIE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL ..... p.21**

1. Un contexte géographique particulier : le Bassin Houiller Lorrain ..... p.23
2. Le territoire de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach ... ..... p.25
3. Les territoires en Politique de la Ville ..... p.28
4. Un territoire vulnérable identifié ..... p.41

**TROISIÈME PARTIE : ORGANISATION ET GOUVERNANCE ... ..... p.47**

1. La participation des habitants ..... p.49
2. Les modalités de pilotage ..... p.56
3. Le suivi et l'évaluation ..... p.59



## **QUATRIÈME PARTIE : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ...**

.....	<b>p.61</b>
1. L'emploi .....	<b>p.63</b>
2. Les transitions .....	<b>p.64</b>
3. L'émancipation pour tous .....	<b>p.65</b>
4. La sécurité et la tranquillité publique .....	<b>p.66</b>
5. Le volet investissement et l'articulation avec les autres stratégies ....	<b>p.67</b>
6. Les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs .....	<b>p.69</b>

## **CINQUIÈME PARTIE : LES ENJEUX LOCAUX ET LES AXES**

### **D'INTERVENTION .....** **p.71**

1. Emploi, Insertion et Développement économique .....	<b>p.73</b>
2. Transition urbaine .....	<b>p.86</b>
3. Émancipation et Inclusion sociale .....	<b>p.95</b>
4. Cohésion sociale et Sécurité .....	<b>p.111</b>

### **L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES .....** **p.121**

### **ANNEXES .....** **p.125**



---

# PREFACE

---

Le 18 décembre 2014, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a affirmé sa volonté de s'engager aux côtés des quartiers de son territoire inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, en votant le portage, à l'échelle intercommunale, d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, conduite par l'Etat et les collectivités territoriales avec la participation de leurs habitants.

Cette Politique de la Ville a pour but d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers sont arrivés à échéance le 31 décembre 2023.

Les contrats de ville 2015-2023 laissent place à une nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » qui couvrira la période 2024/2030.

La géographie prioritaire, pivot de la politique de la ville, a quant à elle été actualisée. La publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville est intervenue le 28 décembre 2023. Les programmations découlant du nouveau contrat de ville devront tenir compte de cette nouvelle géographie prioritaire.

Le présent contrat de ville de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach résulte d'une longue préparation qui a permis d'aboutir à la définition des grandes priorités identifiées à l'issue des consultations citoyennes. Ces concertations ont donné aux habitants des QPV l'opportunité de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités pour les contrats de demain.



---

# EDITO DU PREFET

---



Le plan « quartiers 2030 », lancé par le président de la République en juin 2023, renouvelle l'engagement de l'État en faveur de la politique de la ville. Il se concrétise en 2024 par la signature des contrats de ville « engagements quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Ces contrats renouvelés reposent sur une géographie prioritaire de la politique de la ville actualisée. Le travail mené en 2023 a permis une mise à jour des contours et la délimitation de nouveaux quartiers, prenant en compte les évolutions socio-économiques de ces dix dernières années. En Moselle, deux nouveaux quartiers sont concernés : le quartier Falogne à Metz et le quartier du Roi à Woippy, portant à 26 le nombre de quartiers prioritaires en Moselle.

Cette nouvelle génération de contrats va constituer notre feuille de route jusqu'en 2030. Établi au plus près des préoccupations et des priorités des habitants, en concertation avec les collectivités locales et avec les acteurs de proximité, chaque contrat est centré sur des enjeux et des priorités resserrés.

L'accès à l'emploi des habitants est l'objectif prioritaire de l'Etat. Pour cela, l'accès à la formation, l'accompagnement du développement économique et de l'entrepreneuriat sont des axes d'intervention sur lesquels l'État sera particulièrement mobilisé.

Le cadre de vie et la transition écologique sont également au cœur des priorités. Les moyens de l'Etat seront déployés pour améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants et une meilleure intégration des quartiers dans leur environnement.

Pour que les habitants se sentent davantage en sécurité dans leurs quartiers, la lutte contre le trafic de stupéfiants et toute forme de délinquance fait l'objet d'une action quotidienne et déterminée.

Pour notre jeunesse, un accompagnement renforcé sera mis en place pour ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire, ceux qui ont besoin d'un soutien particulier pour acquérir un niveau de formation et de qualification qui leur assure, à terme, une insertion sociale et professionnelle.

Ce contrat de ville est aussi celui des habitants. Les enjeux identifiés lors des consultations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants sont pris en compte dans ce contrat et sont intégrés dans les priorités de chaque quartier, au plus près des besoins exprimés. Consultés en amont, les habitants seront associés à la mise en œuvre du contrat, pour s'assurer que les politiques publiques menées par l'État et par les collectivités, et également les actions portées par les acteurs associatifs et tous les partenaires de la politique de la ville, produisent des effets concrets, utiles et mesurables.

Tels sont l'ambition et l'engagement de l'Etat pour que le contrat de ville améliore la vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et contribue à l'égalité républicaine.

Laurent Touvet,

Préfet de la Moselle

## **La nouvelle contractualisation induit :**

- ⇒ une mobilisation accrue des acteurs sous l'animation d'une entité unique à l'échelle intercommunale ou d'une agglomération**
- ⇒ un ciblage des opérations pour éviter la dispersion**
- ⇒ une implication et une appropriation des habitants à travers les consultations citoyennes des habitants des quartiers**
- ⇒ une meilleure articulation des financements rendant possible une mobilisation financière d'envergure et rapide sur une opération identifiée comme essentielle.**



---

# PREMIERE PARTIE :

## CONTEXTE ET PRINCIPES DIRECTEURS

---

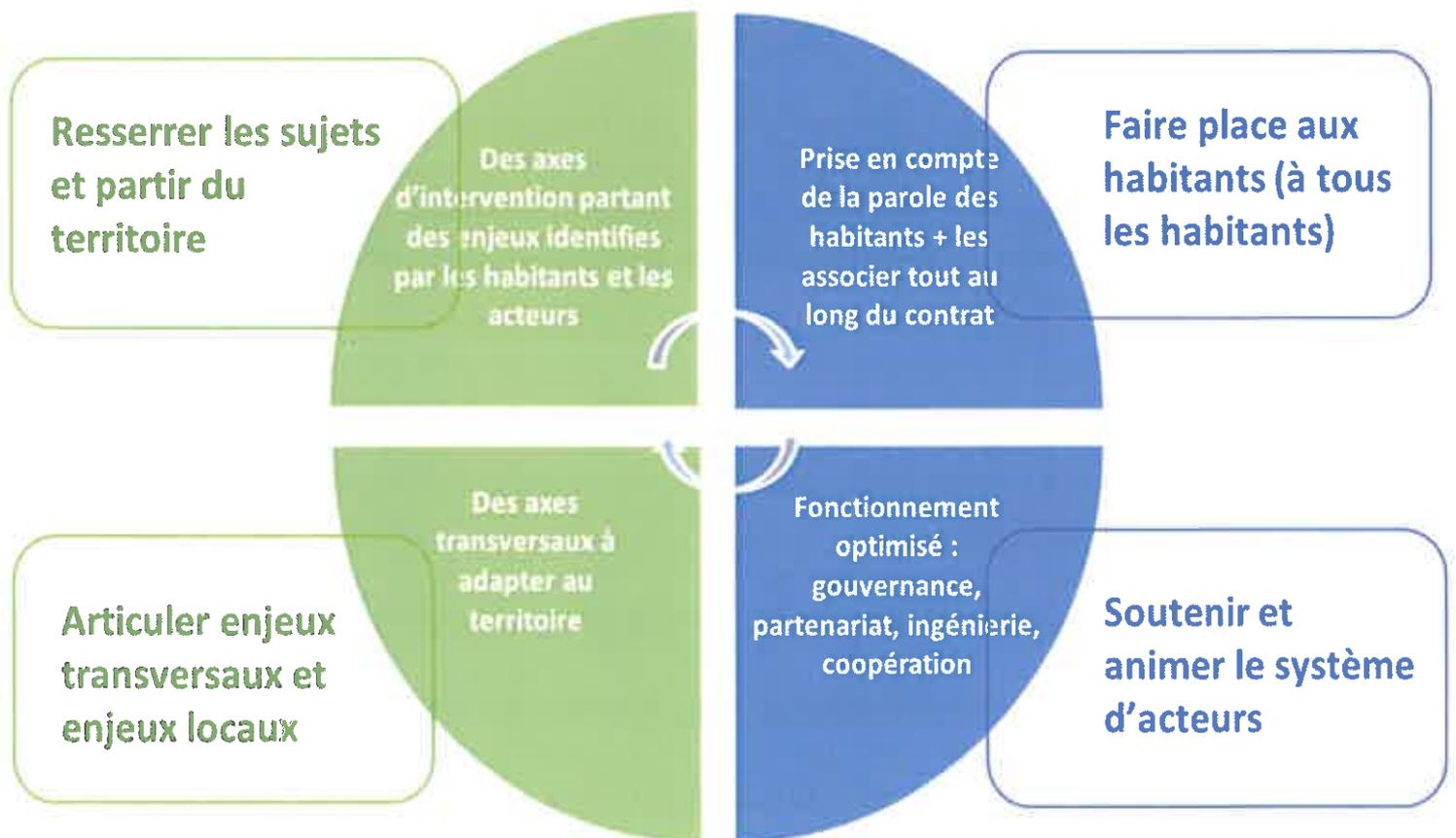
- 1. Le cadre général de la contractualisation de la nouvelle génération des contrats de ville .....p.15**
- 2. Les éléments principaux de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville .....p.17**
- 3. Les principales mesures du Comité Interministériel de la Ville du 27 octobre 2023 .....p.19**



# 1. Cadre général de la nouvelle contractualisation

-  Un cadre légal maintenu : celui de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui a créé les « contrats de ville ».
-  La circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation :
  - un zonage actualisé
  - une participation ravivée
  - une contractualisation resserrée.
-  La circulaire du 15 mai 2023 qui précise le volet « concertation citoyenne » en lien avec les premières recommandations de la commission « participation citoyenne » présidée par Mohammed MECHMACHE et mise en place par le ministre de la ville et du logement le 6 mars 2023.
-  Une circulaire du 31 août 2023 qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville.
-  Un comité interministériel des villes le 27 octobre 2023.
-  Un décret du 28 décembre 2023 lié à la nouvelle géographie prioritaire.
-  Une circulaire sur la gouvernance, publiée le 4 janvier 2024.

# Élaboration du nouveau contrat 2024-2030



## 2. Éléments principaux de la circulaire du 31/08/2023

-  Une nouvelle contractualisation (contrat « Quartiers 2030 ») sur 2024 à 2030 avec une année d'actualisation en 2027.
-  Des contrats de ville qui s'appuient sur l'expertise des habitants-es (concertation citoyenne : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>) : enjeu clé du contrat de ville.
-  Le contenu du contrat de ville (axes d'intervention) construit à partir des attentes et besoins des habitants (abandon des approches en termes de piliers).
  -  Identifier les enjeux de territoire qui doivent se traduire en « projets de quartier ».
  -  Définir un socle consacré à des thématiques transversales à identifier à l'échelle du contrat de ville.
-  Des contenus resserrés sur les enjeux principaux.
-  Un appui renforcé au système d'acteurs : financement pluriannuels, soutien des associations, notamment les plus petites, coopérations...
-  Concevoir une stratégie (partenaires et dispositifs) pour permettre de répondre aux enjeux locaux les plus prégnants sur les territoires.
-  Mieux articuler le contrat de ville avec les autres stratégies locales.
-  Porter une attention aux préoccupations de l'Etat autour des politiques prioritaires : emploi, transitions, émancipation, sécurité.
-  Intégration d'un volet investissement.

-  Mobilisation, sous conditions, de crédits ponctuels pour répondre à des enjeux sur des « poches de pauvreté ».
-  Conception d'un appel à projet anticipé « transitoire » pour l'année 2024.

### Calendrier de mise en place de l'actuelle contractualisation

<b>Fin de la consultation citoyenne / phase de recueil des points de vue</b>	<b>Fin octobre 2023</b>
<b>Travail sur les enjeux, priorisation-négociation des contenus en lien avec les partenaires et signataires</b>	<b>À compter de novembre 2023</b>
<b>Publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville</b>	<b>28 décembre 2023</b>
<b>Élaboration des contrats de ville 2024-2030</b>	<b>Au plus tard le 31 mars 2024</b>

### 3. Principales mesures du CIV du 27 octobre 2023

Le Comité interministériel des villes (CIV) est une instance gouvernementale en France qui se consacre à la mise en œuvre de politiques publiques visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, également appelés quartiers de la politique de la ville (QPV). Ce comité réunit plusieurs ministres et acteurs clés de l'administration pour coordonner les actions gouvernementales dans ces quartiers et définir des orientations stratégiques. Il se réunit régulièrement pour évaluer les politiques en cours et proposer de nouvelles mesures pour favoriser la cohésion sociale et territoriale, l'insertion professionnelle, l'éducation, la sécurité, le logement, la santé, et d'autres enjeux spécifiques aux quartiers prioritaires.

Il est chargé de définir des objectifs et des priorités pour ces quartiers, d'allouer des financements, de mettre en place des programmes spécifiques, et de veiller à la cohérence des actions entreprises par différents ministères et collectivités locales. Il joue un rôle essentiel dans la coordination des efforts visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en France, en particulier dans les zones défavorisées.

Un comité interministériel de la Ville s'est tenu le vendredi 27 octobre 2023, sous l'autorité de la Première ministre et, en présence de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté et de la Ville.

Dans le prolongement de la politique de la ville menée depuis 2017, ce CIV marque une nouvelle étape en faveur des quartiers prioritaires à travers plusieurs mesures phares : transition écologique, plein-emploi, services publics et politique de la ville.

Le Comité interministériel des villes marque une nouvelle étape dans la politique de la ville en définissant des leviers d'émancipation supplémentaires pour les quartiers prioritaires.

#### La transition écologique

Alors que les habitants des quartiers prioritaires ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements souvent mal isolés et des espaces très minéraux.

Il est donc indispensable d'avoir une attention spécifique à la transition écologique dans les quartiers prioritaires dans le cadre de la planification écologique.

### Le plein-emploi

Les grands ensembles ont souvent été construits pour accueillir les salariés de l'industrie, mais ces quartiers sont trop souvent devenus sujets à la pauvreté. La politique de réindustrialisation et de plein emploi menée par le Gouvernement sera transformante. Les actions doivent favoriser la formation et l'insertion professionnelle, les initiatives entrepreneuriales et l'action contre les discriminations.

### Les services publics

La principale attente des habitants des quartiers est celle d'une réelle égalité des chances. Elle passe notamment par l'éducation, qui fait l'objet d'un investissement très important dans les quartiers, mais aussi par le renforcement de la présence humaine et des services publics.

### Pour une politique de la ville renouvelée et plus émancipatrice

La réussite d'une politique de la ville repose sur la capacité à différencier les territoires et sur la participation active des habitants des quartiers concernés pour déployer des projets adaptés aux réalités de leurs besoins.

Les mesures phares :

- Élaboration de nouveaux contrats de ville 2024-2030, sur une géographie prioritaire actualisée ;
- Création de plus de mixité sociale dans les quartiers à travers les attributions de logements ;
- Rendre les contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-construits avec les habitants.

---

# DEUXIEME PARTIE :

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

- 1. Un contexte géographique particulier, Le Bassin Houiller .....p.23**
- 2. Le territoire de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach.....p.25**
- 3. Les territoires en Politique de la Ville .....p.28**
- 4. Un territoire vulnérable identifié : la Cité de Farébersviller, poche de pauvreté .....p.41**



# 1. Un contexte géographique particulier, Le Bassin Houiller Lorrain

Le Bassin Houiller Lorrain<sup>1</sup>, situé en Moselle-Est et frontalier avec l'Allemagne, regroupe 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (21 communes et 76 391 habitants<sup>2</sup>)
- La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach (11 communes et 31 532 habitants<sup>3</sup>)
- La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (41 communes et 52 419 habitants<sup>4</sup>)
- La Communauté de Communes du Warndt (5 communes et 17 716<sup>5</sup> habitants).

Ces quatre EPCI forment également le périmètre du SCOT du Val de Rosselle et se situent sur le territoire de l'arrondissement de la Sous-préfecture de FORBACH-Boulay-Moselle.

La Communauté de Communes trouve sa place au cœur même de l'ex Bassin Houiller.

Pendant de nombreuses décennies, l'extraction minière du charbon a été une activité économique majeure dans la région.

L'exploitation minière du charbon a joué un rôle crucial dans l'économie de la Lorraine, avec la création de nombreuses mines, l'installation d'industries associées, fournissant des emplois à de nombreuses personnes.

Cependant, avec le déclin de l'industrie charbonnière en Europe, le Bassin Houiller Lorrain a été confronté à des défis économiques et sociaux importants. Malgré les efforts des acteurs du territoire pour relancer l'attractivité et développer les échanges transfrontaliers, le Bassin Houiller est marqué par plusieurs indicateurs inquiétants : la pauvreté et précarité des habitants, une population en baisse et vieillissante, un taux de chômage élevé.

---

<sup>1</sup> La notion de Bassin Houiller peut correspondre à différents découpages territoriaux selon les approches

<sup>2</sup> Source : INSEE, populations légales 2020

<sup>3</sup> Source : INSEE, populations légales 2020

<sup>4</sup> Source : INSEE, populations légales 2020

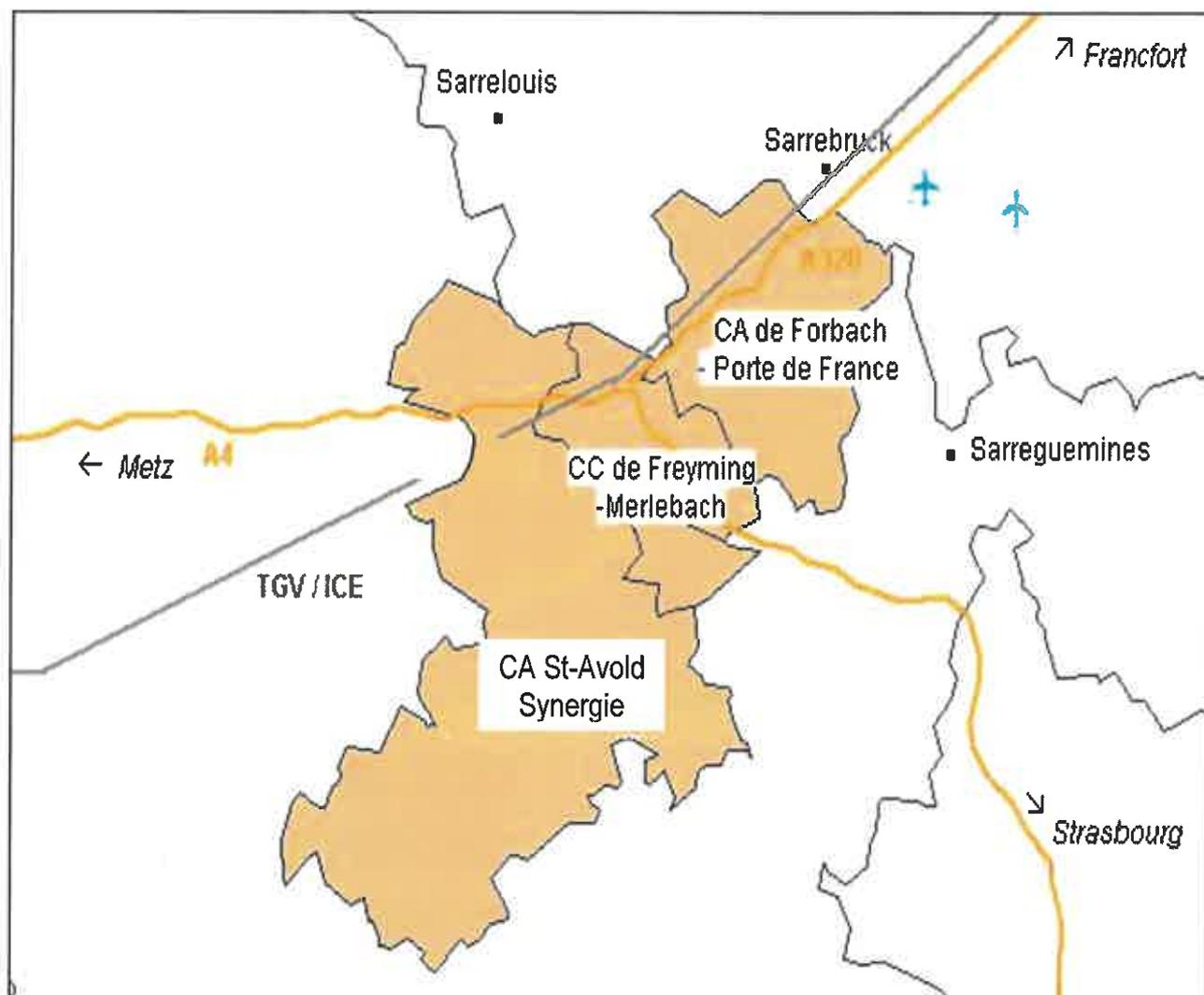
<sup>5</sup> Source : INSEE, populations légales 2020

En dépit du déclin de l'industrie charbonnière, le Bassin Houiller Lorrain conserve néanmoins un riche patrimoine industriel. Certains sites miniers ont été préservés et transformés en musées, offrant aux visiteurs un aperçu de l'histoire minière de la région.

Avec la transition vers des sources d'énergie plus propres, le Bassin Houiller Lorrain a été confronté au défi de diversifier son économie. Des efforts ont été déployés pour revitaliser la région en s'orientant vers des secteurs tels que les énergies renouvelables et le tourisme.

En résumé, le Bassin Houiller Lorrain a joué un rôle essentiel dans l'histoire industrielle de la France, en particulier dans le domaine de l'extraction du charbon. Bien que l'industrie charbonnière ait connu un déclin, la région cherche à se réinventer et à tirer parti de ses ressources naturelles et de son patrimoine industriel pour stimuler le développement économique.

## 2. Le territoire de la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach



Située à l'Est de la Moselle, au cœur du Bassin Houiller Lorrain, frontalière avec le Land de Sarre en Allemagne, la Communauté de Communes de Freyding-Merlebach compte 11 communes et 31 532 habitants. Son territoire présente un profil diversifié, avec 3 communes urbaines (une ville centre, Freyding-Merlebach, et de deux communes périurbaines, Hombourg-Haut et Farébersviller), et 8 communes rurales.

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach fait partie de l'arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle qui s'étend sur 560 km<sup>2</sup> et qui compte 7 EPCI pour 169 communes.

## Une population qui diminue et vieillit

Nombre d'habitants

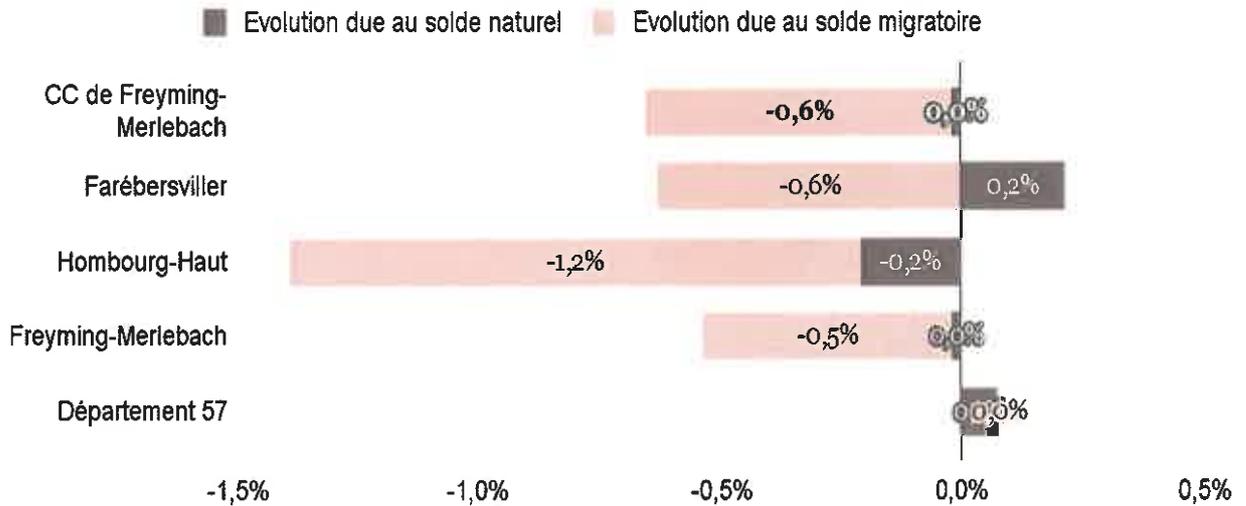
Source : INSEE RP2020 | Traitement : Urbanis

# 31532

↓ -7,6% en 11 ans

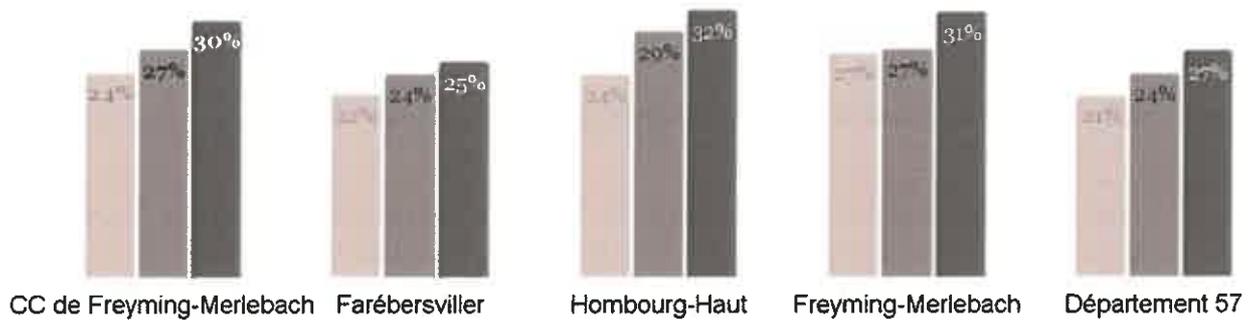
Evolution de la population entre 2014 et 2020

Source : INSEE RP2020



## Part des plus de 60 ans

Source INSEE RP2020



Le territoire comprend deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) :

- Cité des Chênes (à Hombourg-Haut)
- Cité de la Chapelle (à cheval sur Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut)

Il contient également un quartier anciennement en veille active renforcée (QVA<sup>+</sup>) :

- Cité de Farébersviller-Théding à Farébersviller.

Suite à la réforme de la politique de la ville et à la définition d'une nouvelle géographie prioritaire, la notion de QVA a en effet été abandonnée pour laisser place le cas échéant à des « poches de pauvreté » à définir. Situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, ces « poches de pauvreté » sont identifiées comme des territoires vulnérables.

### 3. Les territoires en Politique de la Ville

#### Critères et règles de sélection de la nouvelle géographie prioritaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 comporte un volet relatif à la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Basée sur un critère unique, celui du revenu, la méthode retenue pour l'identification des nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine, à La Réunion et en Martinique, repère les zones de concentration urbaine de populations à bas revenus à partir d'un quadrillage fin de ces territoires.

Les bas revenus sont définis par une approche mêlant deux références : le décrochage, d'une part, par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine. Elle aboutit ainsi au repérage de quartiers de plus de 1 000 habitants, situés dans les agglomérations métropolitaines de plus de 10 000 habitants. Cette nouvelle approche représente un tournant par rapport aux approches précédentes, puisqu'elle ne comprend pas de référence explicite à la forme du bâti, ou à des difficultés relatives à l'habitat.

Concernant le zonage, l'INSEE et l'ANCT ont actualisé les données qui avaient prévalu à la définition de la géographie prioritaire de 2014 en conservant le même indicateur de pauvreté et le même critère de population.

Le décret n° 2023-1312 fixant la liste des QPV et actualisant la géographie prioritaire a été publié le 28 décembre 2023.

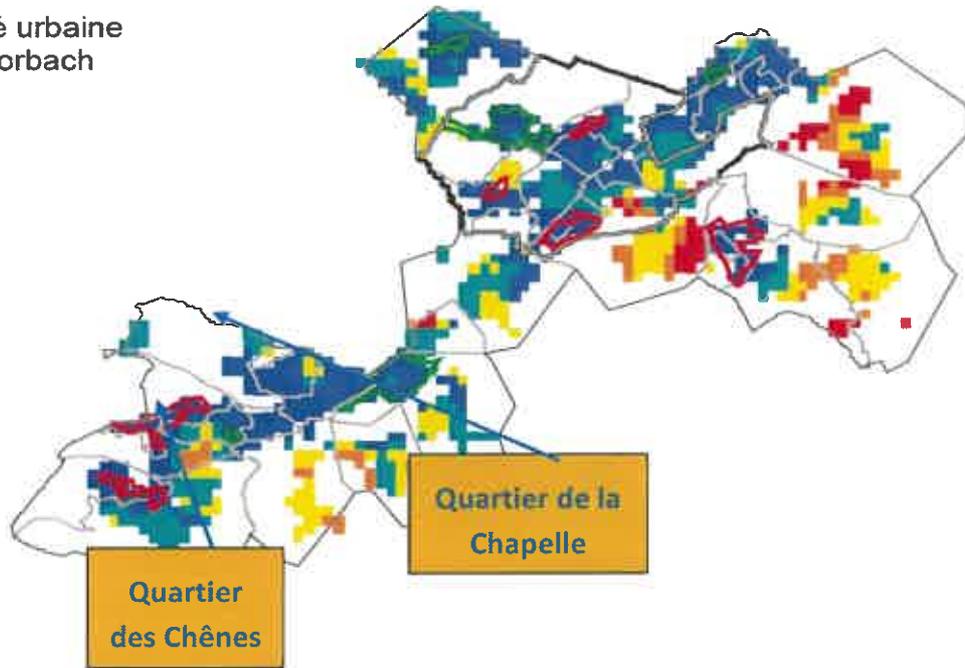
Concernant le territoire de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach, les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont les suivants :

- la Cité de la Chapelle (Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut) ;
- la Cité des Chênes (Hombourg-Haut).

Si la cité de Farébersviller-Théding remplit les critères de revenu médian par habitant et de concentration des populations, il n'en demeure pas moins que ce quartier ne figure pas au rang des QPV, le critère de l'unité urbaine de 10 000 habitants n'étant pas atteint. En effet, Farébersviller-Théding, contrairement aux autres quartiers de l'arrondissement de Forbach est considéré comme une unité urbaine à part.

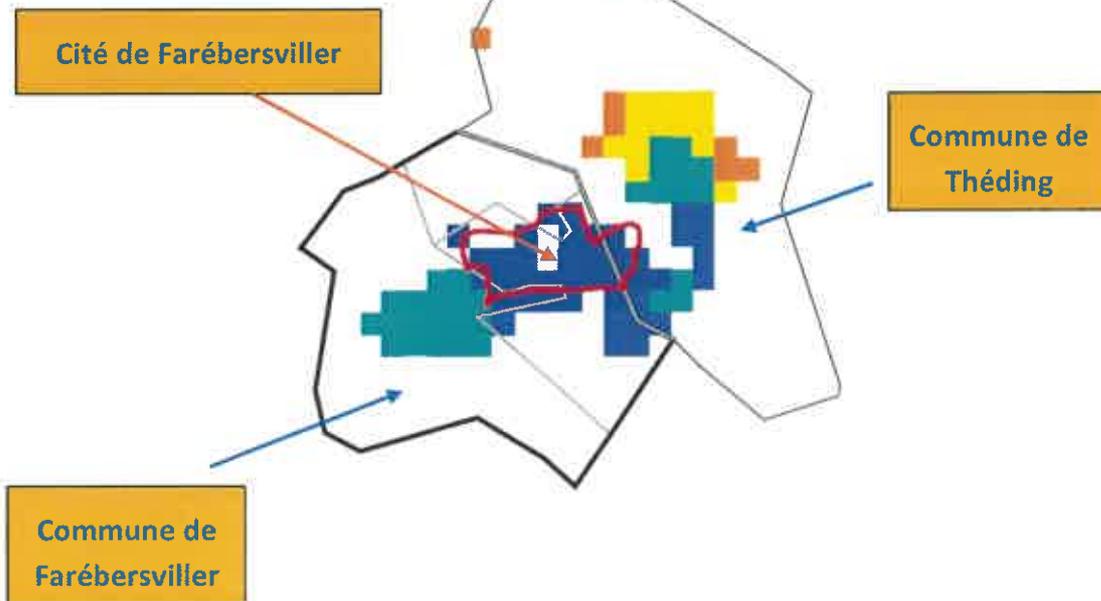
Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut sont rattachées à l'unité urbaine de Forbach

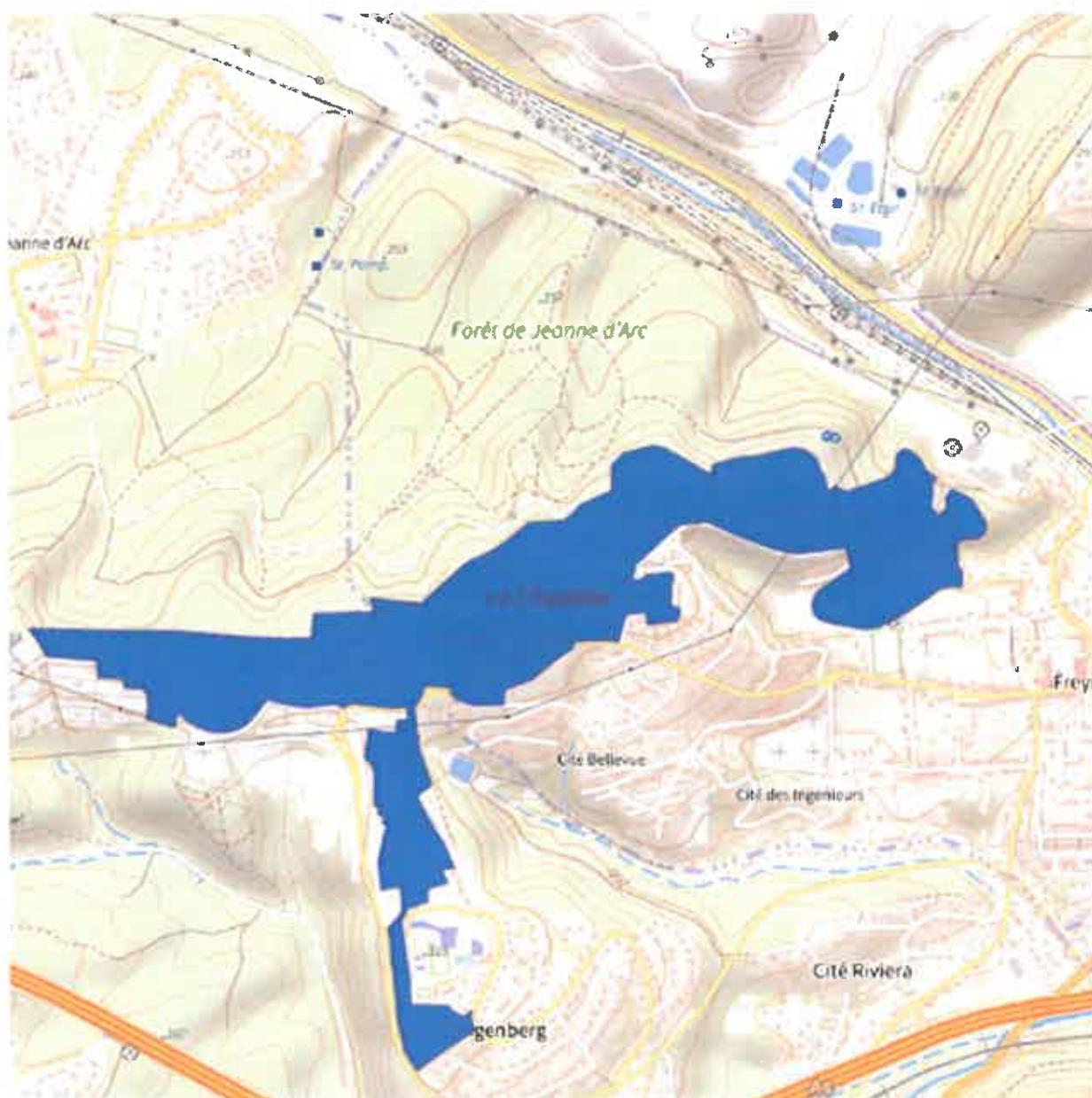
Unité urbaine de Forbach



Unité urbaine de Farébersviller

Farébersviller et Thédning sont rattachées à l'unité urbaine de Farébersviller





La cité La Chapelle a la particularité d’être construite sur les territoires de deux communes. La moitié Ouest est en effet située sur le ban de Hombourg-Haut, alors que la moitié Est se trouve sur le ban de Freyding-Merlebach.

Le quartier prioritaire compte 2 399 habitants<sup>6</sup> et présente un revenu médian de 11 450 €<sup>7</sup> (le revenu médian par unité de consommation sur la CCFM est de 18 960 euros<sup>8</sup>).

<sup>6</sup> Source : INSEE, RP 2018

<sup>7</sup> Source : INSEE, RP 2019

<sup>8</sup> Source : INSEE, RP 2020

Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut<sup>9</sup> font partie de l'unité urbaine de Sarrebruck (ALL)-Forbach (partie française).

La cité La Chapelle s'inscrit dans un tissu particulièrement dense de cités minières qui maillent l'ensemble du bassin houiller lorrain, et dont les caractéristiques sont liées aux différentes phases de développement économique de la région. Ces cités modernes sont en rupture avec les cités traditionnelles de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle qui proposaient des typologies de petites maisons individuelles avec jardins, et de petits collectifs sous forme de grosses maisons partagées en plusieurs logements : la cité La Chapelle offre uniquement du logement collectif entouré de vastes espaces communs.

La fin de l'activité minière, associée à la perte d'activité du quartier liée aux phénomènes d'enclavement, d'insécurité, de tensions sociales, a engendré une perte de résidents avoisinant les 20%.

Ce quartier a déjà fait l'objet de réhabilitations successives. Il bénéficie d'un environnement remarquable (proximité d'une forêt et espaces verts nombreux) mais non valorisé.

Les données socio-économiques sont préoccupantes, avec notamment un taux de pauvreté de 44,9%<sup>10</sup> (pour un taux de pauvreté en France de 14,8%<sup>11</sup>). Seuls 14,1% des ménages sont imposés<sup>12</sup> ; le taux de chômage des 15-64 ans est de 34,3%<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Source(s) : Insee, Code officiel géographique, 2020

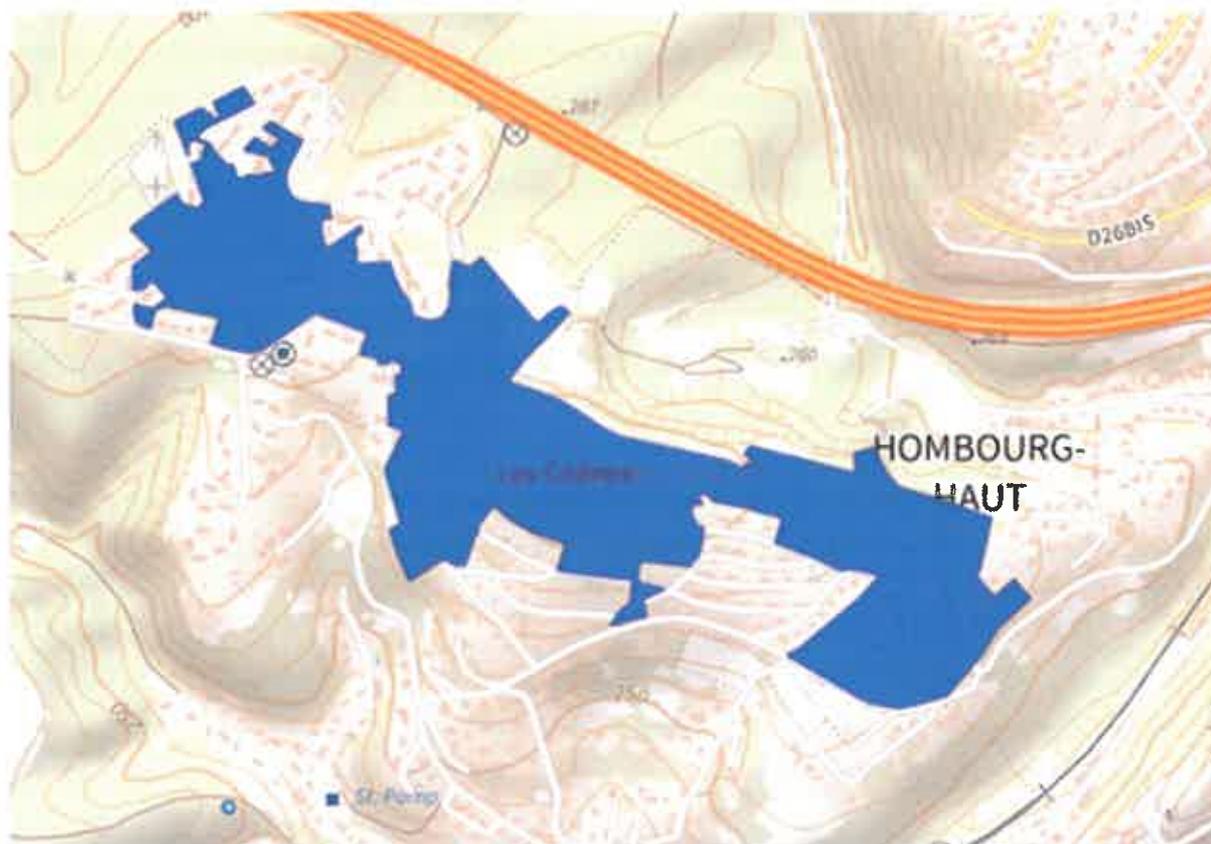
<sup>10</sup> Source : données Insee 2018

<sup>11</sup> Source : données Insee 2018

<sup>12</sup> Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018

<sup>13</sup> Source : INSEE, RP 2019

## Cité des Chênes



La cité des Chênes est située sur la commune de Hombourg-Haut.

Le quartier prioritaire compte 985 habitants<sup>14</sup> et présente un revenu médian de 11 730 €<sup>15</sup>. Hombourg-Haut fait partie de l'unité urbaine de Sarrebruck (ALL)-Forbach (partie française).

Le quartier formé par la cité des Chênes vient s'implanter en dehors du cœur urbain de Hombourg-Haut, sur les parties sommitales, bordé par des boisements. Globalement, la topographie accidentée n'a pas semblé constituer une contrainte majeure dans le développement urbain de la commune.

---

<sup>14</sup> Source : INSEE, RP 2018

<sup>15</sup> Source : INSEE, RP 2019

n matière d'habitat, différentes typologies sont présentes, ce qui correspond aux différentes époques de construction : habitat collectif, puis maisons individuelles et ensembles collectifs dans les années 1980.

A noter que les logements les plus récents représentent ceux qui portent le plus de dysfonctionnements sociaux et urbains dont une partie a déjà été démolie.

Le quartier est par ailleurs aéré et dispose de grands espaces verts, ce qui devrait le rendre attractif.

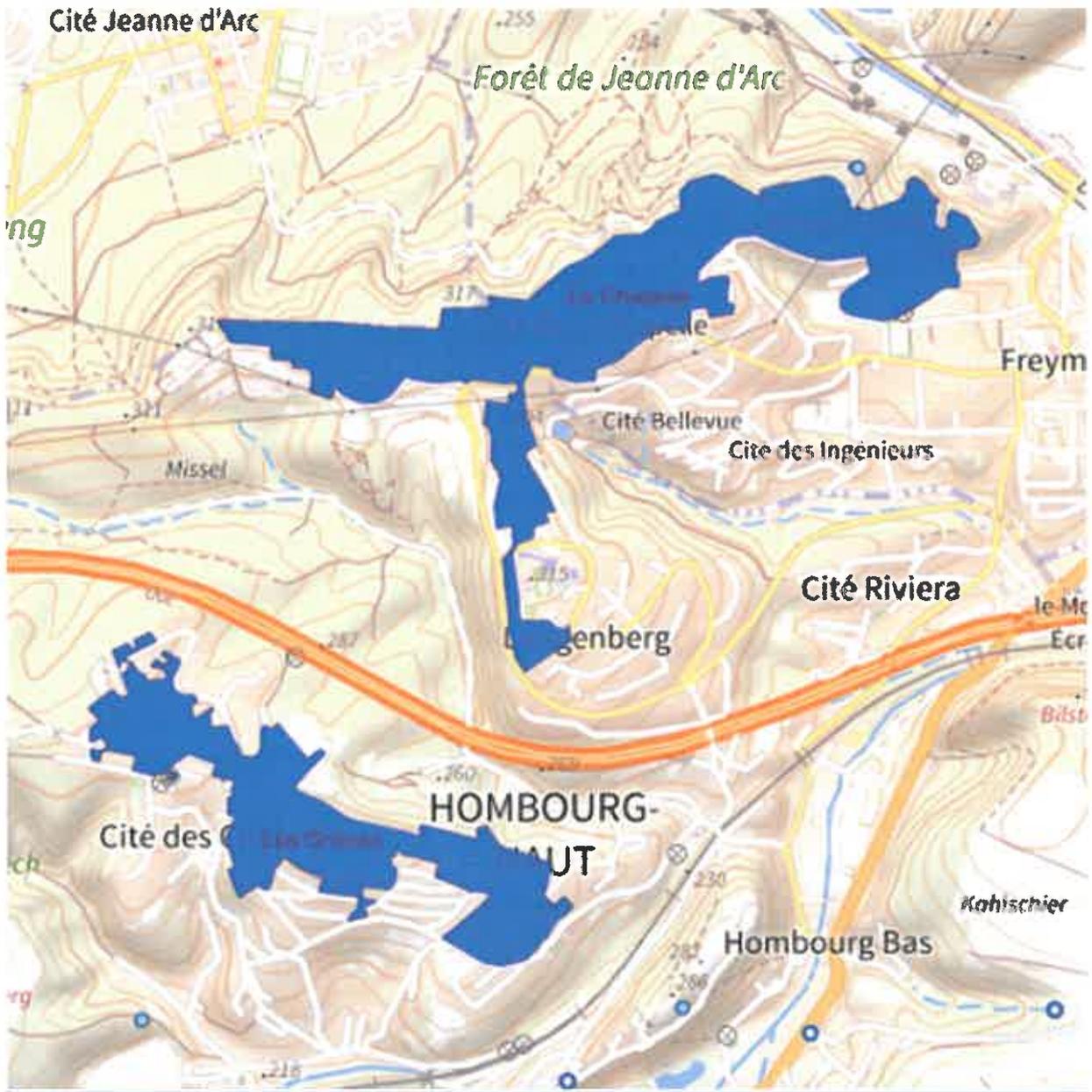
Les données socio-économiques sont toujours préoccupantes : taux de pauvreté de 38,9%<sup>16</sup> et taux de chômage des 15-64 ans de 37,2%<sup>17</sup>.

- Seuil de revenu de l'UU (unité urbaine) de Sarrebruck Forbach (partie française) dont font partie les communes de Hombourg-Haut et de Freyming-Merlebach : 12 300 €
- Revenu médian de la Chapelle : 11 446,11 € (écart à l'UU de - 853,89 €)
- Revenu médian des Chênes : 12 045,25 € (écart à l'UU de - 254,75 €).

---

<sup>16</sup> Source : données Insee 2018

<sup>17</sup> Source : INSEE, RP 2019



## Les grandes caractéristique sociodémographiques<sup>18</sup>

Quartiers prioritaires	Population (Insee 2013)	Population (Insee 2018)
Chênes	830	985
Chapelle	2 675	2 399

### Une évolution démographique différente selon les sites

Entre les deux recensements qui correspondent au plus près à la période entre le début et la fin de l'ancien Contrat de Ville et donnent ainsi des indicateurs d'évolution, on constate **que la population du quartier Chapelle a diminué de 276 habitants**, en lien avec la rénovation urbaine et la démolition de logements. Celle des Chênes a par contre augmenté.

### Des quartiers plus jeunes

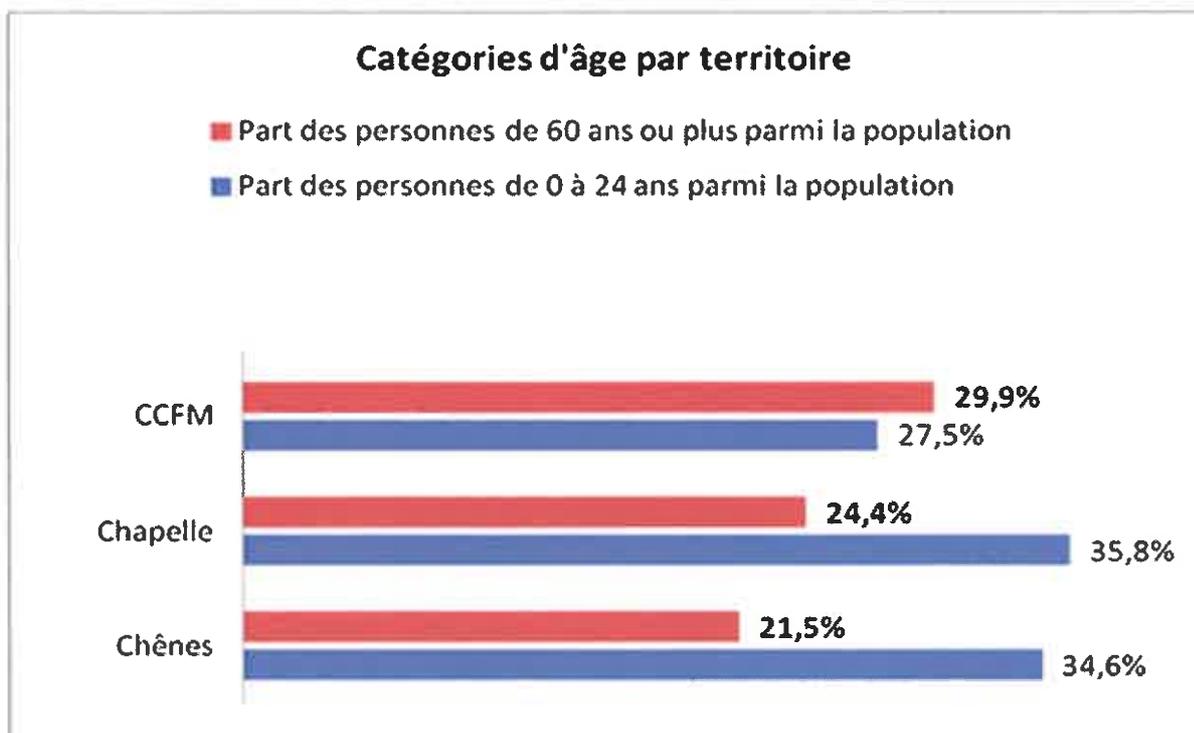
L'**indice de jeunesse<sup>19</sup>** (rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus) **est plus élevé pour les quartiers prioritaires** : il est de 1,2 à Chapelle /1,3 aux Chênes alors que le chiffre est de 0,8 sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM).

Le schéma ci-dessous illustre en détail la part des moins de 25 ans et celle des 60 ans et plus, par territoire.

---

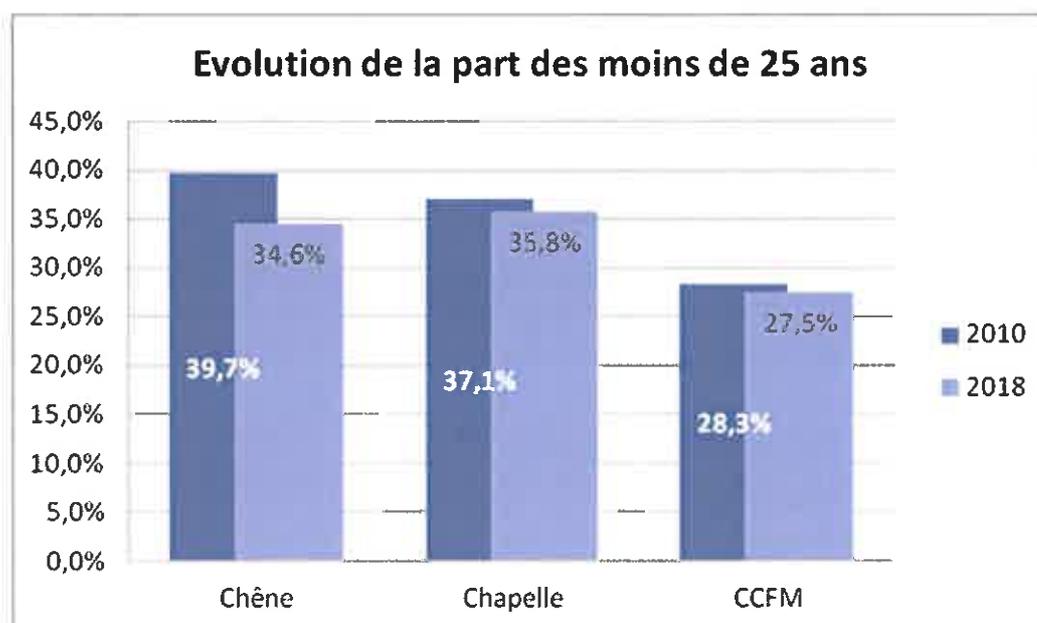
<sup>18</sup> Les données présentées sont principalement issues de l'ONPV. Un travail de recoupement des données à l'échelle des quartiers prioritaires y a été fait via l'Insee (pour mémoire le périmètre des QP ne correspond pas la plupart du temps à un seul IRIS), permettant d'actualiser les données.

<sup>19</sup> Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

Cependant on note aussi une **légère diminution sur la période**, de la part des moins de 25 ans dans les quartiers prioritaires, notamment aux Chênes, montrant que les quartiers sont aussi affectés par la tendance au vieillissement.



Source : Insee, Recensement de la Population 2010/2018

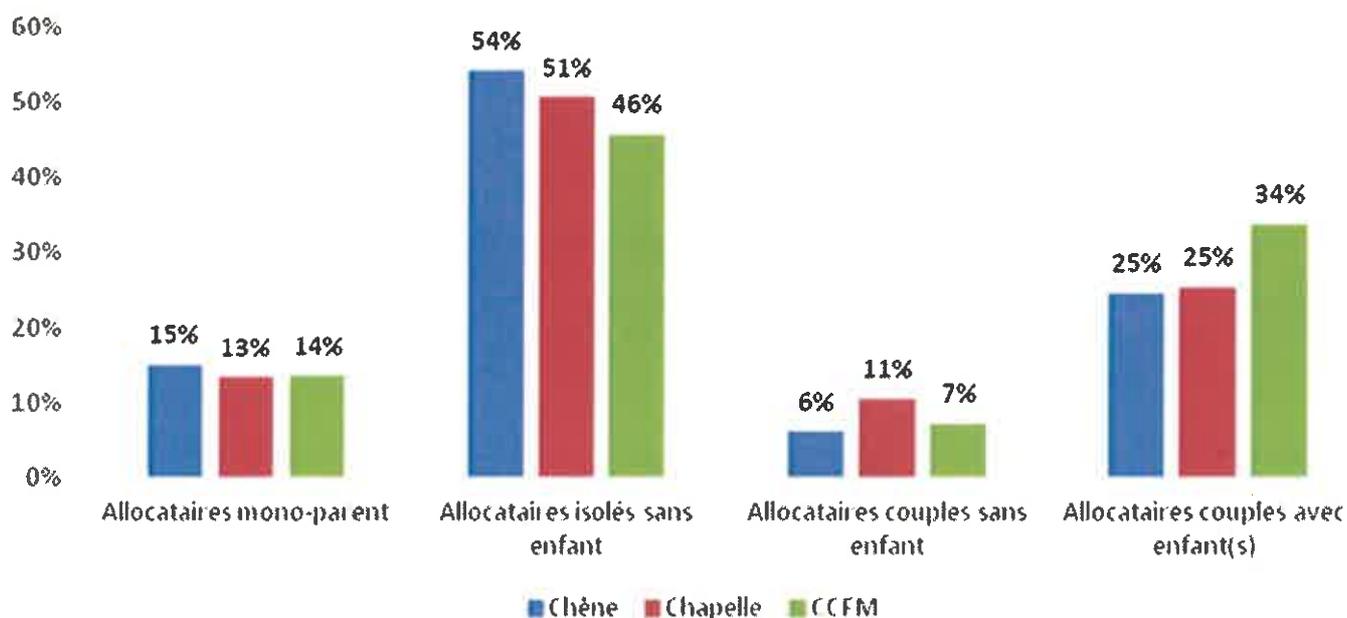
## La composition familiale

La principale caractéristique concerne les **ménages avec enfants dont la part est beaucoup plus importante dans la population générale** (ensemble de la CCFM) que dans les quartiers prioritaires (presque 10 points d'écart). Le modèle de maison individuelle familiale en est la cause, les logements sociaux des quartiers étant moins attractifs pour élever des enfants, sauf quand on y est assigné.

Les quartiers prioritaires accueillent par ailleurs une part plus forte de ménages isolés, notamment aux Chênes (typologie ?). Le pourcentage de ménages monoparentaux ne présente par contre pas de différences territoriales majeures.

Le quartier des Chênes présente des tendances d'évolution qui sont à analyser : 18% de monoparents et 45% de ménages isolés parmi les allocataires CAF en 2016 (respectivement 15% et 54% en 2021).

### Répartition des allocataires CAF par type de ménages (CAF 2021)



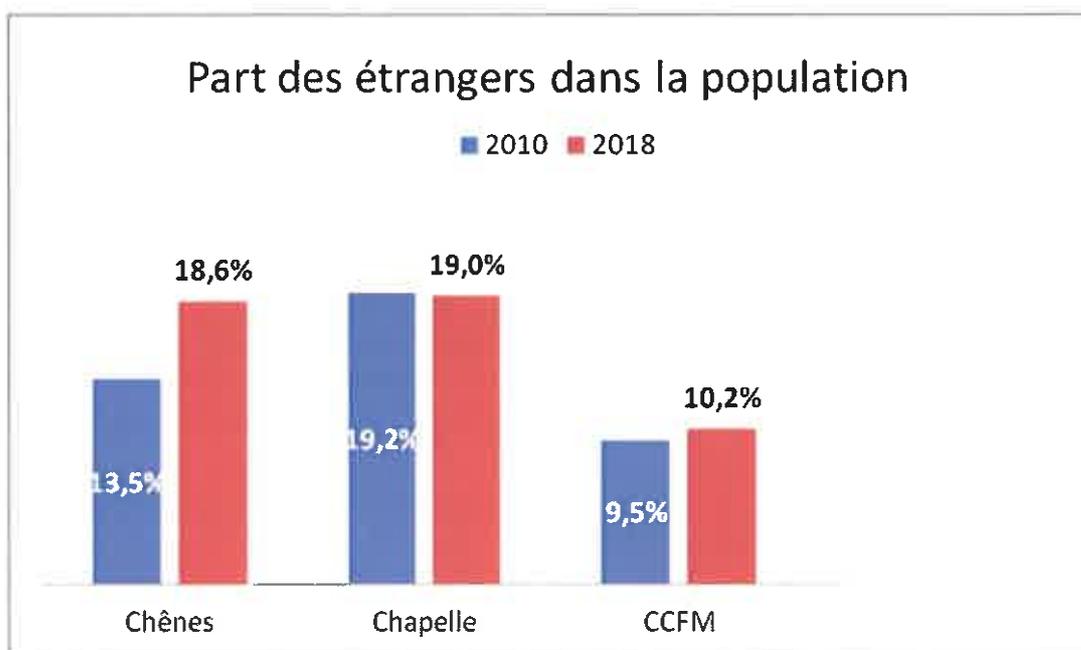
Source : Cnaf, Fichiers des allocataires des CAF au 31/12/2020

2018	Chênes	Chapelle	CCFM
Ménages de 1 personne	36,5%	29,9%	32,2%
Ménages de 6 personnes ou plus	6,3%	5,6%	2,6%

Source : Insee, Recensement de la Population 2018

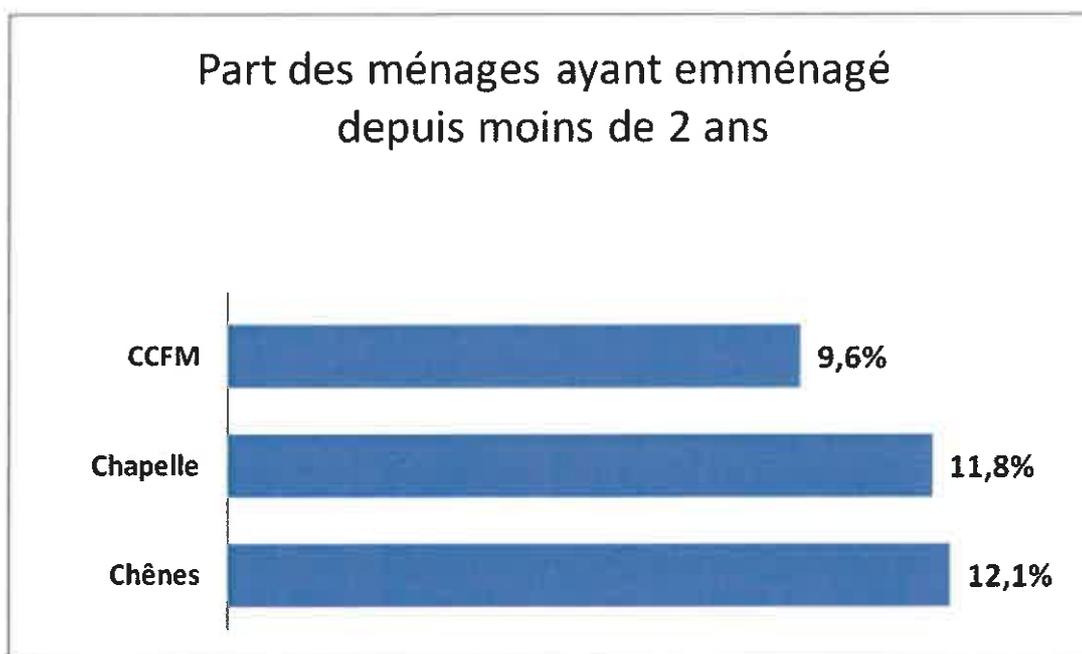
### Des quartiers qui accueillent une part plus importante de population étrangère

- ▶ Avec une augmentation de 5 points aux Chênes entre 2010 et 2018



Source : Insee, Recensement de la Population 2010/2018

► **Un rôle de quartier d'accueil mais qui reste limité**



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

**Une forte précarité et des écarts importants avec l'EPCI**

	Taux de pauvreté	Médiane revenu déclaré (€ mensuel)	Part des ménages imposés
Chênes	36,3%	1020	NR
Chapelle	44,6%	900	14,3%
CCFM	22,7%	1420	36,8%

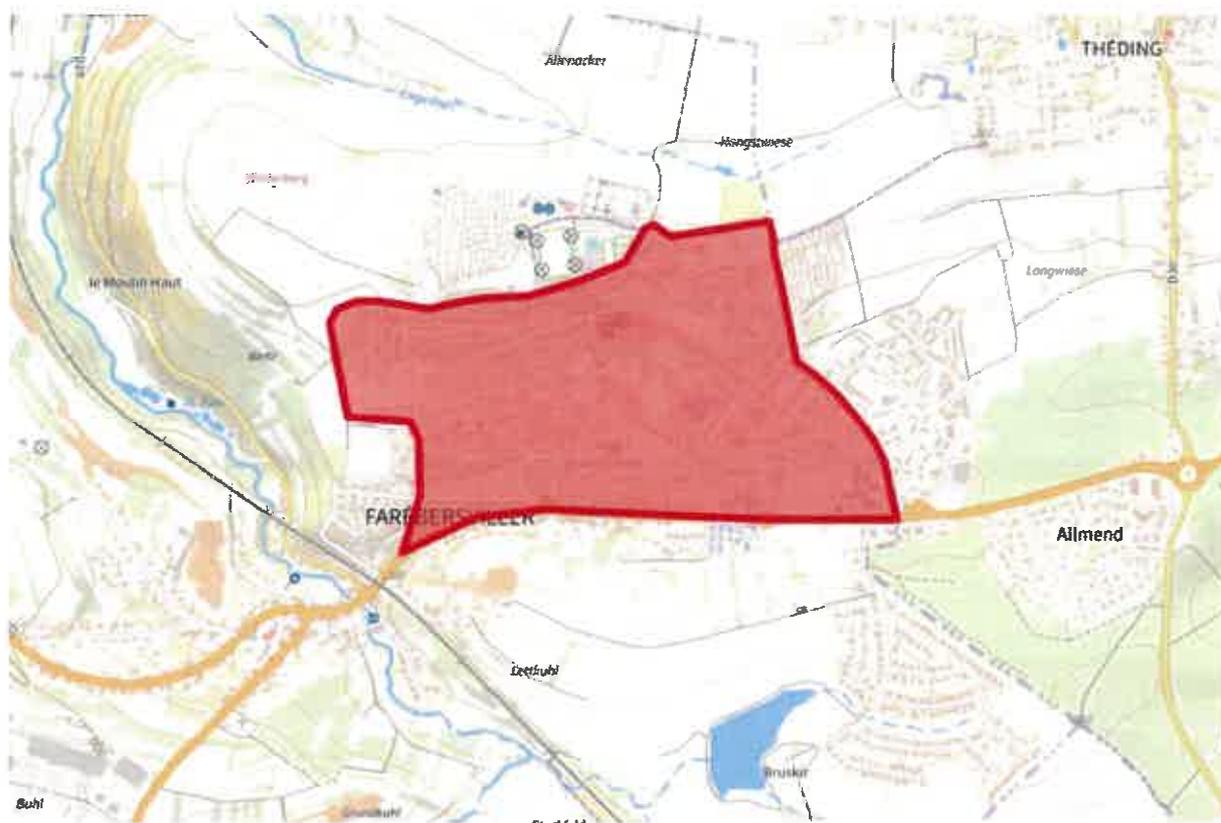
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

## Une approche qualitative

Les 2 quartiers prioritaires présentent des caractéristiques urbaines semblables du point de vue de la non-centralité, du relief, des types d'habitat, avec de nombreux **points communs**, notamment l'empreinte de l'histoire de la mine (et ses caractéristiques urbaines, sociales et culturelles) et le délitement économique et social qui a suivi la rupture de cette mono-activité.

Surtout, **il s'agit de quartiers en difficulté, immergés dans des territoires eux-mêmes en difficulté**, ce qui explique qu'on trouve globalement des écarts moins flagrants entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire que dans d'autres sites notamment ceux connectés à des métropoles. De plus, une grande partie des problématiques sont d'échelle communales et intercommunales (mobilité, emploi, désertification médicale, perte de services publics...), bien qu'accentuées au niveau des quartiers, et de ce fait doivent se traiter par une approche globale avec une attention spécifique aux quartiers.

## 4. Un territoire vulnérable identifié : la Cité de Farébersviller, poche de pauvreté



Au cœur du Bassin Houiller de Lorraine, la commune de Farébersviller s'est vue dotée au début des années 50, d'une cité accueillant les mineurs et leurs familles. Véritable ville étendue sur 82 hectares, cette cité regroupe presque 80 % de l'ensemble de la population de Farébersviller. Aussi, la commune subit-elle les conséquences de la fin de l'extraction charbonnière, tant au niveau social qu'au niveau urbain.

Aujourd'hui, Farébersviller compte un quartier d'habitat social de 2 091 logements et de 5 453 habitants<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Source : INSEE, RP 2020

70% de la population de Farébersviller réside dans le quartier d'habitat social, et la plupart étant d'origine immigrée à revenus modestes.

La cité de Farébersviller-Théding (désignée ci-dessus lors de l'ancienne géographie) était classée en ZUS en quartier priorité 1 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Si la cité répond aux principaux critères de la loi, à savoir un revenu médian très faible et une population de plus de 1 000 habitants, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est pas éligible à la géographie prioritaire, les communes de Farébersviller et Théding étant considérées à elles seules comme une unité urbaine à part de moins de 10 000 habitants.

Au regard des deux premiers critères et du contexte particulier de Farébersviller classée en priorité 1 du CUCS, l'Etat avait désigné la cité de Farébersviller-Théding comme quartier de **veille active renforcée**.

**Avec la disparition du label « veille active », la cité ne peut plus, au regard de la nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 », bénéficier de cette appellation.**

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains prévoit que des crédits de l'enveloppe départementale du budget opérationnel du programme 147 pourront être alloués pour des interventions dans des zones vulnérables présentant certaines caractéristiques de la géographie prioritaire de la politique de la ville sans être labellisées QPV. Ces « poches de pauvreté » doivent être situées dans une des communes de l'intercommunalité en charge du contrat de ville, y compris celles sans QPV, soit parce qu'il s'agit de secteurs sortant de la géographie prioritaire, soit parce que les indicateurs y montrent un décrochage. Ce soutien exceptionnel, annuel et accompagné de cofinancements des collectivités ou d'autres partenaires agissant dans le cadre du droit commun, est limité à 2,5 % de l'enveloppe départementale du programme 147. Il doit s'inscrire dans le cadre partenarial du contrat de ville.

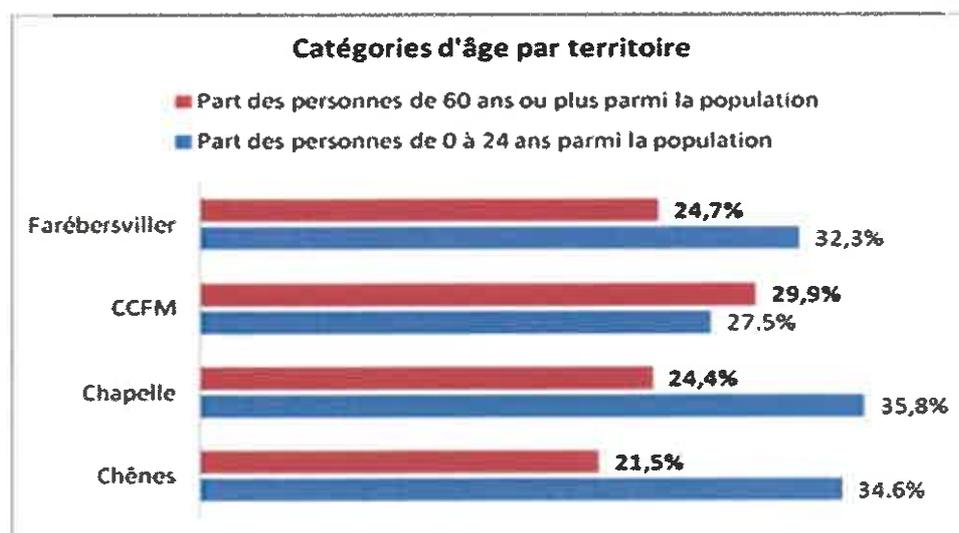
## Les grandes caractéristique sociodémographiques<sup>21</sup>

Quartier prioritaire	Population (Insee 2013)	Population (Insee 2018)	Population (Insee 2020)
Farébersviller <sup>22</sup>	5 554	5 493	5 453

Entre les deux recensements, on constate que la population de Farébersviller (dans son ensemble) connaît une certaine stabilité, la perte de population ayant été importante dans les années précédentes en lien également avec une politique importante de dé-densification.

L'**indice de jeunesse<sup>23</sup>** (rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus) est **plus élevé pour les quartiers prioritaires** : il est de 1,1 à Farébersviller alors que le chiffre est de 0,8 sur l'ensemble de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM).

Le schéma ci-dessous (Source : Insee, Recensement de la Population 2018) illustre en détail la part des moins de 25 ans et celle des 60 ans et plus, par territoire.

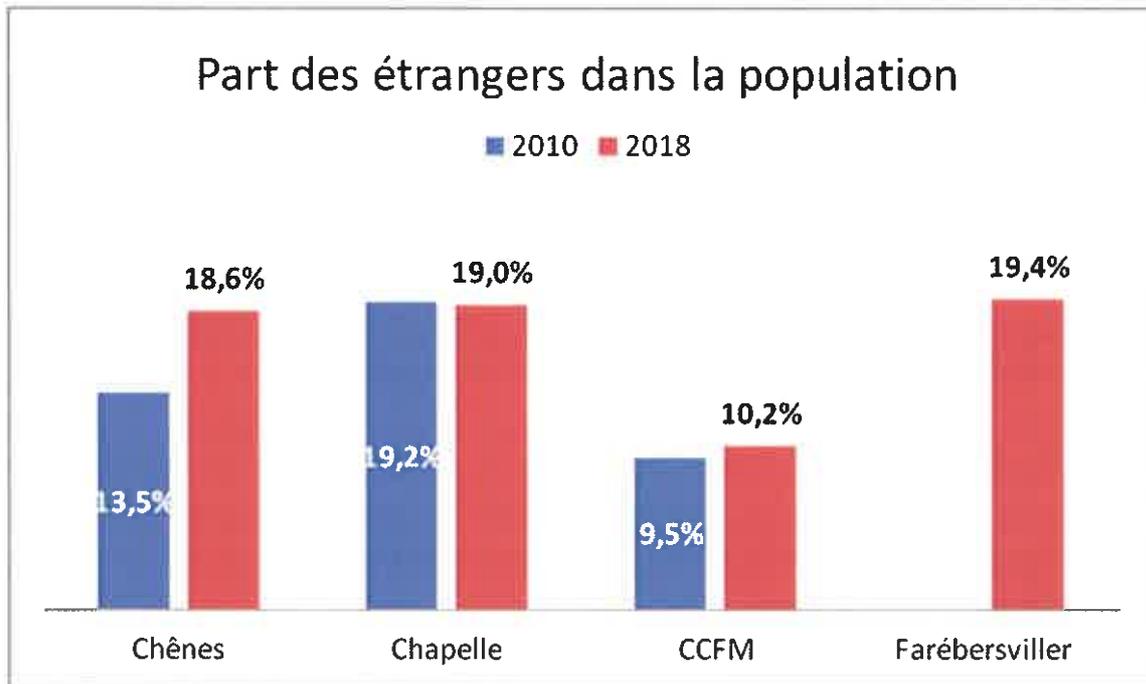


<sup>21</sup> Les données présentées sont principalement issues de l'ONPV. Un travail de recoupement des données à l'échelle des quartiers prioritaires y a été fait via l'Insee (pour mémoire le périmètre des QP ne correspond pas la plupart du temps à un seul IRIS), permettant d'actualiser les données.

<sup>22</sup> ATTENTION : la Cité de Farébersviller n'étant pas inscrite comme quartier prioritaire (quartier de veille active renforcée), l'actualisation des données susmentionnée n'a pas pu être réalisée. De ce fait, les données présentées correspondent à l'ensemble de la Ville de Farébersviller. Le périmètre du QP comprend plus de 70% du territoire de la Ville. Ces données sont indicatives et doivent être analysées avec prudence.

<sup>23</sup> Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune

## Des quartiers qui accueillent une part plus importante de population étrangère



Source : Insee, Recensement de la Population 2018

## Une forte précarité et des écarts importants avec l'EPCI

	Taux de pauvreté	Médiane revenu déclaré (€ mensuel)	Part des ménages imposés
<b>Farébersviller</b>	34%	1276	28%
<b>CCFM</b>	22,7%	1420	36,8%

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018

**Il est nécessaire de constater que la dernière génération de contrat, a introduit des évolutions territoriales dans un mouvement baissier, mouvement confirmé par la nouvelle contractualisation :**

- Le statut spécifique de la Cité de Farébersviller qui est passée de périmètre prioritaire à « quartier de veille active renforcée », puis aujourd'hui à « poche de pauvreté », alors que ses indicateurs sociaux étaient tout aussi préoccupants que les autres sites ;
- De ce fait, un périmètre NPNRU qui ne concerne que Chênes et Chapelle.



---

# TROISIEME PARTIE :

## ORGANISATION ET GOUVERNANCE

---

- 1. La participation des habitants .....p.49**
- 2. Les modalités de pilotage .....p.56**
- 3. Le suivi et l'évaluation .....p.59**



# 1. La participation des habitants

La participation citoyenne est un des outils de notre démocratie qui vise à créer des espaces de dialogue où peuvent s'élaborer des visions collectives.

Plusieurs éléments importants sont à rappeler :

- Un enjeu de citoyenneté : reconnaître les habitants et leurs associations comme de véritables interlocuteurs constitue le point de départ d'une possibilité de dialogue. Les quartiers populaires sont loin d'être un désert politique.
- Un enjeu démocratique : les élus locaux sont confrontés à un fossé grandissant avec les citoyens qu'exprime la désaffection électorale.
- Un enjeu professionnel : redonner du sens à l'action.

Cette nouvelle génération de contrats de ville doit être élaborée pour et avec les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette contractualisation renouvelée est ciblée sur les besoins et priorités identifiées dans les quartiers. C'est dans cette logique de recueil systématique et d'inscription de l'expertise et de l'expérience des habitants dans les futurs contrats de ville qu'est installée la participation citoyenne.

Il s'agissait dès le stade de l'élaboration des nouveaux contrats de mettre la population en capacité d'exprimer ses besoins et d'agir.

Les concertations citoyennes visent à assurer la participation active des habitants à la prise de décisions qui les concernent, ainsi qu'à les impliquer tout au long du processus de prise de décision. Les politiques publiques doivent être établies pour répondre aux besoins réels des habitants et les résultats doivent être évalués en permanence.

Des modalités d'intégration de l'expérience et de l'expertise citoyenne ont été mises en place :

- Libérer la parole

Dans un premier temps, l'objectif est de permettre aux habitants de s'exprimer librement sur les sujets qui les concernent au quotidien en organisant des temps de rencontre (réunions publiques, ateliers, etc...) sans fixer de thématiques spécifiques

- Reconnaître et s'appuyer sur l'expertise des citoyens

L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants et de recueillir leur parole. Une démarche d'aller-vers peut se matérialiser par différents formats : tables de quartier, porte à porte, rencontre dans l'espace public ...

La collecte de la parole peut s'exercer de multiples manières, sous des formes diverses.

- Associer et co-construire une stratégie évaluative avec les habitants

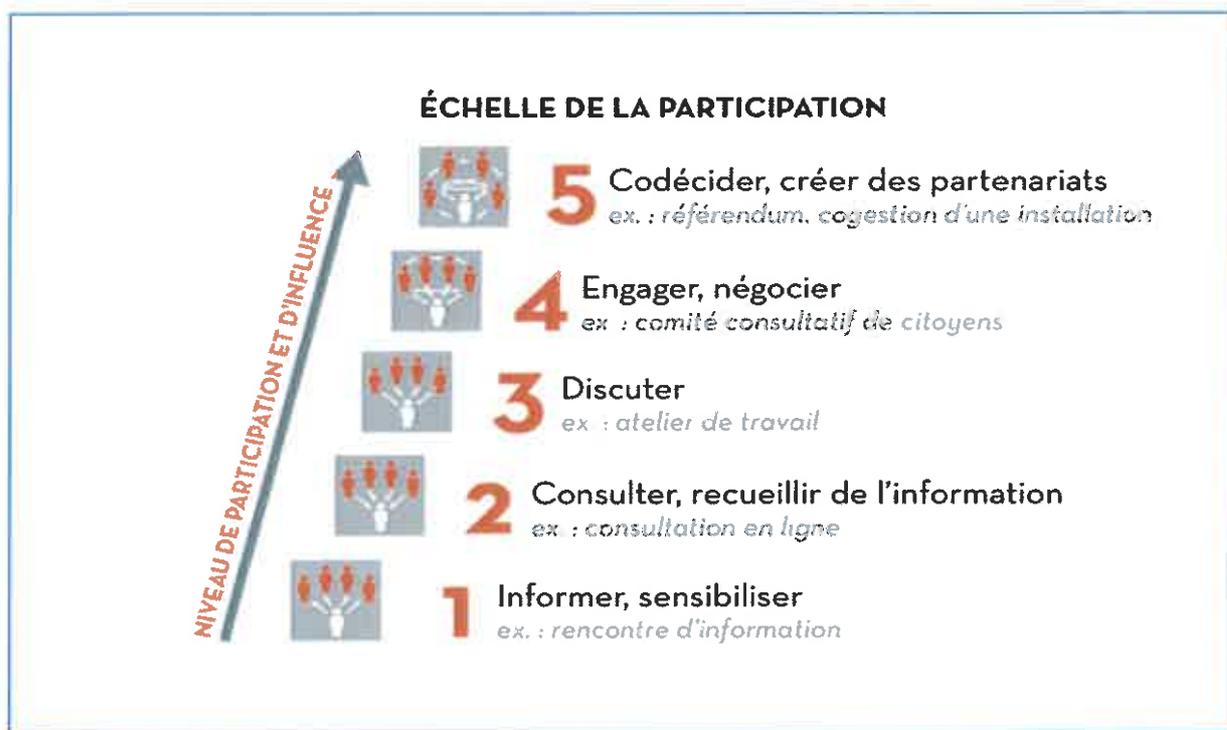
Une mémorisation des échanges est essentielle afin de permettre un suivi de la mise en œuvre du projet et une évaluation périodique tenant compte des nécessités d'adapter le projet à la situation locale.

**Il est nécessaire de garder à l'esprit que :**

- Les habitants sont des ressources ; ils sont partie prenante de la réponse.
- Tous les sujets concernent les habitants. Il n'y a pas de sujet qui soit exclu à partir du moment où les habitants veulent les aborder.
- Les initiatives des habitants sont forcément désordonnées au regard de l'ordre administratif et institutionnel. C'est ce qui fait leur force et leur intérêt.
- Il n'y a pas de participation sans oser les revendications. Il y a de intérêts collectifs à construire, des intérêts communs. Il faut organiser le débat pour construire en commun. Il faut en prendre le temps.
- La démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative ou électorale. Au contraire, elles se renforcent en redonnant confiance dans l'action publique.

On observe différents degrés de participation des citoyens. Dans l'ordre croissant, on recense :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- La co-construction
- La co-décision



### Les conseils citoyens

Les conseils citoyens sont, en France, des structures indépendantes du pouvoir politique, ayant pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitants et des acteurs des quartiers, dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a prévu l'instauration d'une co-construction de la politique de la ville s'appuyant sur la mise en place de conseils citoyens dans tous les contrats de ville.

Il est nécessaire d'encourager la participation des habitants et de continuer à travailler avec les **conseils citoyens, quand ils fonctionnent et s'inscrivent dans des démarches constructives, mais aussi d'inventer des formes et des démarches plus souples de participation.**

Les tables de quartier et agoras doivent être développés et incités. Il est primordial de promouvoir l'autonomisation et les capacités d'agir des habitants afin qu'ils acquièrent la maîtrise des moyens qui leur permettent de renforcer leur potentiel d'agir pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement.

\*\*\*

Pour mémoire, les conseils citoyens ont été mis en place en place dans les 2 quartiers du Contrat de Ville.

Les conseils citoyens des quartiers prioritaires des cités de la Chapelle et des Chênes se composaient chacun d'un collège des habitants et d'un collège des acteurs locaux (membres associatifs, de commerçants, de représentants des bailleurs sociaux présents sur le QPV).

Le portage des conseils citoyens était assuré par l'ASBH, association gestionnaire du centre social Le Foyer, pour le quartier de la Chapelle et par l'ACCÉS, association gestionnaire du centre social Pierre Julien, pour le quartier des Chênes.

Ils sont aujourd'hui globalement peu actifs.

L'analyse des acteurs du territoire sur la faible dynamique des conseils citoyens est la suivante : en premier lieu, il n'y a pas d'habitude en local de la concertation et les habitants n'arrivent pas à y trouver pas leur intérêt et leur place. D'autre part, une partie importante de ceux qui y ont participé ont été déçu face à ce qui est vécu comme un manque d'opérationnalité. Il faudrait mieux préciser les enjeux de cette participation autour d'objets concrets, type diagnostic en marchant avec suivi des réalisations.

Il faut noter que **la participation citoyenne s'organise essentiellement dans d'autres configurations**. Les centres sociaux constituent un vrai espace en la matière. Par exemple, le comité d'usagers du centre social Accès aux Chênes regroupe 64 personnes ; au centre social Le Foyer de La Chapelle, des commissions d'usagers se réunissent mensuellement, etc.

De plus, le territoire bénéficie d'un bénévolat actif notamment en matière de solidarité (marché solidaire, repas festifs, aide aux seniors « coup de pouce solidaire », etc.). Enfin, on notera l'engagement de la Ville de Farébersviller dans des dispositifs participatifs et citoyens : conseil des seniors et conseil municipal des jeunes (15 jeunes de CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>).

L'implication effective des habitants sera mesurée à travers quelques indicateurs tels que la capacité des habitants à prendre la parole et exprimer leurs priorités.

**Ainsi, qu'il s'agisse du quartier Chênes ou de celui de la Chapelle, la participation citoyenne s'y exercera sous la forme de comités d'usagers, de conseils ou de tables de quartier.**

**Le niveau de participation retenu est celui de l'information et de la consultation. Le cas échéant, la participation citoyenne pourra prendre la forme de discussions et de concertations.**

#### L'information : une exigence démocratique

Il s'agit du partage d'une information à jour, transparente, accessible et pertinente, que tout élu doit naturellement à ses administrés. Le contrat de ville s'engage à informer sa population et à offrir une argumentation accessible sur les décisions ou les politiques à venir ou mises en œuvre. Ceci peut se faire le biais de la presse locale, d'affiches, des réseaux sociaux ou de mises à jour sur le site web de l'intercommunalité et des villes signataires par exemple.

#### La consultation : récolter des avis

Un processus de consultation consiste à demander aux citoyens leurs avis, des idées ou des retours sur des sujets, des décisions ou des projets spécifiques.

Cela se fait généralement par le biais d'une boîte à idées en ligne, d'enquêtes sur le terrain, de réunions de quartier, d'audiences publiques ou de groupes de discussion.

#### La discussion ou concertation : un véritable échange

Dans le cadre d'une concertation, la collectivité mobilise les citoyens en amont pour débattre et élaborer le projet. La concertation suppose une véritable interaction entre participants et décideurs. C'est une communication bidirectionnelle, par le biais d'ateliers, de groupes de discussion, de comités consultatifs. Ainsi, les citoyens ont un impact réel sur la prise de décision. Il s'agit ici d'impliquer les citoyens et d'accroître leur adhésion au processus décisionnel.

La concertation débouche sur des mesures concrètes et des changements de politique. Il est donc particulièrement important, dans ce niveau de participation, de bien en communiquer les résultats et de faire des retours détaillés aux participants.

### La place de la concertation numérique et le rôle de la plateforme

La concertation numérique est devenue une composante croissante des processus de concertation publique ces dernières années. Les technologies numériques offrent des possibilités de dialogue plus larges et plus accessibles, qui peuvent être utilisées pour recueillir les points de vue et les opinions des citoyens sur un large éventail de sujets.

La plateforme numérique est un outil essentiel. Elle vise à recueillir la parole des habitants et des acteurs dans les quartiers et permet à distance de collecter les besoins, de formaliser les idées et de valoriser l'histoire du lieu de vie des habitants.

Toutefois cet outil seul n'est pas celui qui convient le mieux aux publics qui vivent en géographie prioritaire, en vertu de la fracture numérique qui touche plus particulièrement les habitants des quartiers populaires.

### Les maisons du projet

Elles sont un lieu d'information, d'expertise et de formation mais aussi d'échanges et de rencontres entre les habitants, les associations et les institutions. Il s'agit de faire vivre le

dialogue avec les habitants du quartier, de prendre en compte leurs besoins et leur expertise d'usage.

Les maisons du projet sont mises en place dans chaque quartier bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), afin d'accompagner les étapes de la transformation du quartier.

La Maison de Projet de la cité de La Chapelle sise à Freyming-Merlebach a été mise en place et inaugurée le 28 septembre 2021.

Il s'agit local dédié à l'intérieur du Centre social ASBH Le Foyer du quartier de la Chapelle.

Ce local permet de recevoir les habitants. Y sont exposés les plans des travaux prévus dans le quartier et les demandes faites par les habitants lors du diagnostic à 15 ans.

Il y est prévu une intervention sur rendez-vous tous les 15 jours, effectuée soit par le chef de projet de Freyming-Merlebach, soit par celui de Hombourg-Haut, soit par les bailleurs.

De nombreux habitants l'ont visitée depuis sa mise en place.

## 2. Les modalités de pilotage

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach affiche une volonté de gouvernance interinstitutionnelle et partenariale. La mise en place de cette gouvernance partagée est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées et assurer une cohérence d'intervention au service des projets de territoire sur les quartiers prioritaires.

Pour répondre à ces enjeux, deux instances sont mises en place :

- Le comité de pilotage politique
- Le comité technique de suivi opérationnel

### Le comité de pilotage

Un comité de pilotage co-présidé par l'Etat, la Communauté de communes de Freyming-Merlebach et les communes relevant de la géographie prioritaire sera institué.

Sont également membres du comité de pilotage l'ensemble des signataires du contrat.

Les membres se réunissent en tant que de besoin et au moins une fois par an pour :

- définir les stratégies d'actions et arrêter les grandes orientations,
- préparer les dialogues de gestion,
- élaborer et suivre l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorité annuelles,
- suivre l'engagement des crédits,
- être informés des programmes de contrôle,
- valider l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assurer de la réalisation des objectifs et commander l'évaluation finale.

## **Le comité technique**

Pour la mise en œuvre effective du contrat, il sera constitué un comité technique, mandaté par le comité de pilotage. Ce comité sera co-animé par les représentants de l'Etat, de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach et des communes relevant de la géographie prioritaire.

Il est donc composé :

- de l'équipe projet du contrat de ville de la CCFM (cheffe de projet politique de la ville de la CCFM et référents politique de la ville des communes) ;
- de la déléguée du Préfet de l'arrondissement ;
- des référents techniques désignés de chaque structure signataire du contrat de ville.

Il se réunit une fois par an, en amont du comité de pilotage pour :

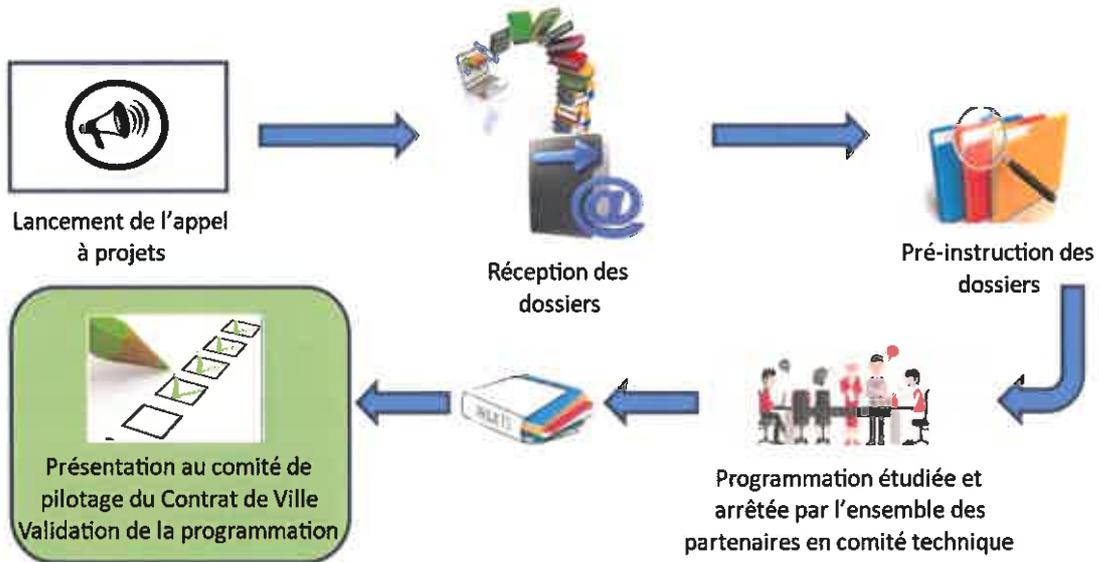
- suivre la programmation du contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions,
- engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions,
- recueillir les éléments d'évaluation,
- concevoir les éléments d'aide à la décision,
- assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire.

**L'ingénierie est assurée par la cheffe de projet politique de la ville, placée sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, et les référents du contrat de ville des communes signataires.**

L'équipe projet a pour mission :

- de suivre la mise en œuvre des programmations tout au long de l'année,
- de vérifier que les programmes d'actions s'inscrivent dans les orientations stratégiques du contrat de ville et répondent aux objectifs opérationnels,
- d'accompagner les porteurs de projet dans le montage et la mise en œuvre de leurs actions,
- de veiller à la réalisation des objectifs attendus.

## La procédure d'appel à projets annuel



### 3. Le suivi et l'évaluation

L'évaluation et l'impact des actions financées seront analysées quantitativement et qualitativement de façon à apprécier l'évolution de la situation socioéconomique des quartiers et de leurs habitants.

Une communication, claire et systématique, des subventions versées par l'Etat ainsi que des moyens mobilisés dans les QPV doit être mise en place, notamment par le biais de dossier de presse et de réunion des acteurs annuelle.

Une charte graphique et un logo unique doivent être utilisés.

Les préfets devront tenir informés la direction générale des collectivités locales ainsi que l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Les présents contrats de ville entrent en vigueur pour une durée de 6 ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027. Ce point d'étape permettra une évaluation à mi-parcours afin d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Le but de l'évaluation est de mesurer les résultats obtenus par rapport aux enjeux définis dans le contrat cadre et ajuster, le cas échéant, la stratégie d'intervention.

L'évaluation à du contrat de ville poursuit un double objectif :

- Rendre compte du fonctionnement et de la mise en œuvre du contrat de ville sur les objectifs prioritaires en mettant en avant les points où l'on progresse et les difficultés ;
- Réinterroger les orientations stratégiques du contrat de ville afin d'ajuster éventuellement les programmes d'action, et ce, en tenant compte notamment de la nouvelle feuille de route du gouvernement sur la politique de la ville.

Elle n'a pas pour objet d'évaluer l'ensemble des champs de contrat de ville, mais bien de faire un choix sur quelques questions stratégiques resserrées qui sont analysées de manière plus fine afin d'apprécier la contribution du contrat de ville au regard des enjeux et objectifs définis par les partenaires.



---

# QUATRIEME PARTIE :

## LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

---

- 1. L'emploi.....p.63**
- 2. Les transitions .....p.64**
- 3. L'émancipation pour tous .....p.65**
- 4. La sécurité et la tranquillité publique .....p.66**
- 5. Le volet investissement et l'articulation avec les autres stratégies .....p.67**
- 6. Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés .....p.69**

Chacune de ces orientations stratégiques représente une priorité clé pour le développement global du territoire. Elles visent à créer un cadre d'action cohérent pour relever les défis spécifiques identifiés dans le diagnostic territorial, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs généraux du contrat de ville pour la période 2024-2030.

Au moins la moitié des contrats de ville doit être conclue sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, fixant les montants et les objectifs à atteindre sur trois ans, en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative.

# 1. L'emploi

L'emploi est souvent l'un des piliers essentiels d'un contrat de ville visant à favoriser le développement économique.

Le développement économique et l'emploi, au cœur d'un contrat de ville, sont des socles visant à stimuler la croissance économique locale et à améliorer les perspectives professionnelles des habitants. Ces objectifs s'inscrivent dans une volonté de renforcer la vitalité économique de la communauté et de favoriser l'inclusion sociale.

En intégrant ces éléments, l'objectif est de créer un environnement propice à la croissance économique, à l'emploi durable et au bien-être des travailleurs locaux.

L'emploi, des programmes de formation professionnelle, des partenariats avec des entreprises locales, des initiatives d'insertion professionnelle sont des stratégies qui peuvent être mises en place pour accroître les opportunités d'emploi au sein de la communauté.

Quant au développement économique, il comprend généralement des initiatives telles que la création de parcs d'activités, le soutien aux entreprises locales et la promotion de l'entrepreneuriat.

L'intégration réussie de ces aspects dans un contrat de ville nécessite une coordination étroite avec les acteurs économiques locaux, ainsi que des investissements ciblés dans l'éducation et la formation professionnelle.

**En favorisant le développement économique et en créant des emplois durables, le contrat de ville contribue à renforcer la résilience économique de la communauté et à améliorer la qualité de vie de ses résidents.**

## 2. Les transitions

Le concept de transition dans un nouveau contrat de ville englobe les changements progressifs visant à améliorer différents aspects de la communauté. Elles peuvent inclure différentes dimensions, notamment la transition écologique, économique, sociale et urbaine.

Intégrer ces différentes transitions dans un contrat de ville vise à créer un cadre holistique qui favorise un développement équilibré et durable.

Ces évolutions visent à créer un environnement urbain plus harmonieux, en tenant compte des besoins de la population, de l'évolution des modes de vie et des enjeux environnementaux.

Les transitions peuvent impliquer des projets de développement économique durable, des initiatives sociales pour renforcer la cohésion communautaire et des aménagements favorisant la qualité de vie (réaménagement urbain pour favoriser la mixité sociale et économique, mise en place de politiques pour l'inclusion sociale et l'égalité des chances, promotion de l'accès équitable à l'éducation, à la santé et aux services publics en général).

**L'intégration réussie de ces transitions dans un contrat de ville exige une approche coordonnée entre les parties prenantes, une participation citoyenne active et une adaptation constante aux changements et aux nouveaux défis. En investissant dans des projets innovants et en encourageant la collaboration, les transitions contribuent à façonner un avenir plus résilient, inclusif et durable pour la communauté urbaine.**

### 3. L'Émancipation pour tous

L'émancipation, dans le cadre d'un contrat de ville, représente un processus visant à libérer les individus des contraintes sociales, économiques et culturelles, favorisant ainsi leur autonomie et leur épanouissement. Cette notion s'inscrit dans une perspective d'inclusion sociale, de justice et d'égalité des chances au sein de la communauté.

L'intégration de l'émancipation dans le nouveau contrat de ville vise à créer un environnement qui permet aux résidents de s'épanouir, de participer activement à la vie de la communauté et de réaliser leur plein potentiel.

Les actions d'émancipation peuvent englober des programmes éducatifs visant à renforcer les compétences et les connaissances ainsi que des projets promouvant la participation citoyenne et le sentiment d'appartenance. En outre, la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations contribuent également à l'émancipation en créant des conditions équitables pour tous.

La promotion des initiatives culturelles, sportives mais aussi de loisirs accessibles à tous, est encouragée. La culture et le sport étant de puissants vecteurs d'expression et d'intégration sociale, ils encouragent l'épanouissement individuel et le renforcement du tissu social.

**La volonté de se saisir de cette thématique au sein d'un contrat de ville dénote un engagement envers le développement d'une société où chaque individu a la possibilité de réaliser son potentiel, de prendre des décisions autonomes et de contribuer activement au bien-être collectif. Cela nécessite souvent une approche globale impliquant des actions dans divers domaines tels que l'éducation, le sport, l'accès à la culture et aux loisirs, la participation citoyenne et la promotion de valeurs d'égalité et de justice sociale.**

## 4. La sécurité et la tranquillité publique

Assurer la sécurité et la tranquillité publique est crucial dans tout contrat de ville pour créer un environnement favorable à la vie communautaire.

L'objectif est de créer des quartiers sécurisés, où les résidents peuvent vivre paisiblement en toute quiétude, et contribuer une communauté prospère.

Les actions liées à la sécurité peuvent inclure des initiatives de prévention de la criminalité, l'amélioration de l'éclairage public, le renforcement des effectifs policiers locaux, l'intégration des systèmes de surveillance modernes et éthiques pour renforcer la sécurité, en veillant à respecter la vie privée des résidents, mais aussi le développement de partenariats avec les citoyens pour promouvoir la vigilance communautaire.

L'engagement en faveur de la sécurité routière au travers d'actions concrètes pour réduire les risques d'accidents de la route et limiter leurs conséquences est également recherché (lutte contre les rodéos urbains, mise en place d'infrastructures adaptées, promotion de modes de déplacement sûrs, tels que la marche et le vélo ...).

Parallèlement, la tranquillité implique souvent des mesures visant à réduire les nuisances sonores, à aménager des espaces publics apaisants et à favoriser un climat social serein. Celle-ci comprend notamment le soutien aux victimes avec la mise en place de services de soutien aux victimes, y compris des services de conseils et des ressources pour favoriser la résilience.

La promotion de l'égalité des genres en mettant en place des politiques et des programmes visant à éliminer les discriminations basées sur le genre et à assurer une participation égale dans tous les domaines trouve toute sa place dans cette thématique.

**Intégrer la sécurité et la tranquillité implique des programmes de sensibilisation et des initiatives visant à créer un environnement sûr et apaisant pour tous les habitants. Cela nécessite aussi des actions dans les domaines tels la participation citoyenne et la promotion de valeurs d'égalité et de justice sociale.**

## 5. Le volet investissement et l'articulation avec les autres stratégies

La stratégie définie peut intégrer un volet investissement.

Celui-ci est porté par les collectivités territoriales et leurs groupements, mais également par des acteurs privés ou publics.

Les projets d'investissement ont vocation à être financés via la mobilisation des dotations de l'Etat : dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des Territoires, des collectivités territoriales, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés (il s'agit d'acteurs privés susceptibles de s'investir dans les quartiers, au titre des investissements dans les équipements et le cadre de vie des quartiers).

Une articulation doit être assurée entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH ...) et celles des collectivités territoriales.

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales portées par le Gouvernement apparaît d'autant plus essentielle que nombre d'entre elles ont aujourd'hui pour objet de renforcer la coordination des interventions publiques, dans une logique de parcours, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

Dans le cadre du contrat de ville, les moyens de la politique de la ville doivent être articulés avec ceux des autres politiques publiques. Ainsi est-il demandé aux préfets de veiller à l'articulation entre les contrats de ville et les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Les comités de pilotage de ces derniers seront élargis aux préfets délégués à l'égalité des chances ou aux sous-préfets à la politique de la ville pour chaque territoire concerné.

En Grand Est, les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) portent le nom de Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Ces PTRTE incarnent le

partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Trois orientations stratégiques sont à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE
- COHÉSION territoriale et coopérations (équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires (de proximité, productive, relocalisation...)

Le présent contrat de ville est en cohérence avec les objectifs du Pacte dans lequel il peut s'insérer, ce dernier étant une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, le Département le cas échéant, l'Etat et ses opérateurs.

De même, les contrats de ville doivent être complémentaires des pactes locaux des solidarités, signés avec les conseils départementaux et les métropoles, qui entreront en vigueur début 2024.

Enfin, les synergies avec les politiques de l'Etat en matière de pauvreté ou de retour à l'emploi doivent être renforcées.

## **6. Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés**

Les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville doivent prioritairement viser des associations implantées localement, être priorisés sur les enjeux identifiés par les habitants par les habitants et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Les financements prévisionnels doivent prévoir une durée de contractualisation de 3 ans, formalisée par des conventions pluriannuelles d'objectifs, permettant de donner de la visibilité, de limiter le temps administratif d'instruction mais également d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour si, nécessaire, réajuster ces projets.

Un objectif de 50 % de financements pluriannuels par convention pluriannuelles d'objectifs (CPO) doit être visé, sauf circonstances locales particulières dont le Préfet devra rendre compte à l'ANCT le cas échéant. Sont notamment ciblés les associations de proximité et les programmes ou dispositifs de réussite éducative (PRE ou DRE).

La possibilité de financer le fonctionnement des petites associations est introduite. La circulaire du 31 août 2023 insiste sur le fait de veiller à utiliser pleinement cette potentialité.

Avec ce cadre contractuel de la politique de la ville, les municipalités concernées doivent poursuivre à des degrés différents leur soutien aux structures socio-éducatives, accompagner les associations engagées dans les quartiers, développer des outils de médiation et de prévention, favoriser les démarches participatives et agir au plus près des habitants pour un travail de terrain aux effets positifs.

Le Contrat de Ville a permis d'associer dans une dynamique de développement social urbain, l'ensemble des partenaires habituels de la politique de la Ville : services municipaux, Etat, Région, Département, services publics, bailleurs sociaux, associations, habitants des quartiers.

Inscrit dans une cohérence globale de territoire, le principe même d'établir une programmation en concertation avec les principaux acteurs, le Contrat de Ville a permis de renforcer le partenariat entre les acteurs locaux.

**Peut-on parler de plus-value pour les quartiers ?** Ceci reste difficilement quantifiable. Il n'en demeure pas moins que ce dispositif est une nécessité pour les quartiers.

La complémentarité et la transversalité des dispositifs et des actions développées attestent d'une stratégie territoriale visant prioritairement la cohésion sociale.

---

# CINQUIEME PARTIE :

## LES ENJEUX LOCAUX ET LES AXES D'INTERVENTION

---

- 1. Emploi, Insertion et Développement économique ..... p.73**
  - 1.1. Accès à l'emploi des publics des QPV ..... p.73**
  - 1.2. L'Insertion sociale et professionnelle ..... p.78**
  - 1.3. L'Entrepreneuriat ..... p.84**
  
- 2. Transition urbaine ..... p.86**
  - 2.1. Aménagement urbain durable et cadre de vie ..... p.86**
  - 2.2. Mobilité et qualité de vie ..... p.89**
  
- 3. Émancipation et Inclusion sociale ..... p.95**
  - 3.1. La réussite et la continuité éducative ..... p.95**
  - 3.2. Accès au droit et à la santé ..... p.105**
  - 3.3. Le sport et la culture, vecteurs d'intégration sociale .... p.109**

<b>4. Cohésion sociale et Sécurité .....</b>	<b>p.111</b>
<b>4.1. Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République .....</b>	<b>p.111</b>
<b>4.2. Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité .....</b>	<b>p.114</b>
<b>4.3. Prévention de toutes les formes de délinquance et de déviance .....</b>	<b>p.116</b>

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 reposait sur la logique des trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, emploi et développement économique.

Il est mis fin à l'organisation du contenu des contrats de ville en piliers décidés au niveau national.

Chaque contrat de ville est recentré sur un nombre limité d'enjeux locaux forts, arrêtés en lien étroit avec les habitants et adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Le nouveau contrat de ville comprend d'une part un socle consacré à des grandes priorités thématiques et, d'autre part, une partie dédiée aux projets spécifiques au quartier concerné, construits par l'ensemble des acteurs locaux. Le contrat de ville a pour objectif d'apporter une réponse à chaque enjeu local.

# 1. Emploi, insertion et développement économique

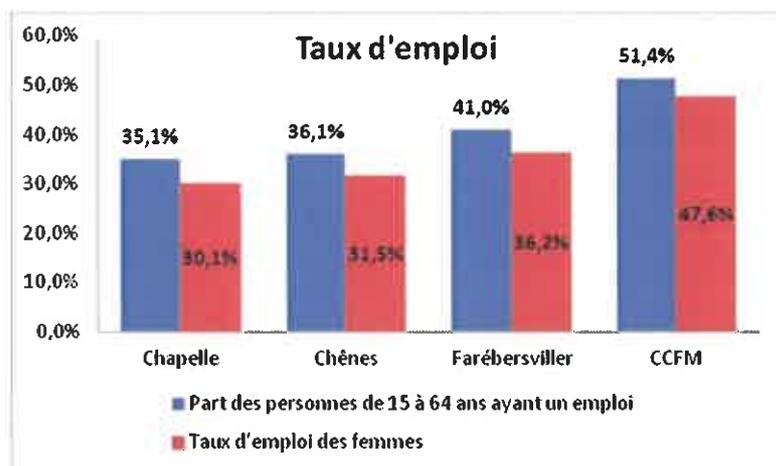
*L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations*

## Rappel des enjeux identifiés :

- Soutenir l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, notamment des jeunes
- Faciliter l'insertion professionnelle
- Accompagner la création et le développement d'activités sur le territoire

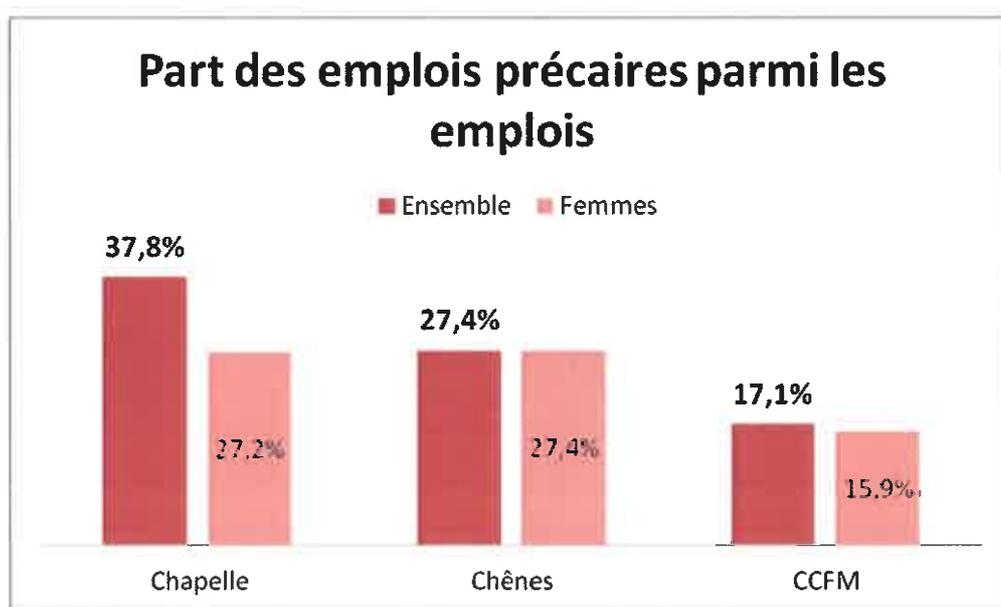
## 1.1 Accès à l'emploi des publics des QPV

Les quartiers prioritaires présentent une situation fragile du point de vue de l'emploi. Ainsi le taux **d'emploi est-il plus faible** que dans les villes de référence et la CCFM (voir schéma ci-contre). On notera aussi qu'il est encore moindre pour les femmes, et ce dans tous les territoires.



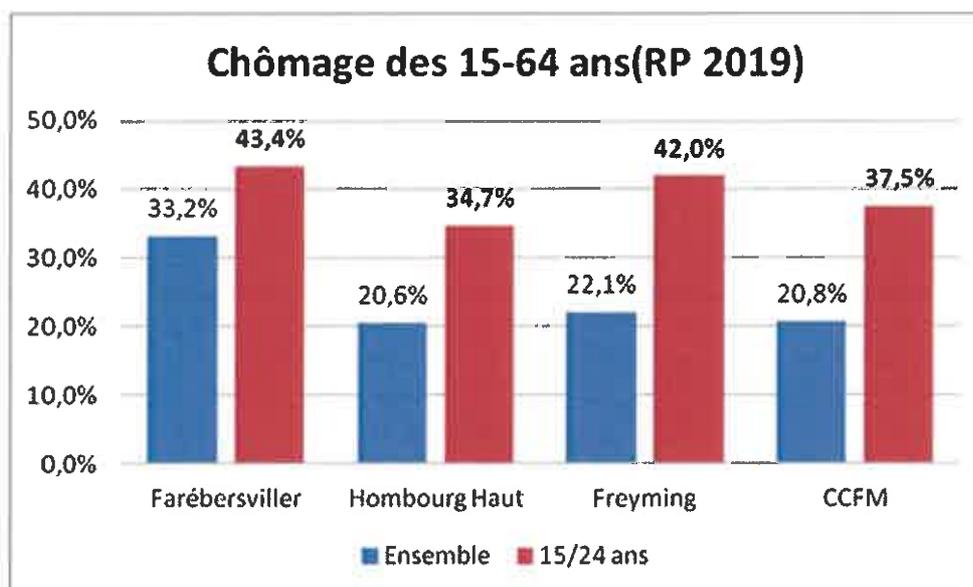
Source : Insee, Recensement de la Population 2017

De plus, les habitants des quartiers Politique de la Ville occupent **des emplois nettement plus précaires**, en comparaison avec leur agglomération. Cela est particulièrement net à Chapelle.



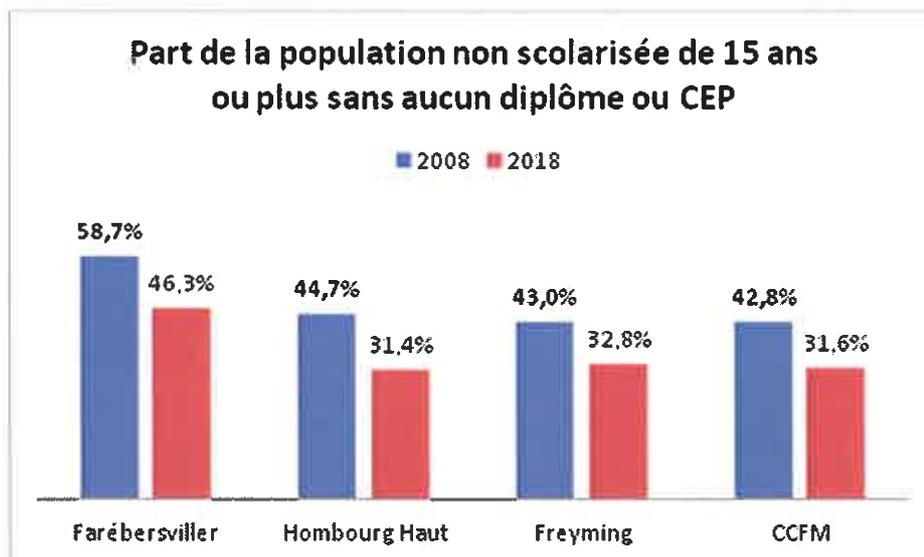
Source : Insee, Recensement de la Population 2017

Cela s'inscrit dans un contexte d'un territoire lourdement frappé par le chômage, phénomène encore plus accentué chez les jeunes.



Parmi ces demandeurs d'emploi, **une part non négligeable est peu qualifiée** (Part des DE ayant un niveau de formation infra-CAP/BEP = 15,8% pour la CCFM. Sur le quartier prioritaire Chapelle, ce taux monte à 19,4%.

**A noter que de façon globale, le niveau d'étude de l'ensemble de la population est assez faible, même si l'évolution est favorable sur la dernière décennie, comme le montre le schéma suivant.**



*Insee 2010 et 2018*

Il existe sur le territoire de nombreux freins **pour l'accès à l'emploi** :

**La mobilité représente un frein majeur pour l'accès à l'emploi.** Cette problématique dépasse largement les quartiers puisqu'il s'agit surtout d'un déficit de liaisons inter-villes (vers Forbach, vers Sarrebruck et de façon générale vers les lieux d'emploi, de services publics et de santé. Néanmoins les difficultés sont encore renforcées dans certains quartiers prioritaires excentrés avec peu d'accès aux transports en commun (lignes de bus dont la fréquence est jugée insuffisante).

De plus dans ces quartiers, les jeunes ont encore moins accès à l'autonomie que représente la voiture individuelle. Par exemple, 45% des jeunes qui fréquentent la Mission locale du Bassin Houiller ont le permis de conduire alors que ce chiffre est de 38% dans les QPV.

Des actions de proximité sont menées par les Villes, soutenues par le contrat de ville (bourses au permis, aide de Wimoov, accès au numérique) pour tenter d'y remédier mais cela reste à la marge, faute d'une véritable prise en charge du maillage territorial de transports qui ne peut se faire qu'à un niveau plus large d'articulation à l'échelle des territoires (tarif unique, correspondances, ...).

La CCFM qui dispose de la compétence mobilité depuis 2021 a mis en place un fonds mobilité. Ce dernier vise à co-financer certaines actions, d'investissement notamment. Le taux de subvention peut être porté à 40 % du montant de l'opération. Aucune liste exhaustive de projets éligibles n'est déterminée, l'attribution du fonds se faisant de manière individuelle.

**D'autres problématiques sont relevées en matière de frein périphérique à l'emploi :**

- L'insuffisance des réponses en matière de mode de garde qui handicape de nombreuses femmes ;
- Des situations d'illettrisme nombreuses et encore insuffisamment prises en charge ;
- L'enjeu de la maîtrise des langues étrangères, notamment de l'allemand ;
- Des lacunes en matière d'accès au droit (méconnaissance des aides existantes et difficultés avec les démarches dématérialisées) et de santé pesant sur la capacité de certains publics à accéder aux dispositifs ;
- La difficulté à mobiliser certains jeunes, phénomène encore renforcé par la crise Covid, de l'avis de l'ensemble des professionnels rencontrés.

## **Quel apport du contrat de ville ?**

Les actions soutenues par le contrat de ville sont **principalement centrées sur l'insertion professionnelle et la mobilité**, avec également quelques actions autour de l'égalité femme-homme et de la formation. L'enveloppe finance beaucoup de chantiers d'insertion dont l'apport est jugé essentiel par les partenaires (reprise d'activité, lien social). Sur la question de la mobilité, il y a eu des adaptations permanentes dans les actions soutenues, afin de s'adapter aux besoins du public : préparation renforcée au code de la route à Farébersviller ; expérimentation de dispositifs de mobilité solidaire et inclusive (Wimoov et UDAF) qui restent encore cependant insuffisamment déployés.

Cependant, une interrogation se fait jour sur **la pertinence du financement par le contrat de ville des chantiers d'insertion**, en lieu et place d'un financement total par le droit commun. Les éventuelles économies ainsi réalisées permettraient d'investir d'autres champs qui apparaissent utiles aujourd'hui : apprentissage linguistique, solutions innovantes en mobilité, mode de garde adapté aux rythmes de travail des femmes des quartiers.

## Objectifs pour l'accès à l'emploi :

- Favoriser l'accès aux dispositifs insertion/emploi-formation pour tous
- Faire évoluer les pratiques pour aller vers tous les publics (développer des méthodes d'« aller vers » les jeunes isolés et peu visibles dans l'espace public – approche conviviale, liens de pairs à pairs ...)
- Renforcer les actions pour l'accès à l'emploi des seniors : inclusion numérique, image des seniors auprès des entreprises
- Agir en matière de lutte contre l'illettrisme
- Travailler sur la mobilité
- Adapter le dispositif bourse au permis à la diversité des publics (préparation/renforcement à la formation du code de la route, ouverture aux étudiants et aux demandeurs d'emploi
- Etudier la mise en place d'un système de navette pour des demandeurs d'emploi ciblés (bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, moins de 25 ans, plus de 50 ans, chômeurs de longue durée ...).

## **1.2. Insertion sociale et professionnelle**

### Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

L'objectif de l'insertion est de permettre aux personnes exclues de retrouver autonomie et confiance en soi, notamment par le travail.

L'insertion sociale et professionnelle tend à lutter contre le chômage et l'exclusion ; elle n'a pas une vocation occupationnelle pour les personnes en difficultés d'insertion mais bien de s'inscrire dans une dynamique sociale et économique sur un territoire.

## La clause d'insertion sociale et professionnelle

La clause d'insertion professionnelle est un dispositif qui, dans le cadre d'un marché public, permet à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'heures de travail. En effet, une partie du travail généré par un marché public peut leur être réservé.

La clause d'insertion professionnelle est une composante essentielle des marchés publics, visant à favoriser l'intégration des personnes en difficulté d'accès au marché du travail. Elle stipule qu'une partie des heures de travail générées par ces marchés doit être dédiée à des actions d'insertion professionnelle.



Dans le cadre du NPNRU de la CCFM, les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU.

Celle-ci vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation, ainsi que dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville.

De ce fait, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages financés par l'ANRU ont fixé des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, se sont accordés sur les marchés et les publics cibles de la clause, en étant particulièrement vigilants sur les modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, mais aussi au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

L'objectif global d'insertion fixé à 16 373 heures (minimum) est considéré comme un outil privilégié pour favoriser l'insertion des plus éloignés de l'emploi.

**La clause d'insertion du NPNRU de la CCFM vise prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

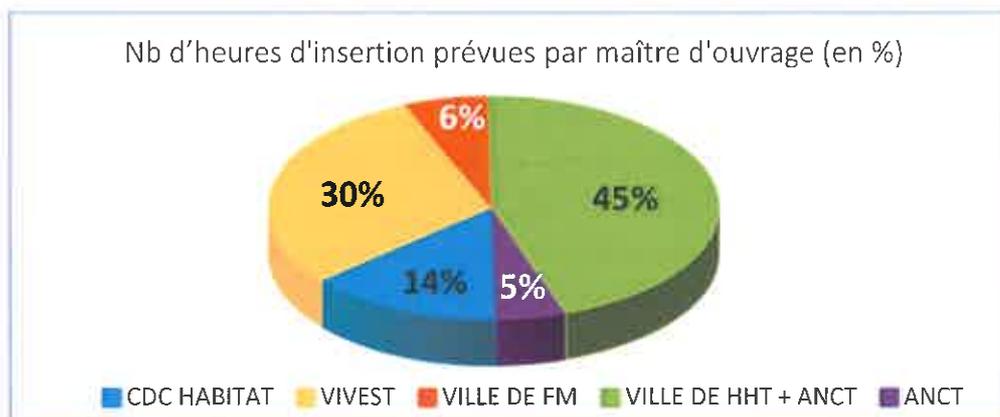


## Objectifs en matière d'insertion sociale :

- Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements : dans le cadre des opérations d'investissements liées au projet de renouvellement urbain (travaux), l'objectif d'insertion minimum est égal à 5 % des heures travaillées, ce qui correspond à un objectif de 16 265 heures d'insertion.

Famille d'opérations	Nb heures d'insertion
Famille Études et Conduite de projet (Étude urbaine Beerenberg)	29
Famille Démolition LLS	2 932
Famille Aménagement d'ensemble	6 742
Famille Reconstitution de l'offre de LLS	1 847
Famille Requalification de LLS	1 788
Famille Résidentialisation de LLS	611
Famille Équipements publics de proximité	1 417
Famille Immobilier à vocation économique	899
<b>TOTAL</b>	<b>16 265</b>

Maître d'ouvrage	Nb heures prévues par la charte locale d'insertion (objectif 5%)
CDC HABITAT SAINTE-BARBE	2 282
VIVEST	4 925
VILLE DE FM	945
VILLE DE HHT	7 214
ANCT	899
<b>TOTAL</b>	<b>16 265</b>



- Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), et modalités de mise en œuvre : les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'organisent pour intégrer, tout au long de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, un objectif a minima de 10 % des heures travaillées à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les marchés de la gestion urbaine.

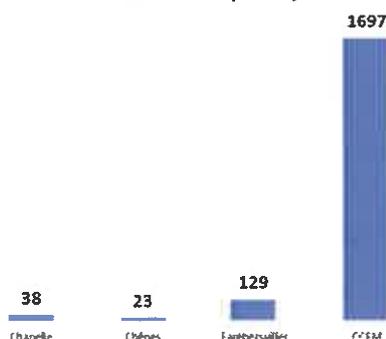
- Objectifs sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain : il s'agit de réserver un nombre d'embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet, par exemple par le biais de contrats de professionnalisation, sur des tâches administratives...), au fonctionnement des équipements (sur des postes d'accueil, d'animation...) et aux actions d'accompagnement des projets (relogements, aides aux déménagements, portage de courses, sensibilisation aux nouveaux usages...). Ici encore, les maîtres d'ouvrage doivent rechercher des modalités favorables à l'emploi des habitants des quartiers.
  
- Objectifs qualitatifs en matière d'insertion :
  - Favoriser une offre de formation adaptée : préqualification ou qualification aux métiers du BTP
  - Professionnaliser le bénéficiaire, l'accompagner dans la mise en situation
  - Aider durablement au retour à l'emploi
  - Permettre au bénéficiaire d'apporter une plus-value au quartier et à la commune
  - Susciter une culture du travail et de l'esprit d'entreprise

Les clauses d'insertion sont vectrices d'aide au retour à l'emploi pour les bénéficiaires. Elles leur permettent de participer aux chantiers se déroulant sur leur(s) territoire(s) et d'être acteurs de leurs transformations.

### 1.3. L'Entrepreneuriat

Même si ce n'est pas du tout à la même échelle que sur le reste du territoire, Il existe un petit tissu d'entreprises sur les quartiers. Celles-ci sont très largement des établissements sans salariés (micro-entreprises).

Nbre d'établissement (2019)



Part de micro-entrepreneurs parmi les établissements



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements4 (Sirene) au 31/12/2019

Face à cette situation difficile, le territoire s'organise pour offrir des solutions à ses habitants. On **compte de nombreux acteurs et structures engagés**. Cette offre de services est plus ou moins accessible géographiquement aux habitants des quartiers prioritaires :

- Ecole de la deuxième chance, à Forbach
- Pôle Emploi à Forbach et Saint-Avoid mais seulement une permanence au niveau des QP (Point emploi de l'espace Fare)
- Une desserte en proximité de la Mission Locale du Bassin Houiller :
  - Siège à Freyming-Merlebach ; point accueil à Farébersviller et Hombourg-Haut ; en projet au centre social de Chapelle
  - Public QPV : 599 jeunes en contact (410 jeunes accueillis)
- Assez peu d'acteurs de l'insertion par l'économique : ASBH, AIR, ...
- Des locaux AFPA ouverts en 2017 dans des locaux CDC Habitat à Hombourg-Haut (Chênes)

- Des municipalités fortement investies : bourses aux permis /chantiers d'insertion (public RSA), chantiers éducatifs (avec Moissons Nouvelles) / À Farébersviller, présence de l'antenne Espace FARE centrée sur les questions d'emploi (Point Emploi, Mission Locale, Cravate solidaire, Cap Emploi, UDAF, CIDFF...) créée et entièrement prise en charge par la Ville de Farébersviller.

**Le territoire dispose aussi de leviers en matière de développement de l'emploi :**

- La CCFM dispose de la compétence « développement économique » ;
- La commune de Farébersviller a impulsé la création du Centre commercial B'EST qui rayonne aujourd'hui avec 750 emplois (beaucoup d'embauches locales) ;
- Les opérations de renouvellement urbain qui se déroulent sur le territoire génèrent des opportunités d'emplois ponctuels avec les clauses d'insertion (16 000 heures d'insertion). Celles-ci constituent un levier très utile pour « mettre le pied à l'étrier », même si on observe des limites (pas d'accès aux clauses pour les femmes, peu d'opportunités pour la suite des parcours).

## **Quel apport du contrat de ville ?**

**Le soutien à l'entrepreneuriat reste une thématique peu développée**, même s'il y a quelques actions (non reconduites) menées par la Chambre des métiers et de l'artisanat, sur l'entrepreneuriat et la découverte des métiers, y compris dans les collèges.

Il n'y a pas non plus **d'actions spécifiquement liées au développement économique** ce qui s'explique car le contrat de ville n'est pas l'échelle pertinente pour le développement économique qui nécessite une approche transversale à l'échelle de la CCFM sur l'attractivité globale du territoire. Le sujet du maintien des commerces dans les quartiers peut constituer une bonne porte d'entrée en la matière. A ce titre, les communes se préoccupent des problématiques d'incivilité qui impactent les commerces de proximité (voir par exemple, le regroupement de jeunes à Chapelle devant le petit pôle commercial).

## 2. Transition urbaine

*L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat et la mobilité des habitants.*

### Rappel des enjeux identifiés :

- Renforcer l'attractivité et l'intégration des quartiers
- Maîtriser les déséquilibres de peuplement et rétablir la mixité sociale
- Augmenter la diversité de l'habitat
- Lever les freins à la mobilité

### 2.1. Aménagement urbain durable et cadre de vie

#### Un parc de logements peu attractif et des enjeux d'évolution

Le parc de logement des quartiers prioritaires est inadapté à la demande actuelle, en termes de typologie et d'adaptation au vieillissement. Un processus de dé-densification est à l'œuvre depuis plusieurs années pour faire face à l'accroissement de la vacance locative.

Ce défaut d'attractivité est encore accentué par des problématiques de mobilité et une mauvaise image bien ancrée et qu'il est difficile de faire évoluer.

### Mais des quartiers qui disposent aussi d'atouts

Les quartiers prioritaires ne sont pas pour autant dépourvus d'atouts. Ils disposent notamment d'espaces publics de qualité, très végétalisés. Il y a également un certain niveau d'équipements publics ainsi qu'une armature commerciale qui résiste encore, malgré des problématiques montantes de déclin commercial et de désertification médicale.

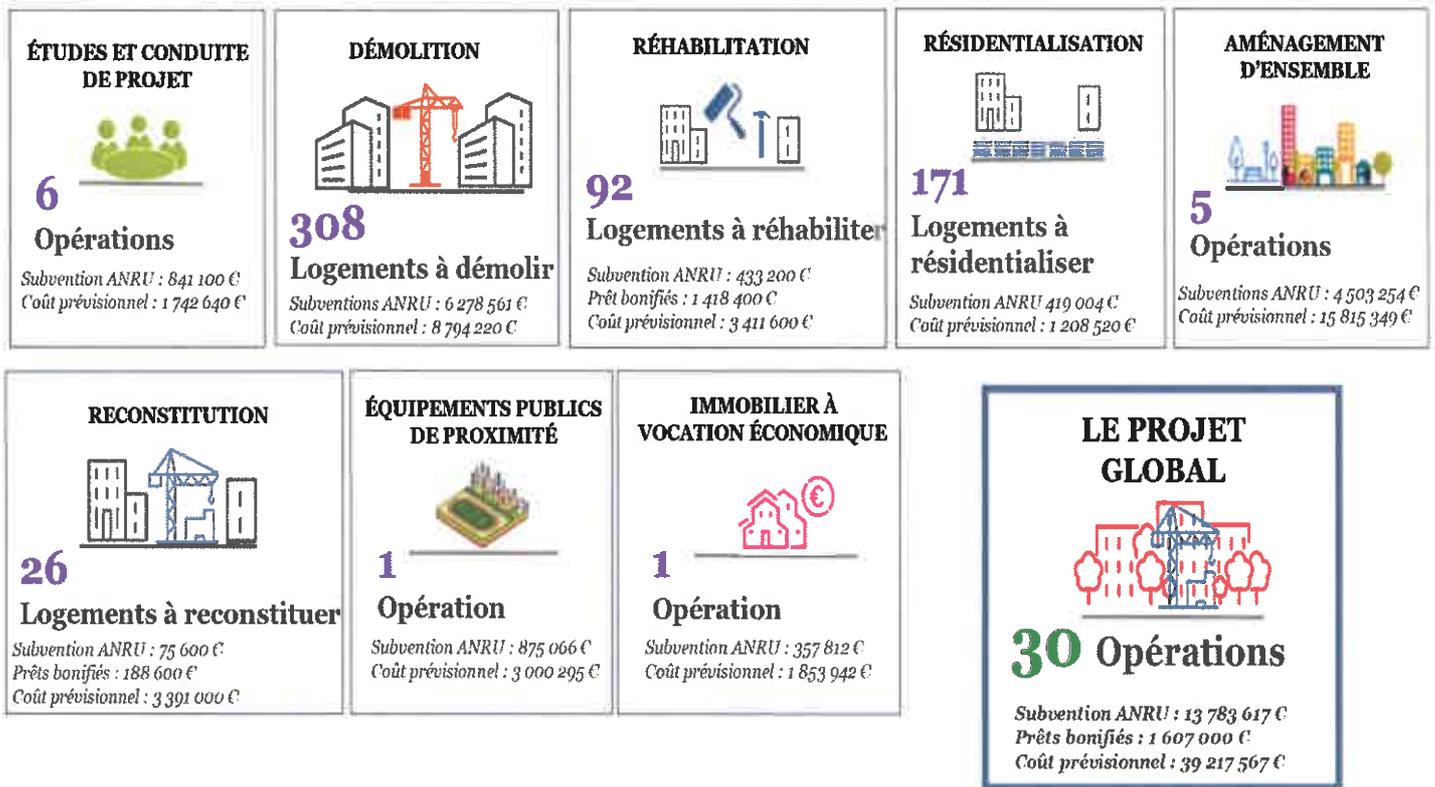
### De vraies perspectives de transformation et d'adaptation ouvertes par le NPNRU

Les quartiers Chênes et Chapelle/Beerenberg ont été intégrées dans le NPNRU, pour un montant global de 39,2 M€ sur 6 ans, ce qui ouvre des perspectives de transformation en profondeur du cadre de vie, comme le montre le tableau ci-dessous.

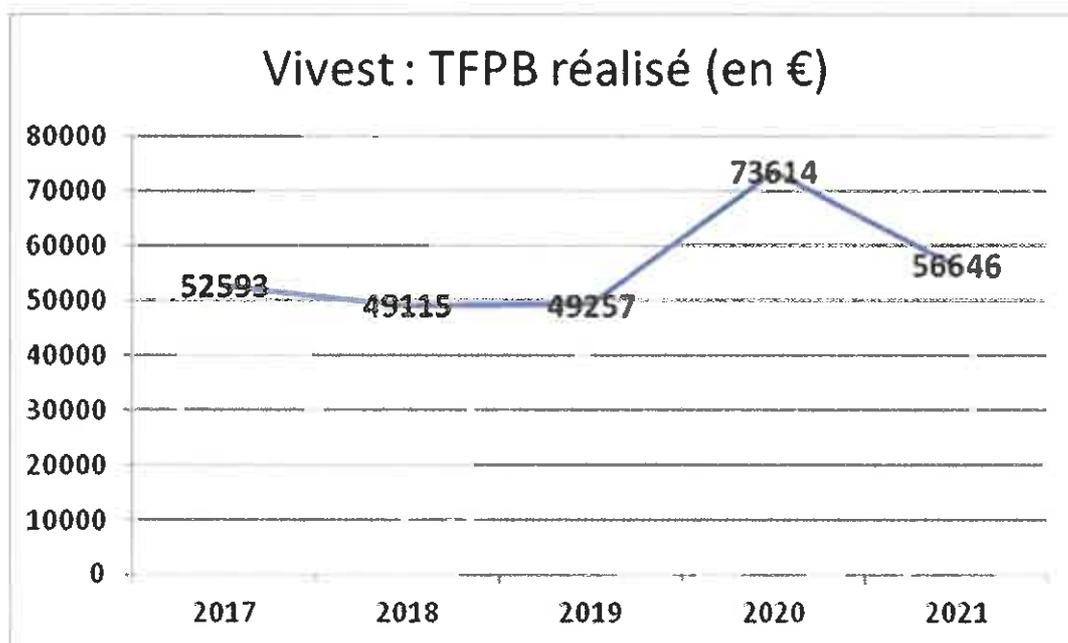
La Cité de Farébersviller, compte-tenu de son classement en quartier de veille active renforcée au moment de la signature de la convention de renouvellement urbain, n'a pas pu bénéficier d'un tel dispositif.

Familles d'opérations	Nb d'opérations	Nb de logements	Coût TTC	Subvention ANRU	Prêt AL
Études et conduite de projet	6		1 742 640 €	841 100 €	
Démolition de logements locatifs sociaux	11	308	8 794 220 €	6 278 561 €	
Aménagement d'ensemble	5		15 815 349 €	4 503 254 €	
Reconstitution de l'offre de LLS	2	26	3 391 000 €	75 600 €	188 600 €
Requalification de LLS	2	92	3 411 600 €	433 200 €	1 418 400 €
Résidentialisation de LLS	2	171	1 208 520 €	419 004 €	
Équipements publics de proximité	1		3 000 296 €	875 086 €	
Immobilier à vocation économique	1		1 853 942 €	357 812 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>597</b>	<b>39 217 567 €</b>	<b>13 783 617 €</b>	<b>1 607 000 €</b>

# La programmation NPNRU-CCFM



## Les actions liées aux conventions TFPB



## Objectifs en matière d'aménagement urbain :

- Renforcer les collaborations bailleurs/villes et améliorer la relation de proximité avec les habitants
- Davantage de concertation avec les locataires/habitants, menées en commun bailleurs/villes
- Des relations plus régulières entre les équipes de proximité des bailleurs et celles des villes et de la CCFM : diagnostic en marchant, réunions de point ...
- Travaux d'amélioration, embellissement, lien social, sécurité
- Renforcer l'articulation Contrat de Ville/ANRU
- Formaliser davantage le processus de TFPB : échanges partenariaux en amont des programmations, bilans systématiques, examen de la programmation TFPB dans le cadre d'une instance dédiée. Afin d'assurer une meilleure communication entre les bailleurs et les communes, il serait judicieux de fixer de nouvelles modalités de suivi de l'outil dans la prochaine convention d'utilisation de l'abattement de TFPB.

## **2.2. Mobilité et qualité de vie**

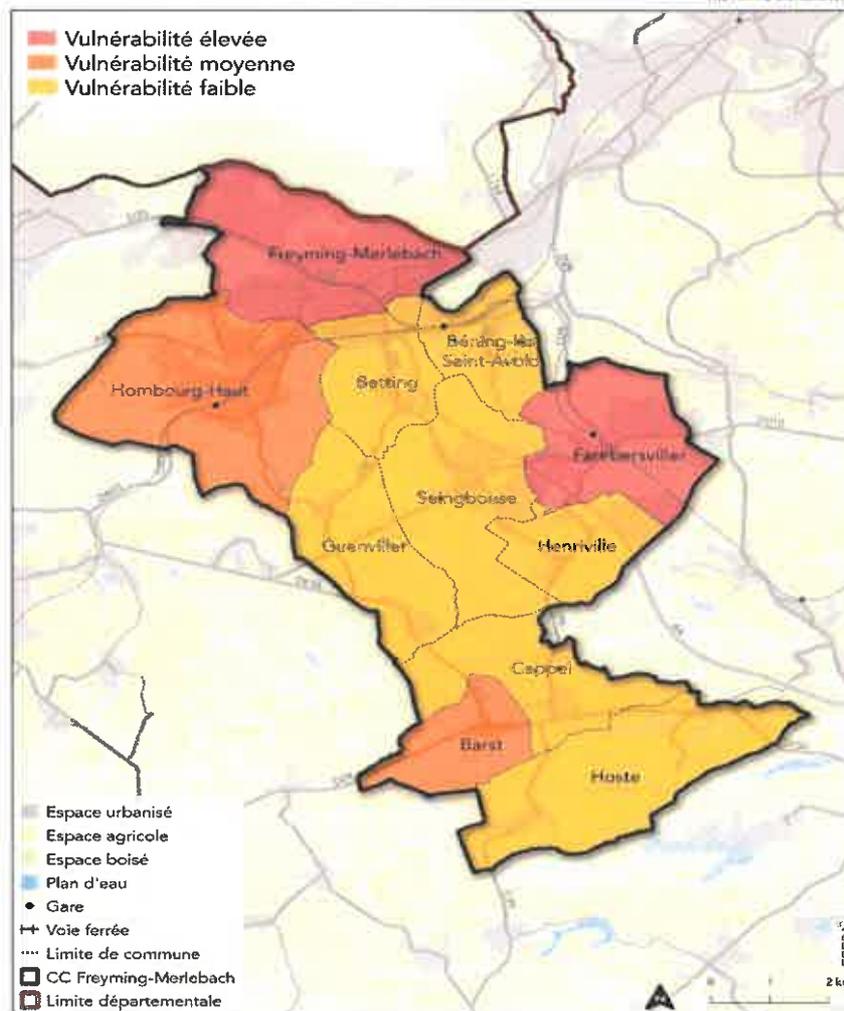
L'accès à la mobilité conditionne bien souvent l'efficacité des autres politiques publiques en faveur des habitants des quartiers : accès à l'emploi, à la santé, à la culture, à l'enseignement... et qui participent à améliorer la qualité de vie des habitants. Il est donc primordial que le contrat de ville se saisisse de cet enjeu, primordial pour les habitants des QPV.

Les quartier Chênes et Chapelle sont identifiés au titre de la Politique de la ville et soumis à des projets de l'ANRU.

Leurs habitants y rencontrent des contraintes de mobilité spécifiques, en relation notamment avec la localisation géographique, l'accessibilité des quartiers depuis les villes Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut, et leurs conditions de desserte en transports en commun.

Les pistes d'actions qui seront proposées ici sont spécifiques aux quartiers QPV et permettent de mieux répondre aux difficultés de mobilités rencontrés par les habitants.

## Vulnérabilité des ménages en termes de mobilité



### Zoom sur les QPV

Les habitants des deux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville du territoire (Cités Chênes et Chapelle), subissent des conditions de mobilités différentes de celles des autres habitants du territoire.

Le revenu moyen par ménage y est notamment moins élevé. Or, de faibles revenus ont un impact direct sur les conditions de mobilité. Certains modes, en particulier la voiture, peuvent par exemple être inaccessibles financièrement alors qu'ils sont parfois indispensables pour accéder à certains emplois ou même réaliser des déplacements du quotidien.

Tout déplacement engendrant un coût (hormis ceux réalisés à pied), les difficultés financières peuvent aussi générer une privation de certains déplacements et donc de certaines activités, en particulier celles relatives aux loisirs mais aussi pour des motifs plus impérieux (travail, démarches administratives...).

Disposer des différentes fonctions urbaines du quotidien (commerces, services...) à proximité de chez soi permet de faciliter et de réduire leur coût d'accès.

### **Des ressentis et des attentes particulières**

Dans le cadre de l'étude sur la mobilité des personnes menée par le cabinet Codra en 2021, des entretiens ont été menés avec les acteurs locaux à propos des QPV et des échanges plus informels ont été réalisés, en particulier durant l'enquête sur le terrain, avec les habitants des quartiers Chênes et Chapelle.

Ces échanges apportent, au-delà des données quantitatives et statistiques relevées dans le cadre de l'étude, une vision et une analyse plus pratiques des conditions de mobilité dans ces quartiers, au plus proche des problématiques et des connaissances de terrain de ceux qui le parcourent au quotidien.

Globalement, dans les deux quartiers QPV concernés, les problématiques et les opinions des conditions de déplacement sont les mêmes.

#### A l'intérieur des quartiers

Les conditions de déplacement sont satisfaisantes, les deux étant suffisamment compacts pour que la majorité des déplacements internes puissent être réalisés à pied. En outre, les chemins piétonniers traversants permettent de limiter les distances de déplacement au sein du quartier, en particulier en direction des quelques services et commerces présents sur place.

Le vélo n'étant pas considéré comme un mode de déplacement pour la majorité des habitants interrogés, ils sont peu demandeurs d'aménagements cyclables.

Le problème majoritairement évoqué par les habitants rencontrés pour les déplacements internes concerne les conditions de sécurité entre les voitures et les autres usagers. Les habitants ont effectivement fait part du comportement de certains automobilistes dont la vitesse de circulation est inadaptée au contexte résidentiel et familial des deux quartiers.

## Vers l'extérieur du quartier

Néanmoins, la problématique de déplacement principale des habitants concerne les déplacements vers l'extérieur du quartier.

En la matière, les habitants se répartissent en deux catégories : ceux disposant d'une voiture d'une part, et ceux n'en ayant pas d'autre part.

Ceux disposant d'une voiture considèrent avoir peu de problèmes de mobilité, la voiture leur offrant une grande liberté de mouvement. Les automobilistes semblent être à la fois conscients de l'avantage dont ils disposent et du risque induit en cas de panne par exemple (quel autre mode de déplacement utiliser si je n'ai plus ma voiture ?).

Ceux ne disposant pas de voiture rencontrent en revanche beaucoup plus de difficultés pour se déplacer. Ces derniers subissent directement l'enclavement du quartier par rapport au reste de la ville.

Ces quartiers étant peu pourvus en commerces et services, y vivre implique la réalisation de longs déplacements pour accéder aux services du quotidien, plus particulièrement concentrés dans les centres-villes.

Les centres-villes de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut sont proches des quartiers QPV (moins de 4 km entre le quartier Chapelle et le centre-ville de Freyming-Merlebach et moins de 2 km entre le quartier Chênes et le centre-ville de Hombourg-Haut).

Ces distances sont trop importantes pour être réalisées à pied quotidiennement et le dénivelé pour accéder aux QPV limite considérablement leur accessibilité à vélo.

Dès lors, le seul moyen de déplacement accessible est constitué par les transports en commun. Or, les quartiers Chênes et Chapelle ne sont desservis que par la ligne 126 du réseau Fluo, dont l'offre de service est insuffisante pour répondre à la diversité des besoins.

Pour les habitants non motorisés, le sentiment d'enclavement provoqué par le contexte géographique est encore largement amplifié par les conditions de desserte en transports en commun dans ces quartiers.

Aussi, les attentes des habitants portent très majoritairement sur ce point particulier.

En outre, la faible diversité des destinations desservies par la ligne 126 est un frein à son utilisation. Si elle permet de rejoindre les centres-villes des deux communes, elle n'assure pas la desserte des grands pôles générateurs de déplacements et d'emplois tels que les centres-commerciaux (de Freyming et Farébersviller).

De même, cette ligne ne dessert aucune gare du territoire.

Les possibilités de déplacement qu'elle offre sont donc limitées et sont les seules pour les ménages non motorisés des QPV.

### Objectifs concernant la mobilité :

#### ■ Améliorer les conditions de déplacement entre les QPV et les principales destinations

L'étude du cabinet Codra a permis d'identifier des besoins en mobilité non-satisfaits entre les QPV et certaines destinations majeures du territoire, notamment les gares et plusieurs importants pôles d'emplois, de commerces et de services.

Si les transports en commun desservent les QPV, ils doivent donc mieux répondre aux attentes de leurs habitants, l'accès à l'emploi et à la formation étant notamment un enjeu majeur pour la CCFM.

En outre, d'autres solutions de mobilité doivent être proposées pour répondre à la pluralité des besoins des habitants des QPV à destination des points stratégiques du territoire.

#### ■ Améliorer les conditions de cohabitation entre les piétons et les voitures

Dans les QPV, les piétons disposent globalement de bonnes conditions de circulation, grâce en particulier à des chemins dédiés sécurisés.

En revanche, les espaces où cohabitent piétons et automobilistes ont été identifiés comme points durs pour la sécurité des usagers les plus vulnérables (les usagers des modes actifs, en particulier les enfants et les personnes âgées).

Les points de traversée et la vitesse de circulation des voitures sont plus particulièrement visés.

#### ■ Faciliter l'accès aux commerces, services et équipements de proximité des QPV à pied et à vélo

Les QPV disposent de peu de commerces, services et équipements. Aussi, il est important de valoriser ceux existants en facilitant l'accès, en particulier par les modes actifs. Au-delà de l'aménagement des itinéraires, cette facilitation doit prendre la forme de services, en particulier des possibilités de stationnement des vélos.

- Mettre en place un accompagnement spécifique aux problématiques des habitants des QPV
  - Services matériels (mise à disposition de véhicules)
  - Services pédagogiques (formations mobilité (lecture cartes/plans, utilisation des réseaux de transport en commun, accompagnement renforcé pour l'obtention du permis ...)
  - Services financiers (montage de dossiers de microcrédit social, accompagnement vers l'achat de véhicules, bourses aux permis ...)
  - Etudier la mise en place d'un système de navette pour des demandeurs ciblés (seniors de plus de 70 ans par exemple, de faibles ressources et ne disposant d'aucun moyen de locomotion personnel ...).
  
- Sensibiliser aux modes de déplacement éco-responsables (transports en commun, covoiturage, mobilité douce, véhicules électriques, vélo).

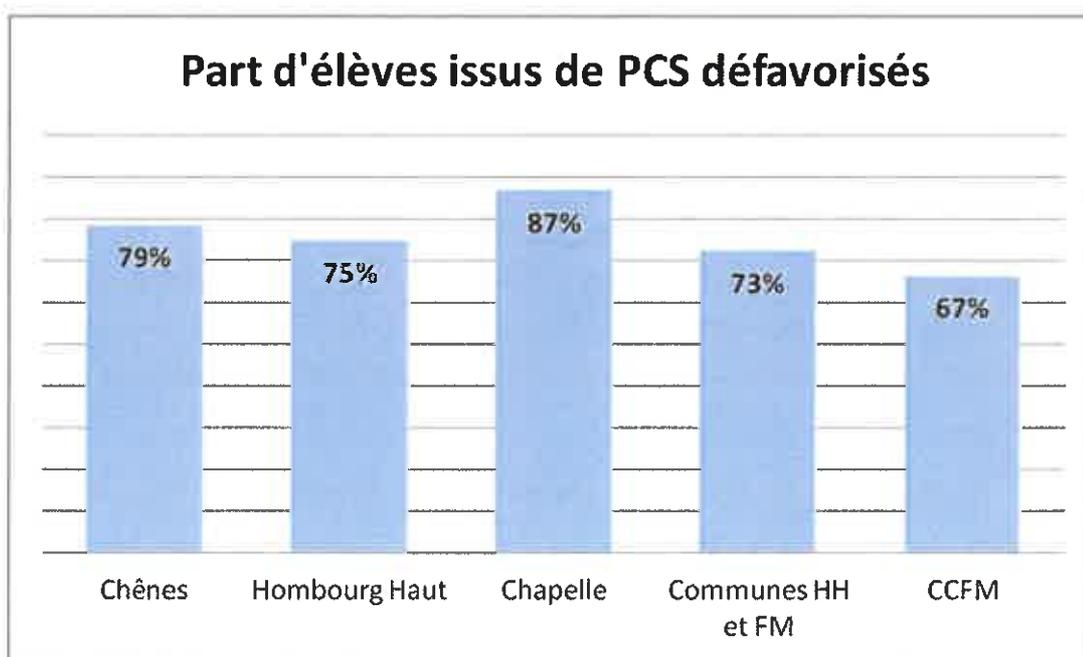
## 3. Émancipation et Inclusion sociale

### 3.1 Favoriser la réussite et la continuité éducative

#### ⇒ La réussite éducative

Les données disponibles sur la réussite scolaire montrent des écarts limités entre les villes accueillant des quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération. Il y a seulement un point de plus sur le taux de retard à l'entrée en 3<sup>ème</sup> et quasiment pas d'écart sur la réussite au brevet entre les collégiens du territoire.

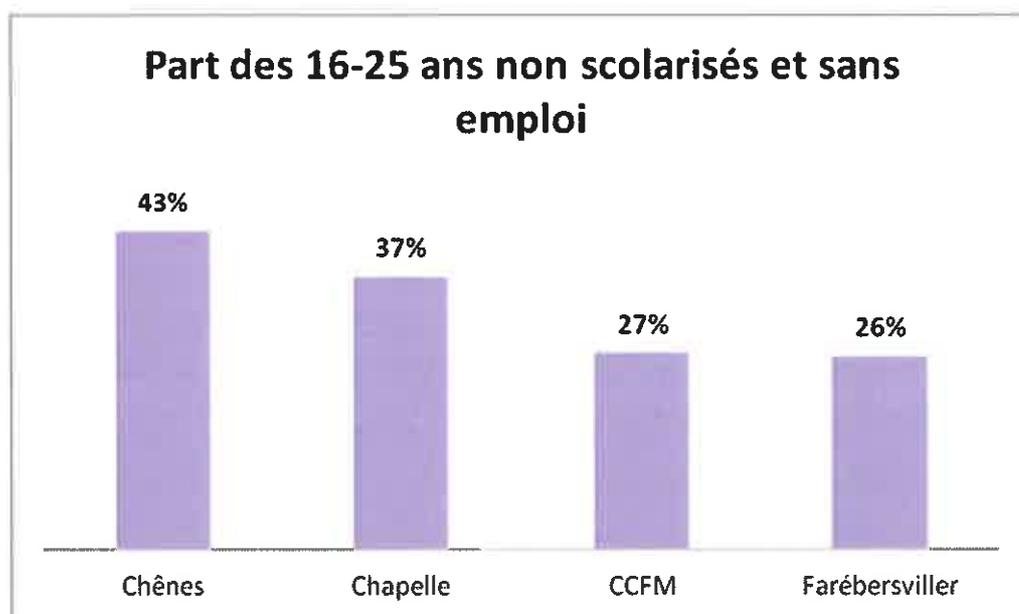
Par contre, la situation sociale des élèves des quartiers prioritaires est plus difficile<sup>24</sup> (schéma ci-après) dans les quartiers que dans les villes de référence et surtout de l'agglomération. De même, les quartiers prioritaires accueillent une part très importante de jeunes « Neet » (ni en études, ni en emploi, ni en formation) : de 10 à 16 points de plus que pour la CCFM.



DEPP (Education nationale) 2019-2020 et Insee

<sup>24</sup> PCS : professions et catégories socioprofessionnelles (nomenclature Insee)

Par ailleurs, certains principaux de collège témoignent de peu de mixité sociale au sein de leur établissement. On constate en effet que le découpage de la carte scolaire et les stratégies familiales d'évitement de celle-ci ont pour conséquence de concentrer les enfants issus des quartiers prioritaires au sein d'un même établissement.



*DEPP (Education nationale) 2019-2020 et Insee*

### Une approche éducative globale renforcée par les moyens de la Politique de la Ville

Avant de s'attarder sur les apports spécifiques du contrat de ville, il est nécessaire de présenter le cadre de base dans lequel les actions de la Politique de la Ville vont s'inscrire. Ce territoire bénéficie en effet d'un contexte porteur avec une approche large de la réussite scolaire et un continuum éducation-culture-sport au profit de l'épanouissement des enfants et des jeunes.

En effet, dans les 3 villes, on observe un engagement ancien et continu sur le plan des actions éducatives :

- Une offre périscolaire importante, portée par les centres sociaux avec des objectifs éducatifs exigeants et une attention à la mixité sociale (voir par exemple la situation d'Hombourg-Haut où des occasions de rencontres entre les enfants et parents de différents quartiers sont données au niveau du périscolaire) ;

- Un investissement dans les groupes scolaires (certains neufs comme à Farébersviller) et des installations sportives de qualité ;
- Une mobilisation dans la culture à hauteur des moyens (médiathèque, PEAC, école de musique à Farébersviller, ...) qui serait certainement à renforcer dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le territoire dispose aussi de dispositifs CLAS portés par les centres sociaux dans les 3 quartiers. Les acteurs soulignent une bonne articulation avec l'Education Nationale, notamment pour le public collégien (liens avec « devoirs faits »).

- **La géographie prioritaire de l'Education Nationale** (1 collège en REP+, 2 collèges en REP) qui permet de déployer des actions centrées sur la lutte contre l'échec scolaire.

### Focus Education prioritaire

#### Collège Schuman en REP + : une trajectoire positive à maintenir

- ✓ **Des moyens renforcés** : Formation pour les enseignants (notamment FLE) / Devoirs faits : innovation pédagogique / Tutorat individualisé / Culture : expositions dans 3C / Passeport culturel depuis 3 ans : subvention pour permettre 2 sorties culturelles par an et par niveau. De la 6ème à la 3ème, chaque élève a accès à 6 sorties culturelles /...
- ✓ **Ouverture aux familles et partenariat** : CDI, 3C (centre de connaissances et de culture) ouvert sur l'extérieur et aux parents / école ouverte aux parents pour la réussite éducative (cours français) / partenariat étroit avec les 2 CS et le DRE / Cordées de la réussite avec la ML (élèves ingénieurs de Metz, construction d'un forum des métiers).
- ✓ **Fort investissement sur le sport** : Sections rugby et section handball (250 enfants engagés) / Travail avec les clubs sportifs / 150 élèves inscrits à l'UNSS (union nationale des sports scolaires).
- ✓ **Des éléments de réussite** : Implication forte du corps enseignant et forte stabilité / résultats en augmentation : 85% de réussite au brevet (résultats pour élèves en difficulté les plus hauts de l'Académie).

### **Collège Claudie Haigneré en REP : un cri d'alarme de la Direction**

- Un établissement rencontrant des difficultés de plus en plus importantes : 75% élèves issus de PCS défavorisées et 55% d'élèves boursiers ; de nombreux élèves primo-arrivants (UP2A) + classes SEGPA et Ulysse ; un taux de rotation de près de 30% ; des familles en grande difficultés (ex : 15 dossiers de demande d'aide sur le fond social collégien lors de la première semaine ; un taux d'absentéisme important et une difficulté à rencontrer les parents ; une équipe enseignante encore stable mais qui s'épuise).
- Un appui qui serait à reconsidérer en fonction de l'évolution sociale du territoire
  - o Un classement en REP qui apporte des moyens renforcés (devoirs faits/groupe de compétence/options) mais qui restent insuffisants au regard de la paupérisation croissante des élèves liés à celle du centre-ville de FM et de la présence des classes spécifiques
  - o Une interrogation sur les motifs de non classement en REP+ et un souhait de réévaluation dans la prochaine contractualisation.

### **Collège Holderith : REP (ensemble des écoles en REP)**

- De nombreuses activités telles que « Cordées de la réussite de nouvelle génération » ; actions éducatives de la BPDJ (sensibilisation aux dangers d'internet, harcèlement, addictions, radicalisation, etc).

L'Éducation Nationale a un rôle à jouer au sein des établissements classés en REP+ pour qu'ils tendent vers l'excellence éducative : enseignants et personnels pédagogiques en nombre suffisant, classes à effectifs restreints, salles équipées, cadre de vie agréable ...

Par ailleurs, ces établissements doivent se donner les moyens de communiquer davantage sur leurs points forts, notamment leurs taux de réussite aux examens ou encore la dispense d'enseignements spécifiques renforçant ainsi son attractivité.

➤ **Le DRE : un outil essentiel de la Politique de la Ville**

### **Focus Dispositif de réussite éducative (DRE)**

✓ Organisation/Fonctionnement

- Hombourg-Haut (91 enfants suivis en 2021) et Farébersviller (96 enfants) avec un portage par les CCAS qui permet une approche « à échelle humaine » très intégrée et partenariale
- Des dispositifs structurés : un comité technique trimestriel (avec référent REP+) à Hombourg-Haut ; une réunion mensuelle avec l'ensemble des partenaires à Farébersviller
- Le choix des communes de flécher la totalité du financement sur les actions (la coordination est portée par les directrices des CCAS)
- Freyming Merlebach : pas de dispositif malgré des besoins similaires aux autres sites.

✓ Un dispositif souple et ouvert

- Durée selon les besoins de l'enfant, forte individualisation notamment dans le lien avec les familles, échelle du quartier vécu pour HH, accueil des enfants du CADA pour Farébersviller, ...
- Un large partenariat et une recherche de complémentarité : avec les CLAS gérés par les centres sociaux ; avec l'Education Nationale au-delà même de l'orientation (trousse hygiène pendant le Covid, intervention d'une conteuse liée aux difficultés de langage) ; avec Moissons nouvelles pour les adolescents ; avec les structures municipales (Médiathèque pour Hombourg-Haut ; crèche pour Farébersviller, centres sociaux).

✓ Une prise en compte globale et diversifiée des besoins de l'enfant :

- Par exemple à Farébersviller : accompagnement à la scolarité (via le CLAS et l'AFEV) ; mercredis récréatifs ; montée en charge des besoins d'accompagnement psychologique (bilans dans l'école, prestations ergothérapie au domicile, ...) ; séjour type « vacances apprenantes »

- Par exemple à Hombourg-Haut : révisions d'été (avant COVID) ; parentalité (formation éducation positive sur les 2 CS/vacances pour « défusion ») ; Santé (accompagnement mobilité), loisirs (notamment depuis le Covid).

Les actions estampillées santé dans le cadre du contrat de ville sont centrées sur le sport-santé, la question de l'hygiène et de l'éducation à l'alimentation. Ce sont les DRE qui se saisissent largement de cette question auprès des enfants.

## ⇒ L'accompagnement à la parentalité

Les parents jouent un rôle essentiel dans l'éducation de leurs enfants. Or, les familles sont de plus en plus démunies face à ces questions. La classe et la vie en établissement sont des espaces parfois peu compréhensibles pour les parents.

Pourtant, les établissements scolaires multiplient les dispositifs ayant pour objectif d'ouvrir l'école aux parents. Ces moments visent à transmettre des informations sur le fonctionnement de l'établissement, à échanger sur le parcours scolaire de leurs enfants et dessiner leur orientation. Malheureusement très peu saisissent l'opportunité qui leur est donnée par manque d'intérêt mais aussi par incompréhension ou méconnaissance.

En premier lieu, cette thématique doit être mise en perspective avec le contexte global de faiblesse de l'offre petite enfance. Sur le territoire de la CCFM, le taux de couverture d'accueil de jeunes enfants est de 72% alors que la moyenne nationale est à 60%. On peut néanmoins noter des efforts en la matière dans les villes considérées, notamment à Farébersviller qui dispose d'une offre collective (halte-garderie de 25 places). Il existe aussi des MAM à Hombourg-Haut et à Freyming-Merlebach. Par rapport à ce type de structures, on peut néanmoins se demander s'il est adapté pour le public des quartiers (question du coût) ?

La thématique de l'accompagnement à la parentalité est fortement développée dans les centres sociaux avec des référents familles qui mènent de nombreuses actions en coproduction avec les parents. Par exemple, au centre social Accès (ateliers parents-enfants ;

petits déjeuners au sein de l'école avec des parents volontaires ; travail sur la séparation dans le cadre du périscolaire ; vendredis soir consacrées aux mères ; ...).

Autre constat, le manque de dispositifs de soutien à la parentalité. Certains services proposent un accompagnement aux familles (PAEJEP, coordonnateurs et référents de parcours DRE, Education Nationale, équipes éducatives de prévention spécialisées, centres sociaux), mais trop souvent de manière isolée et non coordonnées.

La question des vacances familiales est signalée par certains acteurs comme un sujet très important pour consolider les liens familiaux. Mais, il est très difficile aujourd'hui de financer ce type d'actions avec le droit commun.

Il s'agira lors de cette nouvelle contractualisation de mieux impliquer les familles dans la vie scolaire et extrascolaire des enfants.

Une attention particulière devra être portée sur la communication entre l'école et les parents. Donner la parole aux parents pour une meilleure compréhension du fonctionnement de l'institution pourra également faciliter les échanges et ainsi faire entrer plus facilement les parents dans l'école.

Par ailleurs, s'il existe pléthore d'actions en direction de la parentalité, celles-ci mériteraient toutefois d'être renforcées, complétées ou mieux coordonnées.

#### ■ Favoriser les passerelles entre les familles et les institutions scolaire

La relation école-famille reste une préoccupation très forte pour l'ensemble des acteurs. Les relations de confiance entre l'école et les parents sont essentielles pour la réussite scolaire des enfants d'une part et le bon fonctionnement des établissements d'autre part.

L'accent doit être mis sur la communication entre l'école et les parents. Toutefois, pour que la parole des familles soit entendue, il convient de permettre à tous les parents de comprendre le fonctionnement de l'école et de rendre accessibles les instances auxquelles ils sont invités.

Des familles informées et « outillées » peuvent mieux comprendre les ressorts de l'institution scolaire facilitent l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

Aussi, la mise en œuvre de projets portant sur des temps d'échange entre les responsables d'établissements, les enseignants et les parents au sein d'espaces dédiés sont autant de leviers facilitant les passerelles entre les familles et l'école.

## ■ Accompagner et réassurer les familles dans leurs fonctions parentales

Les parents ayant été en difficulté ou en échec scolaire connaissent peu le fonctionnement de l'institution scolaire ou l'appréhendent compte tenu de leur propre histoire. Ceux maîtrisant difficilement la langue française restent loin des établissements et ont parfois tendance à se dévaloriser.

Il convient de revaloriser les parents dans leur rôle d'éducateur, l'objectif étant de leur redonner confiance en eux, en l'école et en l'avenir de leurs enfants.

Les actions de soutien à la parentalité méritent d'être renforcées et développées.

## ⇒ **Le décrochage scolaire**

Au regard de la scolarité, la situation semble se dégrader : des enfants de plus en plus nombreux présentent des difficultés scolaires et ne maîtrisent pas les compétences de base au moment de leur sortie du système scolaire ; un taux d'absentéisme en augmentation ; une absence de motivation qui trop souvent a pour conséquence un décrochage scolaire.

### **Le décrochage scolaire : des actions sur le territoire ...**

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est depuis plusieurs années une priorité de l'Éducation Nationale.

Le décrochage scolaire fait l'objet d'une préoccupation forte des acteurs locaux sur les quartiers : suivi des « exclus temporaires » des 3 collèges par Moissons Nouvelles, attention particulière dans le cadre du DRE. Mais le partenariat ainsi construit reste cantonné au niveau individuel des élèves identifiés.

### **... mais un enjeu de renforcement et de coordination**

✓ Par la mise en place de parcours éducatifs coordonnés

Il existe aujourd'hui un grand nombre de possibilités offertes par le système éducatif afin d'éviter le décrochage de certains jeunes.

Il convient cependant d'apporter un éclairage bienveillant aux familles les plus démunies.

Au-delà d'être expliqué, le parcours éducatif se doit d'être coordonné, afin d'accompagner le jeune dans les différentes phases de son cursus : passage d'un cycle à l'autre, orientation/réorientation, sortie du système scolaire et d'éviter le décrochage scolaire.

✓ Par le renforcement des actions visant l'épanouissement de tous

Il s'agira d'élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.

En affirmant sa volonté d'améliorer en permanence les conditions d'accueil des enfants et d'accompagner les jeunes dans leurs projets, les partenaires locaux souhaitent participer activement au devenir des enfants et des jeunes des quartiers. L'objectif est de proposer une organisation de leurs temps libres, suivant les valeurs et principes définis précédemment, en complémentarité des apprentissages familiaux et scolaires qui relèvent respectivement de la responsabilité des familles et de l'Education Nationale.

Les partenaires sont convaincus de l'idée que la manière dont un enfant ou un jeune met à profit son temps en dehors des heures de classe influe sur sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale, pour son devenir de futur citoyen.

## **Inclusion numérique et continuité éducative**

La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière l'aggravation du décrochage scolaire et la flagrance de la facture numérique. Certaines familles, appelées du jour au lendemain à participer pleinement à l'instruction de leurs enfants, ont été mises en difficulté : méconnaissance de la langue française, rapports distendus avec le système éducatif, manque de connaissances et d'outils pour assurer le suivi des devoirs, autant de handicaps et facteurs d'inégalités qui ont freiné la continuité éducative.

Il est nécessaire de former parents et enfants à un usage pratique des outils numériques, à les initier aux codages informatiques, à développer leur curiosité pour les nouvelles technologies et la robotique.

### **Objectifs liés à la réussite et à la continuité éducative :**

- Continuer à développer la réussite éducative
  - En harmonisant les dispositifs de soutien (DRE notamment), cités éducatives sur l'ensemble des quartiers en tenant compte des évolutions du territoire (REP+, dispositif des cités éducatives, etc.)
  - En favorisant le soutien aux actions de développement de l'éducation populaire et de la culture scientifique par exemple
  - Renforcer les actions autour du décrochage scolaire
  
- Parentalité : aller vers une plus forte structuration de la thématique
  - Actions « d'aller-vers » les parents, en les valorisant
  - Jeux de sensibilisation à la santé publique
  - Formations à l'éducation positive (pour les centres sociaux et les CCAS)
  - Soutien aux parents en matière de maîtrise de la langue française
  
- Les actions qui seront développées dans le cadre de cet enjeu local doivent prendre en compte une démarche éducative large :
  - Hygiène et alimentation : par exemple, des petits déjeuners supports d'échange avec les parents, des séjours culinaires ...
  - Culture et sports : ateliers dans le cadre d'un engagement territorial d'éducation artistique et culturelle ; soutien à des passeports culturels au collège ; programmations culturelles
  - Inclusion numérique : actions de formation des enfants et des parents à la pratique des outils numériques

## 3.2 Accès au droit et à la santé

### Une véritable mobilisation du territoire pour l'accès au droit

#### Des moyens dans le cadre du précédent contrat de ville

Le Contrat de Ville a permis de déployer des permanences du CIDFF Moselle Est sur les 3 quartiers, ce qui renforce l'accès au droit des femmes.

On peut aussi noter la présence de la Maison de la justice et du droit à Forbach (CAFPP/MJD) mais comme déjà évoqué, il y a un enjeu à documenter l'accès à cette structure pour les habitants des quartiers prioritaires.

Le bus France Service Moselle dessert hebdomadairement les quartiers en Politique de la Ville (action du CD 57).

#### Un engagement fort à l'échelle locale

Le territoire s'est fortement engagé depuis de nombreuses années pour palier au mouvement de désertification des services publics. L'action des Municipalités a permis de déployer **des maisons des services sous des formes diverses** : Maison France Services à Freyding-Merlebach avec une antenne à Hombourg-Haut ; Maisons des services à Hombourg-Haut et Farébersviller.

Les centres sociaux jouent aussi **un rôle très important pour l'accès au droit**. D'une part, ils offrent un accès aux services en proximité (permanences CIDFF ; accueil du bus France service sur le parvis du Centre, par exemple à Chapelle). D'autre part, ils sont particulièrement impliqués dans la lutte contre la fracture numérique, conseiller numérique Centre social Accès, aide aux démarches administratives, accès à du matériel informatique, etc.

## Une problématique relevée sur l'illettrisme avec des besoins encore peu couverts

Les acteurs sociaux font remonter des problématiques d'illettrisme et d'intronisation qui freinent l'accès au droit des habitants. Dans ce domaine, beaucoup reste à faire et on dénombre assez peu de réponses mis à part une action (Far Alpha) financée dans le cadre du Contrat de Ville et un projet du centre social St-Exupère de développer des cours de FLE.

Il serait nécessaire de diagnostiquer les besoins précis dans ce domaine : formations, permanences d'écrivain public, ...).

## Fracture numérique et illettronisme

Pour l'ensemble de la population, la dématérialisation de l'accès aux services va se poursuivre et se généraliser. Dans les QPV notamment, une part importante des habitants, y compris parmi les plus jeunes, ne sait pas se servir des nouvelles technologies en-dehors d'un usage convivial, ludique ou commercial. Nombreux sont, parmi les publics touchés par l'illectronisme, ceux qui renoncent même à l'accès de leurs droits.

Afin d'assurer un accès numérique pour tous, les actions de formation aux outils de communication et de pratique d'internet, ainsi que la mise à disposition de points d'accès numérique dans les quartiers doivent être encouragés.

Parallèlement, des actions de formation et de sensibilisation qui permettent d'encadrer les dérives des usages d'internet et de prévenir toutes formes d'addiction doivent également être mises en place.

## **La santé**

Force est de constater que pour une partie de la population, la précarité devient un mode de vie normal débouchant trop souvent sur des processus d'exclusion (isolement, désocialisation, désespérance sociale). À noter que les personnes âgées ne sont pas épargnées.

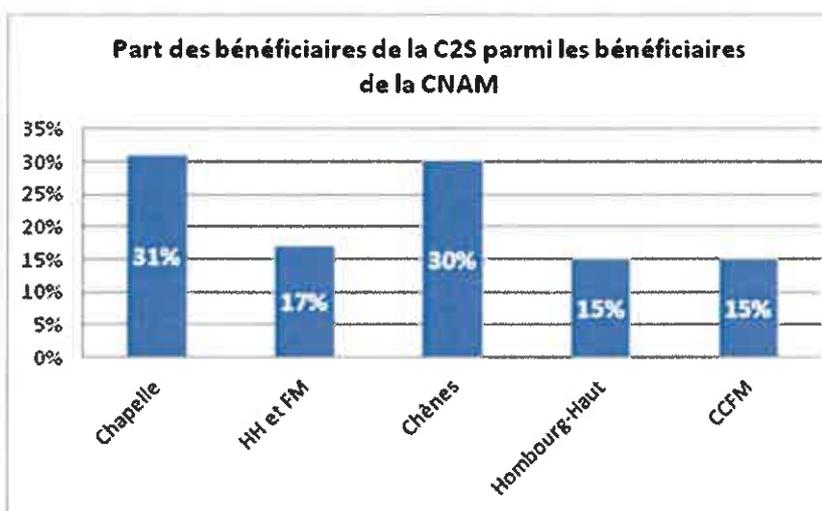
Des études épidémiologiques montrent en effet qu'il existe une corrélation entre le niveau de vie et l'état de santé des populations. L'une des explications relève de l'accès aux soins de base (dentiste, ophtalmologue, opticien) qui nécessite le plus souvent une avance de frais que certaines familles ne peuvent assumer. Parallèlement, des problématiques de santé mentale et d'addictions émergent.

Par ailleurs, le territoire enregistre une mortalité élevée par cancers et maladies cardio neuro vasculaires. La consommation de tabac, l'environnement industriel passé (impacts sur la santé d'une activité professionnelle liée au charbon) de ce territoire et le surpoids sont des facteurs de risque qu'il convient de prendre en compte.

La part de la population couverte par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)<sup>25</sup> est presque deux fois supérieure dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération.

Par ailleurs, la population des QPV est confrontée, comme celle de l'ensemble du territoire, à une forte désertification médicale (tous professionnels de santé notamment les spécialistes), rendue encore plus aigüe avec le vieillissement de la population.

On relève notamment un recours au soin très difficile en matière de santé mentale (pas de psychologue libéral sur le territoire, liste d'attente d'un an au CMP), alors que les besoins d'accompagnement psychologique des enfants et des jeunes « explosent » de l'avis de tous les acteurs sociaux rencontrés.



<sup>25</sup> Source : Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1er janvier 2021

A ce jour, il reste néanmoins une certaine offre de services généralistes dans les quartiers. Par exemple à Chapelle, sont présents (cellules commerciales CDC Habitat) une pharmacie, des médecins, des kinésithérapeutes et une infirmière. A Farébersviller, on dénombre un centre de santé Filiéris, centre et des centres médico-sociaux. La vigilance doit cependant être de mise. A noter, dans le cadre du NPNRU, un projet d'espace médical (médecin, autres professionnels de santé, pharmacie) sur le quartier des chênes.

### Un axe du contrat de ville, assez modeste

Les actions estampillées santé dans le cadre du contrat de ville sont centrées sur le sport-santé, la question de l'hygiène et de l'éducation à l'alimentation. Les DRE se saisissent largement de cette question auprès des enfants.

Elles sont néanmoins assez peu nombreuses alors que les acteurs locaux pointent de vrais besoins :

- Explosion des violences conjugales et des violences psychologiques
- Augmentation du harcèlement scolaire, dès le collège
- Problématique de santé mentale réelle chez les femmes (mais qui reste encore tabou)

**Le Contrat local de santé, en cours de mise en place, doit permettre la mise en place d'un schéma de développement communautaire en matière d'accès à la santé.**

### **Objectifs s'agissant de l'accès au droit et à la santé :**

- Renforcer l'accès au droit des habitants des QPV
  - Poursuivre et soutenir l'investissement du territoire en matière d'accès au droit, en proximité
  - Renforcer l'existant dans les maisons des services
  - Poursuivre et coordonner l'accompagnement des habitants, face à la dématérialisation des services
  - Evaluer les besoins et réponses potentielles en matière de lutte contre l'illettrisme

- Développer des permanences d'écrivains publics (besoin d'un ETP dans chaque quartier)
- Définir un plan d'action ambitieux pour l'accès au droit des femmes (notamment des actions de sensibilisation sur les stéréotypes de genre)
- Objectiver les enjeux d'accès au droit des habitants des QPV (indicateurs de fréquentation territorialisée de la MJD, état des lieux des demandes).

#### ■ Développer le volet santé du contrat de ville

- Poursuivre les efforts en matière de renforcement de l'offre de santé (liens avec le pilier cadre de vie)
- Mettre en place un plan d'action autour des violences sexuelles et sexistes, des violences intrafamiliales et du harcèlement scolaire.

## 3.3 Le sport et la culture, vecteurs d'intégration sociale

### L'éducation à travers le sport

La découverte d'une activité sportive permet de donner des repères, d'inculquer des règles de vie et le respect de l'autre, mais aussi de favoriser la mixité. Aussi, une pratique sportive encadrée, régulière et de qualité peut contribuer à la réussite éducative.

Afin de garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive, les acteurs locaux devront être en capacité de proposer une offre diversifiée au sein d'infrastructures accessibles et en adéquation avec les besoins des jeunes et les moyens financiers des familles.

On dénombre de nombreuses associations et structures sportives sur l'ensemble du territoire et qui mériteraient de s'ouvrir davantage sur les quartiers.

Les enfants des quartiers adhèrent aux clubs sportifs surtout pendant les périodes de vacances scolaires, notamment lors des actions Moselle Jeunesse (Conseil Départemental) qui visent la découverte de nouvelles pratiques sportives.

Par ailleurs, comme dans bien d'autres quartiers, les adolescents se tournent systématiquement vers la pratique du football.

## La culture pour le développement social des quartiers

La culture et l'art sont de réels vecteurs d'épanouissement, de communication, de partage et d'échange.

Il est essentiel que l'éducation artistique et culturelle, composante de la formation générale de tous les élèves (loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République), se poursuive en-dehors de l'école dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes (périscolaire, loisirs, associatif).

Le contrat de ville mobilisera les crédits spécifiques pour toutes actions visant à favoriser l'accès de tous à l'art et à la culture et notamment de ceux qui en sont le plus éloignés.

Quant à la diversité culturelle, si elle représente un atout, d'ailleurs affirmé par les acteurs, elle n'est pas toujours vécue comme tel. Pour que cette diversité soit positive, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de ces personnes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques.

Il est nécessaire de développer l'action culturelle au même titre que le soutien aux activités classiques des associations en faveur du sport et du lien social.

Un soutien sera apporté aux associations qui porteront des projets d'émancipation ou de développement culturel et artistique en faveur des habitants des QPV, qui favoriseront l'expression culturelle, linguistique et l'épanouissement des personnes quels que soient leur âge et leur sexe.

Le développement de la pratique musicale, théâtrale ou poétique, individuelle ou collective est fortement encouragé.

## 4. Cohésion sociale et Sécurité

### Rappel des objectifs identifiés :

- Favoriser une dynamique participative
- Développer le mieux-vivre ensemble
- Réintroduire les valeurs citoyennes et républicaines sur les quartiers
- Favoriser les actions qui visent la mixité sociale, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles
- Améliorer la tranquillité publique en apportant des réponses concrètes de proximité
- Prévenir toutes les formes de délinquance

### 4.1 Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République

#### Participation des habitants

Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît une place essentielle des habitants des QPV dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe.

Les formats de participation peuvent être divers, l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire :

- conseils citoyens
- tables de quartiers
- maisons de projets ...

### **Lien social : contexte et apports du contrat de ville**

On recense au sein des quartiers une diversité à la fois culturelle, sociale et générationnelle. Cette diversité est le fruit du passé minier.

Les quartiers de la CCFM ont accueilli massivement les populations immigrées recrutées et logées par les HBL en raison des besoins de main-d'œuvre. Il existait entre ces populations d'origines diverses une solidarité liée à une histoire commune : le travail à la mine. Or, aujourd'hui, force est de constater que cette solidarité tend à disparaître ou à s'estomper. Les nouvelles générations se sentent liées notamment par leurs origines culturelles communes et non plus par un vécu commun.

Les villes concernées accueillent un tissu associatif qui les irrigue fortement mais apparaît assez peu dans les actions du contrat de ville. Il existe notamment une culture locale de solidarité et d'entraide avec des associations actives dans l'aide alimentaire, par exemple le Secours populaire, la Croix rouge et les Restos du Cœur très présents à Farébersviller. On remarque aussi un tissu d'association sportive assez fourni ainsi qu'un appui des municipalités à la vie associative : Offices sport et culture à Freyming par exemple.

En ce qui concerne des associations de quartiers stricto-sensu, on note une certaine fragilité, à la vie en « dent de scie » compte-tenu de leur gestion par des bénévoles. C'est le cas par exemple de l'association de jeunes adultes du Beerenberg et souvent accueillis/appuyés par les centres sociaux.

Les centres sociaux qui existent dans les 3 quartiers sont véritablement fédérateurs de la vie sociale. Ils assument des missions d'accueil et d'appui de la vie associative, sont support des conseils citoyens et constituent l'espace par excellence de rencontre entre habitants.

La Politique de la Ville intervient en soutien au développement du lien social, à travers plusieurs dispositifs :

- Le dispositif adultes- relais
- Le Fond de participation des habitants qui permet le financement de projets d'habitants et des conseils citoyens
- Les actions de lien social financées par la TFPB
- Le financement d'actions dans le cadre de l'appel à projet : Fabrique citoyenne, FPH, animations de proximité, Carrefour d'échange/pouvoir d'agir, Ateliers mémoire, ...

### « Faire citoyenneté »

Il s'agit de lutter contre le séparatisme, le communautarisme, le repli identitaire et promouvoir les valeurs de la République et la laïcité.

Les acteurs publics, principalement l'Etat et les collectivités territoriales, doivent veiller au renforcement des notions de citoyenneté et de laïcité à travers des projets exigeants.

Les porteurs de projets doivent veiller à transmettre par leurs actions, quels que soient l'âge ou l'origine du public auquel ils s'adressent, les principes qui assurent la cohésion sociale et permettent à tous de vivre ensemble.

C'est ainsi que les projets de nature discriminatoire ou séparatiste ne sont en aucun cas financés par le contrat de ville.

Une attention toute particulière est portée aux projets concourant à l'appropriation par tous des valeurs attachées aux grandes commémorations historiques locales et nationales, telles que la fête nationale et les célébrations officielles de la République qui contribuent à entretenir le devoir de mémoire dû notamment aux victimes des guerres ou du terrorisme.

## Objectifs liés à la citoyenneté :

- Réfléchir aux modalités de participation citoyenne (notamment conseils d'usagers des centres sociaux).
- Élargir les centres d'intérêt des enfants et des adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.

En affirmant sa volonté d'améliorer en permanence les conditions d'accueil des enfants et d'accompagner les jeunes dans leurs projets, les partenaires locaux souhaitent participer activement au devenir des enfants et des jeunes des quartiers.

Les partenaires sont convaincus de l'idée que la manière dont un enfant ou un jeune met à profit son temps en dehors des heures de classe influe sur sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale, pour son devenir de futur citoyen.

## **4.2. Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité**

La politique de la ville a pour objectif de « lutter contre les inégalités de tous ordres » (article 1<sup>er</sup> de la loi Lamy de 2014) qui freinent l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles pour les habitants des quartiers populaires.

Défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap ou encore ses opinions politiques ou philosophiques est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

La lutte contre les discriminations est un enjeu majeur dans l'ensemble de la société française. De nombreux citoyens sont victimes de discriminations dans leur vie quotidienne. Ce constat est particulièrement criant lorsqu'ils résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La loi Lamy (2014) a inscrit la lutte contre les discriminations comme une priorité transversale des contrats de ville 2015-2023 avec un succès mitigé. Les contrats de ville 2024-2030 sont en cours d'élaboration et constituent une réelle opportunité pour relancer des dynamiques locales sur le sujet.

Les discriminations liées au sexe sont notamment importantes. En effet, les indicateurs sont alarmants en ce qui concerne le rôle et la place des femmes sur notre territoire. À ce titre, la lutte pour l'émancipation et l'inclusion des femmes et des filles est un objectif prioritaire pour les habitants des quartiers « politique de la ville ». Favoriser l'égalité femmes hommes, la visibilité des femmes dans l'espace public, l'émancipation des femmes par la voie professionnelle est essentiel. Il faut que les femmes puissent prendre la place qui leur revient dans l'espace public et donc lutter contre les freins de toute nature qui les empêchent de s'exprimer pleinement. À noter, le public féminin est sous-représenté dans la vie associative.

Afin de lutter contre la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles, il convient de renforcer la mixité des actions proposées en renforçant l'objectif de bénéficiaires féminins.

Seront particulièrement soutenus les projets innovants de nature à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Au-delà des actions pour la mixité, les projets œuvrant spécifiquement pour l'accès des femmes à la culture, à l'éducation, à la santé, au sport et au développement personnel sont encouragés.

Les bilans des actions devront, à ce titre, faire apparaître le nombre de participation par sexe et justifier, le cas échéant, les écarts par rapport aux objectifs.

Ainsi les enjeux seront les suivants :

- la prise en compte des victimes se traduisant par le développement ou le renforcement de l'accès au droit ;
- le renforcement de la citoyenneté et l'affirmation des valeurs de la République, incluant la promotion de la laïcité ;

- la mixité, généralement sous-entendue en termes de mixité filles-garçons, - le lien social associé au vivre ensemble ;
- l'éducation, notamment quand le territoire a investi ce champ d'action.

### **Objectifs en matière de lutte contre les discriminations :**

- Sensibiliser les acteurs et les publics aux phénomènes discriminatoires (informations, prises de conscience) et aux réponses adaptées (accès aux droits, accompagnement des victimes)
- Développer et renforcer les actions visant la lutte contre le sentiment de victimisation
- Développer la prévention et la lutte contre le racisme et le sexisme : sensibilisation, communication et accompagnement des victimes, particulièrement auprès des enfants et des jeunes
- Former les porteurs de projet pour qu'ils soient en mesure de comprendre les mécanismes de construction « culturelle » du préjugé, pour pouvoir s'y attaquer
- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans le quartier.

## **4.3. Prévention des formes de délinquance et de déviance**

**Le contrat de ville n'a pas pour objet le traitement des actes d'incivilités et de la délinquance, mais davantage d'accompagner les projets visant à les prévenir.**

Les différents professionnels concernés confirment un certain nombre de problèmes causés par des mineurs ou jeunes majeurs :

- la présence de jeunes sans occupation, ayant parfois des problèmes avec les règles et l'autorité
- le décrochage scolaire
- les regroupements de mineurs et jeunes majeurs sur l'espace public, créant des nuisances et parfois responsables d'incivilités
- une augmentation du nombre de mineurs mis en cause dans des faits de délinquance
- des faits de racket, d'insultes autour des commerces locaux
- l'augmentation des conduites d'addiction et notamment de la consommation de drogues et de l'alcoolisation chez les jeunes, avec des problématiques distinctes en fonction du type de consommation : expérimentale ou régulière. Les consommations à risque concernent trois types de produits : alcool, stupéfiants, médicaments. Elles font partie des premières causes de mortalité sur les routes.

La situation des quartiers ne favorise pas le mieux-vivre des habitants. En vue d'améliorer la tranquillité publique et en plus des actions existantes menées par les acteurs locaux, les communes se sont dotées de moyens de vidéoprotection.

Il existe des enjeux importants sur l'accompagnement des jeunes adultes. Si les acteurs de terrain sont engagés au quotidien dans ce domaine : Moissons nouvelles (Association nationale de protection de l'enfance / un secteur de prévention spécialisée en Moselle Est avec la reprise des activités de l'AIPS), les centres sociaux, les villes qui s'organisent à travers leurs politiques jeunesse, la coordination globale est à renforcer sur le terrain, au-delà d'une bonne coopération ponctuelle.

Il apparaît que les dispositifs institutionnels légitimes à faire vivre cette coordination, les CISPD Freyming Merlebach/Hombourg-Haut et Farébersviller/Théding sont peu activés et demeurent dans une approche très institutionnelle. Cela se répercute sur le terrain où les acteurs ressentent un manque de direction. Selon plusieurs acteurs locaux, il y aurait besoin d'un nouveau souffle et de « prise en main » de la coordination à l'échelle des villes.

## Une thématique peu portée par le contrat de ville

Le contrat de ville ouvre droit au dispositif des adultes-relais qui jouent un rôle important en matière de médiation sur les quartiers et travaillent en lien avec Moissons Nouvelles. Il y en a eu sur tous les quartiers pendant la durée de ce contrat de ville mais aujourd'hui il est nécessaire de réactiver le dispositif (il ne reste qu'un poste pourvu à la MDA de Freyming-Merlebach).

C'est le FIPD qui est le véritable espace de travail. Il est géré en Préfecture avec peu de coordination au niveau des territoires. Globalement, sur la thématique « sécurité et tranquillité publique », on note un manque de coordination entre les dispositifs et contrats.

## Rodéos urbains et vitesse excessive

La vitesse excessive des automobilistes est souvent déplorée et est source d'insécurité au sein des QPV.

Lors des concertations citoyennes du mois de juin 2023, les habitants se sont largement exprimés concernant leur sentiment d'insécurité lié à la vitesse excessive au volant et à la pratique fréquente de rodéos urbains au sein de leur quartier.

Le rodéo urbain est un délit commis sur la voie publique avec des véhicules motorisés (deux-roues, voitures, quads). Il consiste à adopter une conduite répétant de manière intentionnelle des manœuvres dangereuses et violant le Code de la route (acrobaties, zigzags dangereux, emprunt des trottoirs, etc.).

Cette pratique constitue un réel danger pour les riverains et les usagers, comme pour le conducteur de l'engin en portant atteinte à leur sécurité. De plus, elle trouble la tranquillité du quartier par des nuisances sonores et atteintes au confort des habitants.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi « renforçant la lutte contre les rodéos motorisés » du 3 août 2018, le rodéo urbain est considéré comme un comportement illégal sur la voie publique, et passible d'un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

La lutte contre la multiplication des rodéos urbains est devenue une des priorités des services du ministère de l'Intérieur, mais les forces de l'ordre disposent de moyens limités pour tenter d'endiguer ces rassemblements sauvages d'engins motorisés (difficulté à se déplacer pour effectuer des interpellations dans des zones non accessibles avec véhicule, danger que représenteraient des interventions ou courses-poursuites sur des véhicules n'hésitant pas à dépasser les limites de vitesse autorisés en agglomération ou sur route avec la présence d'autres usagers, recours au système de surveillance limité, la plupart des agissements intervenant la nuit dans des secteurs qui ne sont pas couverts par des caméras de vidéoprotection, emploi de drones interdit par le Conseil constitutionnel).

La conduite sous l'influence de stupéfiants ou en état d'ébriété met également en péril la sécurité de tous. En effet, un grand nombre de personnes se déplacent à pied au sein de nos quartiers : pour déposer leurs enfants à l'école, pour faire leurs courses dans les commerces de proximité, pour se rendre au centre social ou simplement, pour les plus âgés notamment, pour se promener.

### **Objectifs en matière de prévention de la délinquance :**

- Renforcer l'accompagnement des jeunes adultes sur les quartiers prioritaires
- Renforcer la coordination entre centres sociaux, Moissons Nouvelles, adultes-relais des communes, etc.
- Mobilisation forte sur la mixité de genre et la volonté de maintenir des espaces de dialogue et de rencontre avec une jeunesse avec laquelle il est de plus en plus difficile d'entrer en contact, et de mobiliser sur des projets notamment depuis le Covid
- Aller-vers » (travail de rue) pour tisser du lien avec les jeunes dit « invisibles », créer de la confiance et accompagner vers les dispositifs existants
- Appui sur des actions à visée éducative (activités sportives et culturelles ; chantiers d'insertion ...)
- Informer et sensibiliser aux dangers des conduites et des consommations à risque
- Développer des actions de sensibilisation aux dangers de la route

- Mener des actions de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire : en effet, le milieu scolaire est un lieu privilégié pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisations et de prévention. L'école est un espace de mixité à la fois sociale, culturelle et de genre au sein duquel peuvent être organisés des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et adolescents sur des thématiques diverses et variées : citoyenneté (droits et devoirs ; connaissance des institutions ...) ; la laïcité (le « vivre ensemble ») ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la violence ; la prévention et la lutte contre les discriminations, ainsi que l'antisémitisme et le racisme. Autant de valeurs qu'il faut pouvoir inculquer dès le plus jeune âge pour tendre à diminuer les actes d'incivilité et de violence
- Redynamiser les Contrats Locaux de Sécurité : il s'agit pour les maires concernés, pilotes et animateurs du dispositif, de les réactiver
- Articulation entre contrat de ville et FIPD.

---

# L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

---

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

> **Mobiliser les moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du contrat de ville**

Chaque signataire s'engage à mobiliser les moyens à sa disposition pour un fléchage précis de son intervention au bénéfice des quartiers prioritaires.

Chaque signataire s'engage également à désigner nommément une personne référente. Cette personne aura en charge :

- La représentation de sa structure aux diverses instances de vie du contrat : animation, suivi, évaluation, pilotage ;
- L'interface technique pour la mise en œuvre du contrat ;
- La transmission et le partage de données diffusables sur le suivi des actions en direction des quartiers prioritaires, leur mise en œuvre opérationnelle et leur efficacité.

> **Co piloter les actions dans le cadre des programmations annuelles de la politique de la ville**

Les partenaires financeurs s'engagent à mettre en place une organisation concertée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets politiques de la ville en :

- renforçant la communication entre les partenaires financeurs des projets du contrat de ville. Une instance collégiale de type « comité de programmation où siègeraient l'ensemble des partenaires financeurs pourrait être envisagée en vue d'arbitrer sur les projets retenus et les subventions envisagées. L'attribution des subventions restant de la compétence des Commissions permanentes de chaque partenaire financeur ;
- déterminant et harmonisant les critères d'attribution en fonction des priorités de chaque financeur et des objectifs du contrat de ville ;
- définissant les clés de répartition pour garantir l'équité entre les territoires.

### **> Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets**

Chaque financeur pourra réserver une partie de son enveloppe afin de créer la possibilité de financer des micro-projets dans les quartiers avec, dans la mesure du possible des procédures simplifiées et des arbitrages communs dans le cadre des textes en vigueur. Ce fonds permettra ainsi de soutenir les associations portant des projets locaux dont le poids financier ne justifie pas le passage par les exigences traditionnelles des appels à projets politique de la ville (fonds de participation des habitants, enveloppes dédiées aux conseils citoyens ou autres formes).

### **> Soutenir la vie associative**

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville. Cela passe notamment par la sécurisation de leurs financements et la simplification des procédures administratives. C'est pourquoi l'ensemble des financeurs s'engage à tendre, autant que possible, vers la simplification des démarches administratives et la mise en commun des formulaires de demande de subvention. Le travail engagé pour la production d'un appel à projet simplifié doit se poursuivre et s'étendre à d'autres partenaires. La sécurisation des financements doit également être visée, notamment par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs.

Fait à FORBACH, le 17 SEP. 2024

## SIGNATAIRES

- Le Sous-préfet de l'arrondissement de Forbach/Boulay-Moselle
- Le Président de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach
- Le Maire de la commune de Freyming-Merlebach
- Le Maire de la commune de Hombourg-Haut
- Le Maire de la commune de Farébersviller
- Le Président du Conseil régional du Grand Est
- Le Président du Conseil départemental de la Moselle
- Le Procureur de la République près le TGI de Sarreguemines
- Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Grand Est
- Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de la Moselle
- La Directrice régionale de France Travail Grand Est
- La Directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations
- Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Grand Est
- Le Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Moselle
- Le Directeur général de SAS Sainte Barbe
- Le Directeur général de Vivest

# SIGNATAIRES

Le Préfet de la Moselle,  
Par délégation,  
Le Sous-préfet de Forbach/Boulay-Moselle,  
Franck CHAULET



Le Président de la Communauté  
de communes de Freyming-Merlebach,  
Pierre LANG



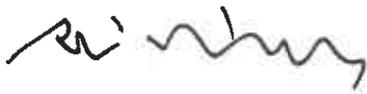
Le Maire de Freyming-Merlebach,  
Pierre LANG



Le Maire de Hombourg-Haut,  
Laurent MULLER



Le Maire de Farébersviller,  
Laurent KLEINHENTZ



Le Président du Conseil Départemental  
de la Moselle,  
Patrick WEITEN



Le Président de la Région Grand Est,  
Franck LEROY



# SIGNATAIRES

Le Procureur de la République  
près le TGI de Sarreguemines,  
Olivier GLADY



Le Recteur de l'Académie de Nancy-  
Par délégation,  
Le Directeur Académique des services de  
l'Éducation Nationale de Moselle,  
Grégory PREMON



La Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Grand Est,  
Par délégation,  
La déléguée territoriale de la Moselle  
Lamia HIMER

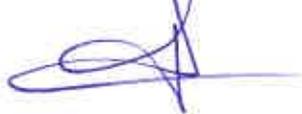


Le Directeur de la Caisse d'Allocations  
Familiales de la Moselle,  
Laurent PONTÉ

**POUR ORDRE**  
Sylvain DAVID  
Directeur adjoint



Le Directeur territorial de  
France Travail Moselle,  
Fabrice NOURDIN



Le Directeur territorial Moselle de la  
Caisse des Dépôts et Consignations,  
Cyril MANGIN



Le Président  
Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Moselle

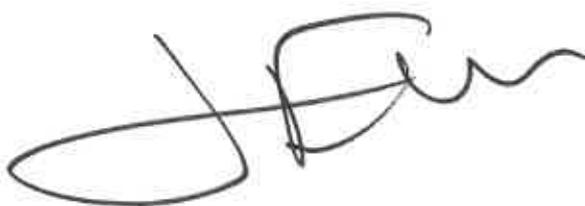


Monsieur Fabrice GENTER

Le Président de la Chambre des métiers  
et de l'artisanat de la Moselle,  
Philippe FISCHER



Le Directeur général de CDC Habitat  
Sainte-Barbe,  
Guillaume EXINGER



Le Directeur général de Vivest,  
Jean-Pierre RAYNAUD





---

# ANNEXES

---

- Délibérations de l'EPCI et des communes portant validation du nouveau contrat de ville
- Cartographies de la nouvelle géographie prioritaire de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach (Cité de la Chapelle et Cité des Chênes)
- Contribution de la Région Grand Est
- Engagements du Département de la Moselle
- Engagement de la Caisse d'Allocations Familiales CAF de la Moselle
- Compte-rendu de la concertation citoyenne de la Cité de la Chapelle du 26/06/2023
- Compte-rendu de la concertation citoyenne de la Cité des Chênes du 27/06/2023
- Comptes-rendus des ateliers « Cohésion sociale », « Emploi/Développement économique » et « Cadre de vie » des 8 et 9/11/2022
- Indicateurs Écoles et Collège Freyming-Merlebach



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FREYMING-MERLEBACH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH.

Membres élus : 39  
En exercice : 39  
Présents : 34 + 3 procurations

Séance du 22/02/2024

Sous la présidence de M. Pierre LANG.

**Étaient présents :**

Mrs Pierre LANG, Laurent MULLER, Hubert BUR, Roland RAUSCH, Michel JACQUES, Alain GRASSO, Denis EYL, Raymond TRUNKWALD, Frédéric KLASSEN, Bernard PIGNON, Karim BAHFIR, Bernard DINE, Marc FRIEDRICH, Jean-Marie HAAS, Laurent KLEINHENTZ, Christian KREVL, Alain MANISZEWSKI, Daniel MAYER, Bernard PETRY, Lucien TARILLON, Adrien TUMOLO.

Mmes Simone RAMSAIER, Fabienne BEAUVAIS, Samira BOUCHELIGA, Martine BOJOLY, Rose FILIPPELLI, Denise HARDER, Josette KARAS, Francine KOCHEMS, Concetta KOENIG, Patricia MIHELIC, Linda OLSZEWSKI, Brigitte SCHLICKLING, Monique VORIOU

**Étaient absents excusés :**

Laurent PIERRE donne procuration à M. LANG, Mohamed BOUMEKIK donne procuration à M. KLASSEN, Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à Mme VORIOU

Marie ADAMY, Idiz JALE,

Date de la convocation : 09 février 2024

**POINT 15 – CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » – ADOPTION ET SIGNATURE**

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers les plus vulnérables. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6.

Le 18 décembre 2014, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a affirmé sa volonté de s'engager aux côtés des quartiers de son territoire inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, en votant le portage, à l'échelle intercommunale, de la politique de la ville.

Les contrats de ville 2015-2023 laissent aujourd'hui place à une nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » qui doit être finalisée au plus tard le 31 mars 2024 et qui couvrira la période 2024/2030.

La géographie prioritaire, clé de voûte de la politique de la ville, a quant à elle été actualisée. La publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville est intervenue le 28 décembre 2023 et cible les quartiers prioritaires de notre territoire des villes suivantes :

Cité de la Chapelle à Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut ;  
Cité des Chênes à Hombourg-Haut.

De surcroît, la circulaire du 31 août 2023 invitant à déterminer des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, la Cité de Farébersviller a été identifiée comme territoire vulnérable. À titre exceptionnel et annuel, des crédits limités à 2,5 % de l'enveloppe départementale du budget opérationnel du programme 147 pourront y être alloués, accompagnés de cofinancements des collectivités ou d'autres partenaires agissant dans le cadre du droit commun.

Le présent contrat de ville de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach résulte d'une longue préparation qui a permis d'aboutir à la définition des grandes priorités identifiées à l'issue des consultations citoyennes. Les concertations ont donné aux habitants des QPV l'opportunité de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités.

Au titre des enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants, figurent ainsi l'emploi, la transition urbaine, l'émancipation pour tous et la sécurité à travers la cohésion sociale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1, en ce sens que le Conseil communautaire règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de la compétence de l'EPCI en application du principe de spécialité ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach ;

Vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui crée les « contrats de ville » ;

Vu la circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville ;

Vu le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 28 décembre 2023 lié à la nouvelle géographie prioritaire ;

**Décision :**

Le conseil, à l'unanimité, décide

2 abstentions MM MIHELIC et MANISZEWSKI

D'Approuver les termes du nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach ;

D'Autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat de ville avec les partenaires du dispositif et le cas échéant, tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération publiée  
Le 23 février 2024

**Accusé de réception en préfecture**  
057-245700398-20240228-2328022024-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2024  
Date de réception préfecture : 28/02/2024

Fait et délibéré les 22 et 23 février 2024, à 12h00, en son conseil municipal, pour copie conforme.

Freyming-Merlebach, le 22/02/2024  
Le Président,





**VILLE DE FREYMING-MERLEBACH**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 20 FEVRIER 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé dans la Salle des séances de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire.

**MEMBRES ÉLUS** : Trente-trois (33) **EN EXERCICE** : Trente-trois (33)

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 14 février 2024 s'est assemblé à 19 heures dans la salle de réunion du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

Secrétaire de séance : *René KOTTMANN*

**Présents :**

*M. Pierre LANG, Maire,*

*M<sup>mes</sup> et MM., Josette KARAS, Bernard PIGNON, Concetta KOENIG, Marc FRIEDRICH, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Jean-Marie HAAS, Adjoint, Fabienne BEAUVAIS, Conseillère régionale Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, René KOTTMANN, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Marc FLAUDER, Isabelle SLAZAK, Josette TARALL, Christine FISTER, Cathy KOCHEMS, Alain LEFÈVRE, Denis PERRIN, Monique VORIOT, Océane BLAISE, Denise HARDER, Christiane BROCKE, Pascal SOSNA, Stéphan ZIMMER, Alain MANISZEWSKI, Patricia MIHELIC, Conseillers municipaux*

**Absents excusés :** *M<sup>mes</sup> et MM, Jean-Jacques GRIMMER,*

**Ont donné procuration à des membres présents :**

*M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN*

*M. Renaud BLAES donne procuration à M. Marc FRIEDRICH*

*M<sup>me</sup> Christiane GAVLOVSKY donne procuration à M<sup>me</sup> Josette TARALL*

*Mme Anne ZAPP donne procuration à M<sup>me</sup> Denise HARDER*

*M<sup>me</sup> Aurélie THIRIET donne procuration à M<sup>me</sup> Patricia MIHELIC*

**ORDRE DU JOUR**

**13. Signature du nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »**

Le Conseil municipal,

Sur proposition conjointe de la Commission des affaires sociales et des finances réunies respectivement les 14 et 20 février 2024,

Où l'exposé de M. Jean-Marie HAAS, Adjoint et rapporteur,

Après débat,

À l'unanimité, (*se sont abstenus : P. MIHELIC, (procuration de A. THIRIET), S. ZIMMER et A. MANISZEWSKI*)

Décide :

Accusé de réception en préfecture  
057-215702400-20240220-20240220-13-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

- d'adopter le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » ci-annexé,
- d'habiliter M. le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et toutes les pièces y relatives

Signé Mélanie MIESZKALSKI  
Directrice Générale des Services

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que la liste des délibérations de cette réunion a été affichée sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 21 février 2024.

Accusé de réception en préfecture  
057-215702408-20240220-20240220-13-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024

# VILLE DE HOMBOURG-HAUT

Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2024

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB (à compter du point 1) – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – Mme STOLL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme SZCZYGLOWSKI – M. DOME (à compter du point 1) – Mme FARAONE – M. KIEFFER – Mme JAKUBIAK – M. ZINS – M. LAACHIR (à compter du point 1) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** M. CHAMS-DINE (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – Mme THIL (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. ADELER – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. WILHELM (qui a donné procuration de vote à Mme SCHLICKLING).

**Point n° 6 :** Adoption du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » et autorisation accordée à Monsieur le Maire d'intervenir à sa signature

Madame BOUCHELIGA, rapporteur :

Vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui crée les « contrats de ville » ;

Vu la circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville ;

Vu le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 28 décembre 2023 lié à la nouvelle géographie prioritaire ;

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers les plus vulnérables. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6.

Le 18 décembre 2014, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a affirmé sa volonté de s'engager aux côtés des quartiers de son territoire inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, en votant le portage, à l'échelle intercommunale, de la politique de la ville.

Il est également rappelé que la Ville de Hombourg-Haut s'est engagée dans le dispositif du contrat de ville par délibération du 25 juin 2015.

Les contrats de ville 2015-2023 laissent aujourd'hui place à une nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » qui doit être finalisée au plus tard le 31 mars 2024 et qui couvrira la période 2024/2030.

La géographie prioritaire, clef de voûte de la politique de la ville, a quant à elle été actualisée. La publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville est intervenue le 28 décembre 2023 et cible les quartiers prioritaires de notre territoire des villes suivantes :

- Cité de la Chapelle à Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut ;
- Cité des Chênes à Hombourg-Haut.

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 057-215703323-20240312-CM12032024PT6-DE

De surcroît, la circulaire du 31 août 2023 invitant à déterminer des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couverte de Farébersviller a été identifiée comme territoire vulnérable. À titre exceptionnel et annuel, des crédits limités à 2,5 % de l'enveloppe départementale du budget opérationnel du programme 147 pourront y être alloués, accompagnés de cofinancements des collectivités ou d'autres partenaires agissant dans le cadre du droit commun.

Le nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » résulte d'une longue préparation qui a permis d'aboutir à la définition des grandes priorités identifiées à l'issue des consultations citoyennes. Les concertations ont donné aux habitants des QPV l'opportunité de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités.

Au titre des enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants, figurent ainsi l'emploi, la transition urbaine, l'émancipation pour tous et la sécurité à travers la cohésion sociale.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des membres présents de la commission des finances et des affaires sociales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de ville avec les partenaires du dispositif et le cas échéant, tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 mars 2024

Le Maire,  
Laurent MULLER



*L. Muller*



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>CONSEILLERS EN FONCTION</b>	<b>CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>PROCURATIONS</b>	<b>CONSEILLERS ABSENTS</b>
<b>29</b>	<b>20</b>	<b>02</b>	<b>09</b>

Séance du 11 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.  
Convocation du 5 mars 2024.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ -  
FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - BOUMEKIK -  
PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes YILDIRIM - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes  
HARRATH - PIESTA.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme MANGIONE - M. ANANICZ.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - KHOUMRI - MM. OURIAGHLI - LA LEGGIA - ELHADI.

**11 - Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » - Adoption et Signature**

**Rapporteur : Marie ADAMY**

**Exposé des motifs :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2541-12, en ce sens que le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune ;

Vu les statuts de la commune de Farébersviller ;

Vu la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui crée les « contrats de ville » ;

Vu la circulaire du 3 avril 2023 qui présente le cadrage général de la nouvelle contractualisation ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 qui fixe le calendrier et les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville ;

Vu le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret du 28 décembre 2023 lié à la nouvelle géographie prioritaire ;

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers les plus vulnérables. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6.

Le 18 décembre 2014, la Communauté de communes de Freyming-Merlebach a affirmé sa volonté de s'engager aux côtés des quartiers de son territoire inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire, en votant le portage, à l'échelle intercommunale, de la politique de la ville.

Les contrats de ville 2015-2023 laissent aujourd'hui place à une nouvelle contractualisation « Engagements Quartiers 2030 » qui doit être finalisée au plus tard le 31 mars 2024 et qui couvrira la période 2024/2030.

La géographie prioritaire, clé de voute de la politique de la ville, a quant à elle été actualisée. La publication du décret fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville est intervenue le 28 décembre 2023 et cible les quartiers prioritaires de notre territoire des villes suivantes :

Cité de la Chapelle à Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut ;  
Cité des Chênes à Hombourg-Haut.

De surcroît, la circulaire du 31 août 2023 invitant à déterminer des poches de pauvreté situées hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), mais couvertes par un contrat de ville, la cité de Farébersviller a été identifiée comme territoire vulnérable. À titre exceptionnel et annuel, des crédits limités à 2,5 % de l'enveloppe départementale du budget opérationnel du programme 147 pourront y être alloués, accompagnés de cofinancements des collectivités ou d'autres partenaires agissant dans le cadre du droit commun.

Le présent contrat de ville de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach résulte d'une longue préparation qui a permis d'aboutir à la définition des grandes priorités identifiées à l'issue des consultations citoyennes. Les concertations ont donné aux habitants des QPV l'opportunité de s'exprimer de la manière la plus large possible sur leurs attentes et leurs priorités.

Au titre des enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants, figurent ainsi l'emploi, la transition urbaine, l'émancipation pour tous et la sécurité à travers la cohésion sociale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les termes du nouveau contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » de la Communauté de communes de Freyming-Merlebach ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat de ville avec les partenaires du dispositif et le cas échéant, tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

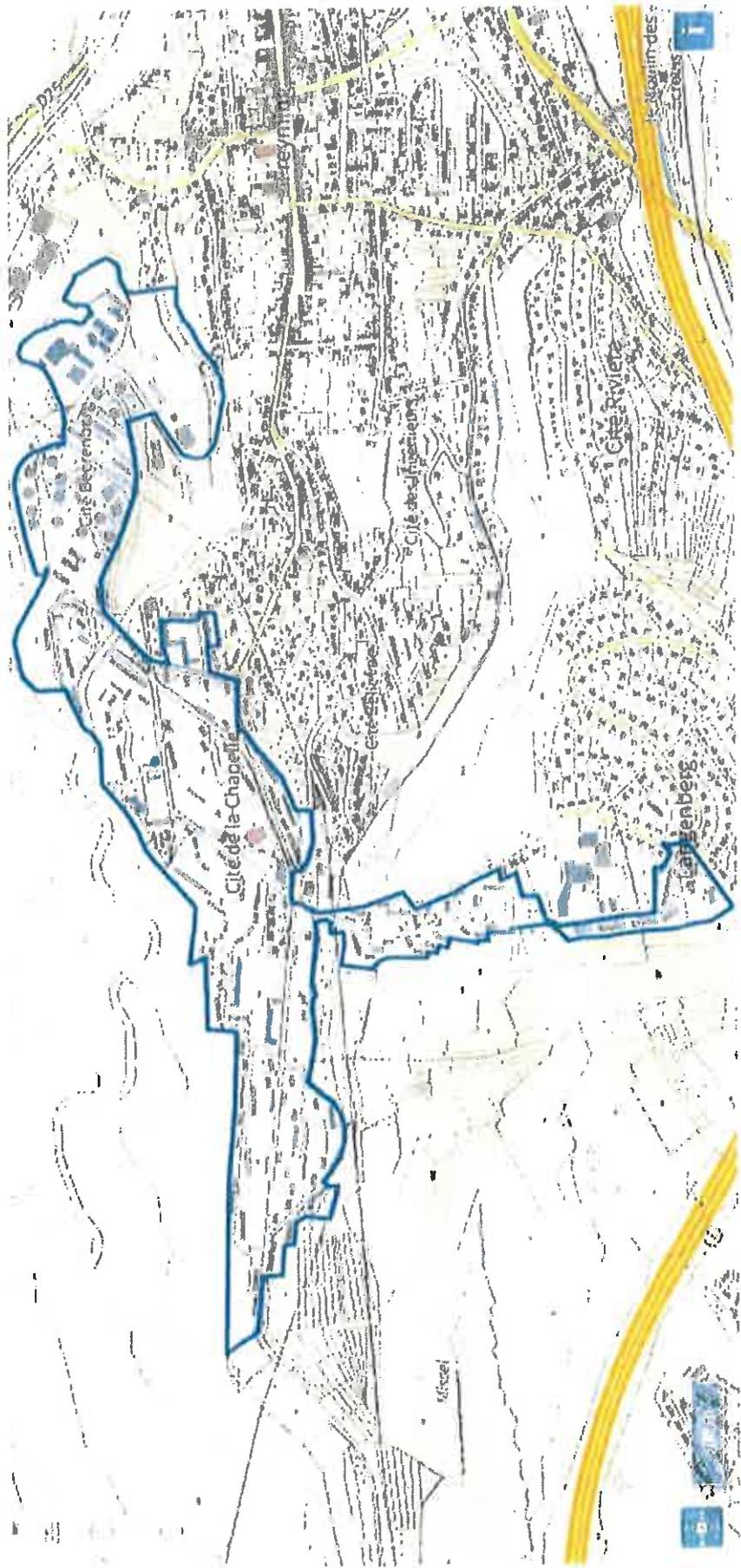
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*

FREYMING-MERLEBACH/HOMBOURG-HAUT- La Chapelle

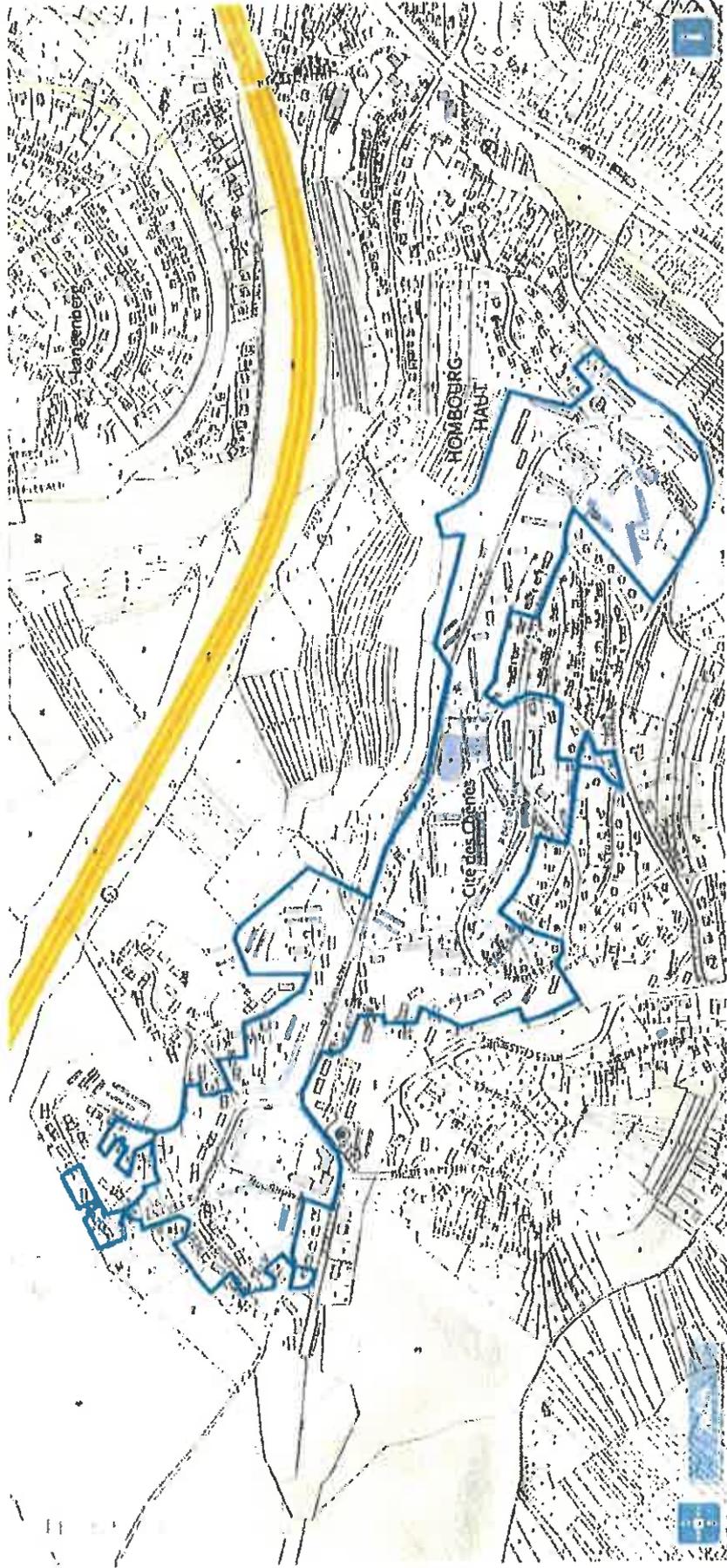








# HOMBOURG-HAUT – Les Chênes





Département : Moselle (57)

Commune(s) : Hombourg-Haut

Quartier : Les Chênes (QN05724M)

Quartier prioritaire (QP) de la politique de la ville 2024

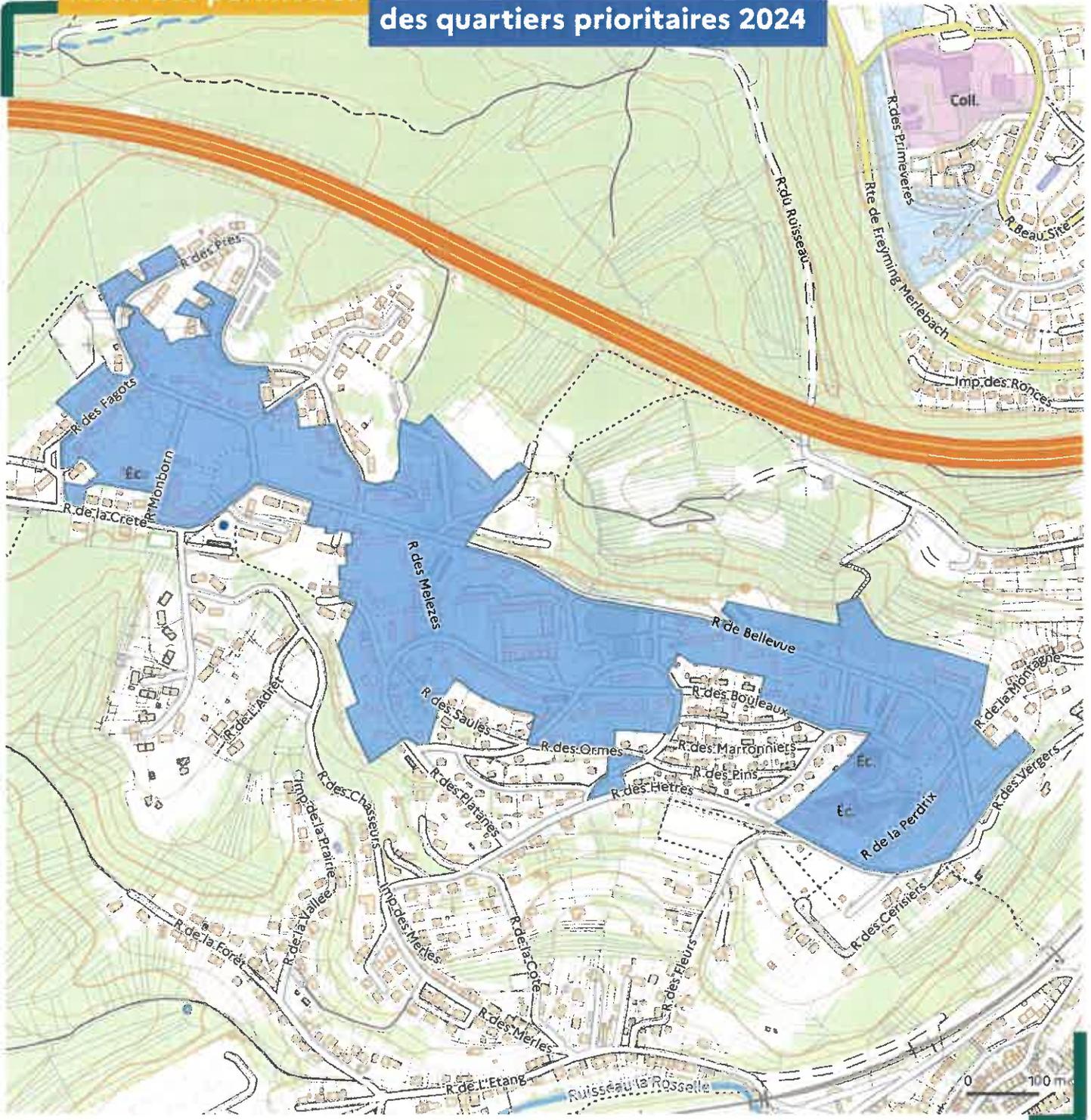
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.

Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



## Atlas des périmètres

## des quartiers prioritaires 2024



■ quartier prioritaire — limite communale — parcelle



## ANNEXE 1

### Contribution de la Région Grand Est aux nouveaux contrats de ville "Engagement quartiers 2030"

#### ARTICLE TYPE

Animée par le souci de la cohésion territoriale, la Région apportera son concours au contrat de ville en venant en appui aux actions visant à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Région s'engage :

- A mobiliser ses dispositifs de droit commun, dans la limite des crédits votés et dans le respect des critères d'éligibilité propre à chaque dispositif, pour soutenir la réalisation des actions inscrites dans le contrat de ville et rejoignant ses priorités. Les politiques suivantes pourront être mobilisées en particulier :
  - o La politique régionale de formation professionnelle ;
  - o La politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire ;
  - o La politique régionale de soutien aux associations ;
  - o La politique régionale de développement économique ;
  - o La politique régionale de soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain durable dans les quartiers Politiques de la ville d'intérêt régional préférentiellement, et les autres QPV hors NPNRU d'intérêt national ;
  - o Les politiques régionales de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, privés et des bailleurs et de soutien à la mise en place d'énergies renouvelables ;
  - o Les politiques régionales en faveur des mobilités ;
  - o Les politiques régionales en faveur de la jeunesse.
- A mobiliser les fonds européens dont elle est autorité de gestion sous réserve d'éligibilité des actions ;
- A rechercher la meilleure articulation avec les politiques publiques dont la Région est partie prenante et, en particulier, les pactes territoriaux pour la réussite de la transition écologique (PTRTE), l'équivalent des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) au niveau régional, et leurs déclinaisons.

La Région prendra position sur une éventuelle aide financière aux projets tels que décrits dans le contrat de ville après dépôt d'un dossier complet dans les délais de dépôt et via les téléservices dédiés, instruction de ce dossier selon les règlements d'intervention en vigueur et vote de la Commission permanente.





## Les engagements du Département dans le cadre de la politique de la ville

Le Département de la Moselle mène une action majeure en matière de politiques sociales. Il conçoit et met en œuvre des politiques départementales en faveur des enfants et des familles, s'inscrit dans la lutte contre les exclusions et porte une action forte au profit de l'insertion par l'emploi.

Ses différentes missions concourent ainsi aux enjeux de la Politique de la Ville définis pour la période 2024-2030 :

**En matière d'emploi**, l'action du Département contribue à :

- ❖ **Construire** des parcours d'insertion adaptés à la diversité des besoins,
- ❖ **Faciliter** le rapprochement entre l'offre et de la demande d'emploi (clauses sociales, insertion par l'activité économique, économie sociale et solidaire),
- ❖ **Favoriser** le développement d'actions tremplins vers l'emploi (mobilité, santé, sport, logement, garde d'enfants).

Son action participe également à l'amélioration **du cadre de vie** par :

- ❖ Le **développement** social local,
- ❖ L'**accès** au service public,
- ❖ Le **soutien** aux actions en matière de mixité sociale,

Et concourt à l'**émancipation de la jeunesse et des enfants**, car elle permet de :

- ❖ **Renforcer** l'accompagnement global des enfants et des familles en prenant appui sur leurs ressources et leur environnement,
- ❖ **Contribuer** à la lutte contre le décrochage scolaire,
- ❖ **Promouvoir** l'accès à la culture et au sport pour les jeunes,
- ❖ **Développer** des actions de soutien à la parentalité,

**En matière de sécurité**, le Département :

- ❖ **Soutient** la prévention spécialisée sur les territoires,
- ❖ **Favorise** la mise en place de missions exploratoires,
- ❖ **Lutte** contre les violences intrafamiliales.

Enfin, le Département porte une action de sensibilisation à la **citoyenneté** auprès des jeunes mosellans.

Le Département s'engage à poursuivre ses missions et son investissement afin de réduire les inégalités dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Aussi ce dernier participera financièrement à certaines actions qui s'inscrivent dans le cadre des politiques départementales en fonction du budget adopté annuellement par l'Assemblée Départementale.



## **L'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Compte-tenu de ses missions et moyens, la CAF de Moselle est en capacité de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de la ville, sous réserve de l'approbation par ses instances décisionnelles des projets présentés, en intervenant notamment sur :

- la réalisation des diagnostics territoriaux, en apportant un éclairage sur les situations sociales des territoires, au regard de sa connaissance de la population « allocataires »
- le soutien aux initiatives en lien avec la création du service public de la petite enfance (SPPE)
- la réduction des inégalités d'accès en matière d'accueil du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures, notamment là où les taux de couverture des besoins sont les plus faibles et via l'aide à l'accès des enfants des familles en difficulté, des enfants en situation de handicap, des enfants dont les parents sont soumis à des horaires atypiques
- le développement des loisirs de proximité via l'offre de service en matière d'enfance et jeunesse (Alsh)
- le développement de l'offre de service en matière de parentalité
- l'accompagnement à la prise de responsabilité et à l'autonomie des jeunes, via notamment le soutien aux projets dont ils sont à l'initiative
- l'accompagnement de la cohésion familiale via l'aide aux vacances
- le renforcement de la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale, notamment grâce à l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale dont les territoires d'intervention intègrent des quartiers ciblés
- l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social de la CAF.





**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle

Djemila HUSSONG-BOUZIDI  
Déléguée du Préfet  
06 75 47 79 26  
[djemila.hussong-bouzidi@moselle.gouv.fr](mailto:djemila.hussong-bouzidi@moselle.gouv.fr)

Metz, le 4 08 2023

### **Concertation citoyenne Chapelle - Freyming Merlebach/Hombourg-Haut**

La concertation s'est déroulée le 26 juin en présence des élus de Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut, des DGS des deux villes ainsi que des référents politique de la ville et de Madame ROSSI, chef de projet politique de la ville CCFM. La concertation s'est terminée par un moment de convivialité autour d'un buffet.

Une trentaine d'habitants ont participé à la concertation qui s'est très bien passée.

Les habitants ont pu s'exprimer à l'aide de post-it et ont évoqué les points négatifs ou à améliorer suivants :

la gestion des encombrants et des déchets ménagers surtout le long de la rue Jeanne d'Arc entre les deux quartiers Beerenberg et Chapelle le manque de poubelles, l'accès aux poubelles tri sélectif trop éloigné des habitants, la rue du garage derrière l'église dangereuse car jonchée de débris de verre, pneus, etc ...un problème de stationnement devant certains immeubles au 17 rue de Colmar ou rue d'Alger.

Concernant le sentiment d'insécurité les habitants s'expriment et regrettent des rodéos motos en fin de journée. Les Lumières qui s'éteignent à 23h00 qui induisent un sentiment de peur.

Dans le quartier du Beerenberg sont soulignées les provocations envers la police (rodéos) ainsi que la vitesse excessive.

Concernant l'accessibilité du QPV les habitants notent un manque de bus, un accès difficile à partir de Freyming- Merlebach par la rue du Caveau du fait d'encombres. Ils notent également un manque d'entretien des routes et de salage en hiver, insuffisamment de moyens de transport, une mobilité difficile.

Concernant les équipements, les habitants notent une vétusté des écoles, le manque de bancs publics, et souhaiteraient une épicerie de taille moyenne avec plus de produits à des prix abordables, une piscine pour filles. Ils souhaitent également pouvoir bénéficier des infrastructures culturelles (médiathèque, Gouvvy, cinéma) et d'ateliers sportifs, une boulangerie, un tabac, ainsi que la rénovation du city stade.

Le sort du centre social les inquiète car très au fait des problèmes de financement à venir ils craignent ne plus pouvoir accéder à leurs activités de la même manière et indiquent que la salle principale et la cuisine sont trop petites.

Les habitants soulignent également la nécessité de soutenir financièrement les structures sportives locales, d'investir en urgence dans les infrastructures et souhaitent la réalisation des travaux sur le terrain de foot annexe à Freyming.

Les souhaits se sont surtout orientés vers l'amélioration des points négatifs mais notent également :

apporter plus d'aide aux familles, plus de subventions pour le centre social, remettre en valeur l'ancien parc à gibier et le nettoyage régulier des chemins, le réaménagement des chemins piétonniers, plus de bancs, une piste cyclable, plus de subventions pour permettre l'accès aux transports et la création d'un bibio bus.

Concernant les écoles, accès à des économies d'énergie, plus d'activités pour les jeunes, les seniors et les familles, un marché hebdomadaire, remettre les lumières à 23h00.

Les habitants souhaitent plus de sécurité , lutter contre la prolifération des sangliers, une journée réservée aux femmes à la piscine, plus de professionnels de santé, des parcs de jeux pour les enfants un ensemble scolaire lycée et collège, la construction de pavillons avec jardin, suppression des collectifs d'habitations, un fleuriste, mettre en valeur la petite chapelle de la rue des Romains, le monument le plus ancien de Freyming-Merlebach (1755), ainsi que l'intégration du gymnase Alain Fournier dans la géographie prioritaire.



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle**

Djemila.HUSSONG-BOUZIDI  
Déléguée du Préfet  
06 75 47 79 26  
djemila.hussong-bouzidi@moselle.gouv.fr

Metz le 4 08 2023

### **Concertation citoyenne QPV Chênes – Hombourg-Haut**

La concertation des habitants pour le QPV chênes a eu lieu le 27 juin 2023 18h00 une trentaine d'habitants répondirent présents en présence du maire de la commune, Monsieur Laurent Muller, d'élus dont Madame Samira Bouchéliga, adjointe à la politique de la ville et aux affaires sociales, Monsieur Jean-François Richard, DGS, Monsieur Jérôme Martin, chargé de politique de la ville et moi-même.

Les habitants notent que leur cadre de vie est verdoyant, calme et mentionnent une offre d'activités importantes au centre social des peupliers.

Les habitants indiquent avoir des problèmes au quotidien à se déplacer et aimeraient des solutions de mobilité de type transport en commun et plus d'horaires de bus du fait que l'offre actuelle est insuffisante. Ils notent également le manque de bancs et d'aires de jeux pour les enfants ainsi que l'entretien de ceux déjà existants. Ils constatent de bonnes relations de voisinage de la tranquillité dans les immeubles ainsi que l'importance des cours de FLE.

Concernant le cadre de vie les habitants souhaitent un parcours de santé, plus de mobilier urbain et aires de jeux pour pouvoir se retrouver, des jardins partagés, un parc, des commerces, une offre de santé plus importante, médecin, dentiste... et une présence plus importante des forces de police. Les habitants évoquent les problèmes liés à la barrière de la langue et souhaite une offre de FLE plus importante.

En négatif les habitants évoquent les problèmes liés à la mobilité difficultés pour effectuer des démarches administratives ou les courses au quotidien sentiment d'isolement.

Monter du centre au QPV est éprouvant physiquement voire impossible pour certaines personnes. Les lumières éteintes le soir ainsi que les voitures calcinées créent un sentiment d'insécurité. Dans la zone Bellevue la vitesse des véhicules est un danger. Un renforcement de la présence policière est souhaité.

Le nettoyage des collectifs d'habitations ne serait pas suffisamment assuré par CDC habitat.



# COMPTE-RENDU : ATELIER COHESION SOCIALE

## CONTRAT DE VILLE CC FREYMING-MERLEBACH (8.11.2022)

### Réussite éducative

#### Rappel des orientations du Contrat de Ville

- Renforcer les actions visant la réussite scolaire
- Renforcer les actions liées à la parentalité
- Renforcer les modalités de travail visant à lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Renforcer les actions visant l'épanouissement de tous

#### Mise en œuvre des objectifs opérationnels et résultats observés

#### **Constats/Acquis/Points positifs**

##### ***Réussite scolaire***

- Le contrat de Ville a permis de renforcer les partenariats entre acteurs de l'éducation ; notamment avec l'Education nationale
- Des dispositifs très efficaces (CLAS et DRE) qui permettent un accompagnement individuel ou par petits groupes et plus d'échanges entre partenaires, autour de l'élève

##### ***Soutien à la parentalité***

- Une bonne dynamique engagée, notamment via les centres sociaux mais cela reste partiel et demande à être développé.
- Davantage d'actions proposées aux parents avec le soutien du Contrat de Ville mais la crise Covid a freiné ces efforts ; de plus certains parents sont motivés mais ont encore du mal à formuler leurs demandes.

##### ***Absentéisme et le décrochage scolaire***

- Un peu plus de partenariat dans ce domaine mais cela doit encore être renforcé à l'échelle globale de la CCFM et en mode transversal.
- A Farébersviller, une équipe pluridisciplinaire prend en charge le décrochage scolaire (Moissons Nouvelles, Centre social, Ville, ...), ce qui se révèle le plus efficace.

#### **Difficultés/Manques/freins observés**

##### ***Réussite scolaire***

- Manque d'indicateurs : enjeu de construire ensemble des indicateurs pertinents
- Non homogénéité des dispositifs sur l'ensemble des quartiers : pas de DRE à Freyming Merlebach ; Collège Claudie Haigneré en REP alors que les caractéristiques des élèves relèvent de REP+

##### ***Soutien à la parentalité***

- Approche qui reste encore trop minoritaire et, selon certains acteurs, trop de parents « démissionnaires » qu'il faut aller chercher. Cela est souvent lié aux difficultés de la vie

quotidienne des familles, ce qui montre la nécessité d'articuler les enjeux de parentalité à ceux de la citoyenneté.

- La maîtrise de la langue française est un frein majeur pour beaucoup de parents.

### **Absentéisme et le décrochage scolaire**

- Le partenariat autour du décrochage est cantonné au niveau individuel (élèves identifiés) mais il manque une instance pluridisciplinaire pour évaluer le phénomène à l'échelle globale et construire des réponses collectives.
- Cela est différent à Farébersviller (voir plus haut), ce qui montre aussi que les réponses ne sont pas de même niveau sur les quartiers du Contrat de Ville, selon l'action menée par les Villes.

## ⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

### **Réussite scolaire**

- Poursuivre et élargir le partenariat à l'échelle de l'ensemble de la CCFM : plus de temps d'échanges et de co-construction
- Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale à travers le Contrat de Ville, notamment en favorisant le soutien aux actions de développement de la culture scientifique (avec des intervenants extérieurs)
- Harmoniser les dispositifs de soutien (DRE notamment) sur l'ensemble des quartiers ; revisiter la géographie de l'éducation prioritaire au regard des évolutions du territoire
- Construire des indicateurs partagés pour le suivi de la réussite scolaire

### **Soutien à la parentalité**

- Développer les actions « d'aller-vers » les parents, en les valorisant
- Enjeux de sensibilisation à la santé publique
- Mettre en place des formations à l'éducation positive (par les centres sociaux et les CCAS)

### **Absentéisme et le décrochage scolaire**

- Intensifier les échanges entre parents, professionnels, Education Nationale
- Rendre les élèves décrocheurs, acteurs de leur parcours
- Pérenniser les modes de travail partenariaux qui fonctionnent et les étendre aux autres quartiers (ex de Farébersviller et de son équipe pluridisciplinaire)
- Proposer une charte de partenariat avec l'Education nationale, dans le cadre du Contrat de Ville pour pérenniser les modalités de partenariat avec les établissements qui reposent souvent sur la bonne volonté des chefs d'établissement et des équipes enseignantes avec le risque de perte lors des mutations.

## **Vivre ensemble, citoyenneté, sport-loisirs culture**

### Rappel des orientations du Contrat de Ville

- Permettre la réappropriation des quartiers par tous les habitants
- Favoriser les actions qui visent la mixité sociale, les rencontres intergénérationnelles et interculturelles
- Le mieux-vivre ensemble devra dépasser l'échelle du quartier. Il conviendra de favoriser des actions visant l'ouverture vers le reste du territoire communal, voire intercommunal.
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et réintroduire les valeurs citoyennes

- Favoriser une dynamique participative
- Renforcer l'éducation à la citoyenneté et réintroduire les valeurs citoyennes
- Favoriser une dynamique participative

## Mise en œuvre des objectifs opérationnels et résultats observés

### **Constats/Acquis/Points positifs**

#### ***Vivre ensemble***

- Le terme de « vivre-ensemble » est trop large ; il faut lui donner un sens concret du type « favoriser la rencontre entre les personnes ».
- La crise Covid a généré le meilleur et le pire. Il y a du repli sur soi qui perdure encore aujourd'hui mais aussi beaucoup d'actions d'entraide et de vrais élans de solidarité. Cette dynamique est à maintenir.
- En positif, il y a des actions qui fonctionnent bien et qui sont souvent soutenues par le Contrat de Ville : fêtes de quartier, chantiers jeunes et de façon générale, tout ce qui permet la rencontre.

### **Difficultés/Manques/Freins observés**

#### ***Vivre ensemble***

- Isolement d'une partie de la population encore accentuée par la crise Covid
- Difficultés à faire venir les habitants à des animations
- Une échelle d'action qui n'est pas toujours adaptée : il n'y a pas toujours de sens à organiser des actions à l'échelle d'un seul quartier alors que la mutualisation de certaines manifestations festives et culturelles à l'échelle du Contrat de Ville (voire de l'agglomération) permettrait une autre ampleur
- Fortes difficultés à recruter des encadrants et des animateurs qualifiés

#### ***Participation***

- Les conseils citoyens ne fonctionnent vraiment car ils ont été « parachutés » et il y a d'autres instances plus représentatives (par exemple au niveau des centres sociaux).

## ⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

- **Un enjeu central : se donner le temps de construire sur le temps long**
  - Les actions conduites dans le cadre du Contrat de Ville sont utiles (permettent de « garder le fil » avec la population) mais restent trop ponctuelles
  - Il faut pouvoir les installer, grâce à un financement pluriannuel (CPO sur 3 ans) qui permet de pérenniser, mettre en confiance le public et faire évoluer les actions selon les besoins
- **Enjeu d'évaluation des actions menées** (notamment pour celles qui sont récurrentes), afin de pouvoir renouveler (actions/opérateurs) selon les besoins.
- **Prendre en compte tous les publics en tant que bénéficiaires des actions du Contrat de Ville**
  - Concerne notamment les migrants hébergés dans les quartiers (demandeurs d'asile, foyers,...) : forte nécessité de les intégrer dans le cadre des dispositifs de droit commun.

- Faire reposer les actions menées en matière de vivre ensemble, citoyenneté et animation de la vie sociale **sur un véritable projet de territoire**
- **Réfléchir aux modalités de relance des conseils citoyens** en articulation avec les instances et groupes déjà existants (notamment conseils d'usagers des centres sociaux).

## **Accès au droit, santé, prévention, lutte contre les discriminations, égalité F/H**

### Rappel des orientations du Contrat de Ville

- Favoriser l'inclusion sociale
- Favoriser les actions visant le soutien des publics en difficultés
- Renforcer l'ensemble des actions éducatives en direction des jeunes et jeunes adultes pour prévenir toutes les formes de délinquance et de déviance.
- Renforcer la stratégie de territoire inscrite dans les contrats locaux de sécurité
- Egalité entre les femmes et les hommes
- Lutte contre les discriminations

### Mise en œuvre des objectifs opérationnels et résultats observés

#### **Constats/Acquis/Points positifs**

##### ***Accès au droit***

- Le contrat de Ville a permis de déployer des permanences du CIDFF sur tous les quartiers et d'œuvrer ainsi concrètement à la défense du droit des femmes.

##### ***Prévention de la délinquance***

- Le Contrat de Ville ouvre droit au dispositif des adultes-relais qui jouent un rôle important en matière de médiation sur les quartiers et travaillent en lien avec Moissons Nouvelles. Il y en a eu sur tous les quartiers pendant la durée de ce contrat de ville mais aujourd'hui il ne reste qu'un poste pourvu (MDA de Freyming Merlebach).

#### **Difficultés/Manques/Freins observés**

##### ***Axes transversaux***

- Les axes transversaux (Egalité entre les femmes et les hommes/Lutte contre les discriminations) sont pris en compte de manière très inégale par les différents acteurs.

##### ***Accès au droit***

- Le contrat de Ville apporte un financement à la Maison de la justice et du droit de Forbach depuis 2015 mais, au-delà de la dimension de service de droit commun, il n'y pas de prise en compte spécifique des publics des QPV. La MJD est peu connue dans les quartiers et il y a des problématiques de transport pour s'y rendre (sans compter la mauvaise image du Wiesberg).
- Un besoin non couvert sur le territoire : des permanences d'écrivain public (forte problématique d'illettrisme).

##### ***Prévention de la délinquance***

- Des enjeux importants sur l'accompagnement des jeunes adultes et une coordination à renforcer (au-delà d'une bonne coopération ponctuelle) ; des jeunes filles à qui l'on propose moins d'opportunités et d'activités
- Une thématique très peu portée par le Contrat de Ville.
  - o C'est le FIPD qui est le véritable espace de travail. Il est géré en Préfecture avec peu de coordination au niveau des territoires. Globalement, on note un manque de cohérence et de coordination.
  - o Le CLSPD est plus ou moins en sommeil. Il y a besoin d'un nouveau souffle et de prise en main de la coordination **à l'échelle des villes**. Cela se répercute sur le terrain où les acteurs ressentent un manque de direction.

### **Santé**

- Peu d'actions estampillées santé dans le cadre du Contrat de Ville (hormis en matière de soutien à la parentalité) mais des besoins
- Une augmentation forte des violences conjugales et des violences psychologiques
- L'augmentation du harcèlement scolaire, dès le collège
- Une problématique de santé mentale réelle chez les femmes (notamment mères au foyer) mais qui reste encore tabou.

### ⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

- **Réactiver les CLSPD avec un dispositif à deux niveaux** : comité de pilotage et une instance de travail et d'échanges pour les acteurs de terrain (équipe pluridisciplinaire : éducateurs spécialisés, adultes-relais, ...)
- **Renforcer l'accompagnement des jeunes adultes sur les quartiers prioritaires** :
  - o Coordination à renforcer entre centres sociaux, Moissons nouvelles, PAJEP, adultes-relais
  - o Développer des actions spécifiques en direction des jeunes filles/femmes
- **Relance du dispositif adulte-relais sur le territoire**
- **Développer des permanences d'écrivains publics** : besoin d'une personne à temps plein dans chaque quartier (et non un service « volant »)
- **Réaliser un diagnostic santé** pour développer des actions adaptées pour les QPV (en lien avec le contrat local de santé, à venir)
- **Travailler sur un plan d'action** autour des violences sexuelles et sexistes, des violences intrafamiliales et du harcèlement scolaire
- **Développer des actions de sensibilisation sur les stéréotypes de genre.**

## **Gouvernance des projets**

### Constats

- Des améliorations et des effets positifs de certains dispositifs et actions mais le Contrat de Ville n'apporte pas encore assez de transversalité
- Fragilité et « pénalisation » de projets qui fonctionnent mais ne sont pas reconduits d'année en année : perte d'efficacité : enjeu d'aller vers des garanties de financement pluriannuels
- Pas assez de temps d'échange entre les acteurs de terrain pour parler des problématiques des quartiers, évaluer les actions menées dans le cadre du Contrat de Ville et co-construire des réponses communes. Cela a pu se faire dans le cadre du dispositif ATC mais de façon expérimentale et sans concerner tous les quartiers.

### ⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

- **Co-construire un projet de territoire global** sur lequel s'appuiera le prochain Contrat de Ville et sortir de la logique segmentée de l'appel à projet.
- **Mettre en place des temps réguliers de coordination d'acteurs** de l'ensemble des quartiers du Contrat de Ville (par grandes thématiques).
  - Pilotage par le comité du Contrat de Ville et l'équipe opérationnelle (chefs de projet CCFM et Villes)
  - Un financement spécifique devrait être dédié dans l'enveloppe de l'appel à projet pour cette animation
  - Réaliser un annuaire des partenaires

# COMPTE-RENDU : ATELIER EMPLOI/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CONTRAT DE VILLE CC FREYMING-MERLEBACH (8.11.2022)

## Rappel des orientations du Contrat de Ville

- **Aider les habitants dans la construction de leur projet professionnel**
  - Objectif opérationnel 1 : Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes
  - Objectif opérationnel 2 : Soutenir l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
- **Trouver des solutions d'emploi adaptées pour les publics des quartiers**
  - Objectif opérationnel 1 : Accompagner la création et le développement d'activités sur le territoire.

## Mise en œuvre des objectifs opérationnels et résultats observés

### **Constats/Acquis/Points positifs**

#### ***Accès aux dispositifs insertion/emploi/formation pour tous***

- Les **actions d'insertion sont essentielles pour le public des QPV**, elles peuvent changer la vie des personnes concernées, par exemple à travers les chantiers d'insertion qui remettent les bénéficiaires dans le monde du travail et recréent du lien social. Elles permettent aussi une remobilisation vers l'activité, dans un contexte où la « valeur travail » perd de la valeur.
  - Une des valeurs ajoutées du Contrat de Ville est d'avoir soutenu, pendant toute sa durée, la mise en place de chantiers d'insertion et de chantiers éducatifs (Moissons nouvelles) qui contribuent à ces objectifs.
- **Besoin d'une forte articulation** entre le pilier cohésion sociale du Contrat de Ville et le pilier insertion/emploi car le premier enjeu est de renforcer le lien social pour toucher les personnes isolées, première étape à la construction d'un parcours vers l'emploi ou la formation.
- Les **clauses d'insertion** constituent un support très intéressant pour « mettre le pied à l'étrier » de personnes éloignées de l'emploi (à noter aussi quelques réussites en matière d'accès à l'emploi pérenne). De plus, les personnes peuvent travailler sur leurs quartiers et de ce fait les **difficultés de mobilité se posent moins**. Cela est positif aussi pour les entreprises qui ont du mal à recruter en ce moment. La CCFM met en place des clauses sur tous ses chantiers (avec une attention particulière aux publics de quartiers).  
Les clauses liées au PNRU viennent encore renforcer les possibilités (voir nombre d'heures dans le support projeté en séance) ; celles-ci concernent en premier lieu les quartiers prioritaires et en « deuxième choix », le QVA de Farébersviller.

#### **Mobilité**

- La mobilité est un **sujet absolument central pour l'accès à l'emploi**. Au point que certaines structures d'intérim viennent dans les quartiers chercher leurs employés pour les convoier, faute de moyens de transport.
- Des **actions positives dans ce domaine** sont soutenues par le Contrat de Ville, en particulier **les bourses aux permis** qui sont très appréciées et ont permis à de nombreux jeunes d'obtenir leur permis. Mais pour certains publics, il s'avère qu'il est nécessaire de renforcer et d'adapter les apprentissages par un accompagnement spécifique. Ainsi, à Farébersviller, une

préparation à la formation a été mise en place : l'auto-école vient 2 h par semaine en renforcement pour aborder de façon simple et très concrète le code de la route et approfondir le sens de telle ou telle règle. Cela fonctionne très bien, les personnes sont assidues et mieux préparées, elles réussissent davantage.

- Il existe quelques **dispositifs de mobilité solidaire et inclusive** (Wimoov et UDAF) mais encore insuffisamment déployées sur le territoire, alors que des moyens d'action existent au niveau du CD.

## **Difficultés/Manques/freins observés**

### **Accès aux dispositifs insertion/emploi/formation pour tous**

- De **nombreux freins concernant les publics** et des méthodes qui ne sont plus forcément adaptées
  - o Problématiques de santé pesant sur la capacité à se mobiliser et accéder aux dispositifs
  - o Méconnaissance par beaucoup d'habitants des structures d'accès au droit (EFS, maisons des services,...) et difficultés avec les démarches dématérialisées
  - o Difficulté à intéresser certains publics jeunes, phénomène qui a été renforcé par la crise Covid (jeunes oisifs qui ne sortent plus de chez eux et sont sous l'emprise des jeux)
  - o Problématiques d'illettrisme, encore insuffisamment prises en charge et enjeu de la maîtrise des langues étrangères, notamment de l'allemand.
  - o L'insuffisance des réponses en matière de mode de garde constitue le premier frein à l'emploi des femmes.
  - o Les clauses d'insertion, étant liées aux chantiers, ne s'adressent pas suffisamment aux femmes.
  - o De trop nombreuses personnes enchaînent les chantiers d'insertion, sans que cela débouche sur de l'accès à l'emploi véritable/
- Un **Contrat de Ville assez peu proactif sur ce volet** : peu de porteurs de projet sur le territoire ; peu d'actions soutenues dans l'appel à projet surtout les dernières années (au début, il y avait quelques actions de la Mission locale autour de l'estime de soi et de l'apprentissage de l'allemand<sup>1</sup>) mais la Mission locale ne dépose plus d'action. Ne restent que les chantiers d'insertion, dont on peut se demander si aujourd'hui, ils ne pourraient pas **passer en droit commun des villes**.
- Des **clauses d'insertion intéressantes** (voir plus haut) **mais un manque de solutions pour la suite des parcours** : que deviennent les personnes après leur passage dans un poste lié aux clauses d'insertion, comment optimiser ce SAS ?

### **Soutien à l'entrepreneuriat**

- Thématique quasiment pas prise en compte, sauf par une ou deux actions de la Chambre des métiers. Selon les participants aux tables de travail, cette thématique a toute sa place mais ces modalités de déploiement doivent être repensées. Aujourd'hui, cela se fait sous forme de prestation de services, en format « one shot » (les partenaires doivent accueillir, trouver une salle, faire venir des jeunes,...). Il faudrait davantage d'ancrage pour que ce sujet puisse trouver un véritable écho.

---

<sup>1</sup> Cette action, portée par la Mission Locale et animée par le Goethe Institute en 2015, était très qualitative et a donné de bons résultats avec une très bonne assiduité des jeunes mais le coût élevé (160H/heure) n'a pas permis sa reconduction.

### **Mobilité**

- **Manque de transports collectifs desservant les QPV** les plus excentrés (Chapelle et Chêne) ; c'est par ailleurs une problématique globale au niveau de l'agglomération, avec un réseau insuffisamment structuré pour desservir les zones d'emploi.
- Au-delà de la dimension matérielle des transports, beaucoup d'habitants des QPV ont des **réticences à s'aventurer hors de leur environnement familial**, avec des craintes et une parfois une méconnaissance du fonctionnement des transports en commun.

### **Développement économique**

- Thématique qui ne se décide pas à l'échelle du Contrat de Ville mais demande une **approche globale et transversale à l'échelle de la CCFM**.
- Le développement économique ne se limite pas à une politique de déploiement de zones industrielles, aussi utile soit-elle mais doit aussi intégrer une réflexion sur l'attractivité du territoire : transports collectifs de qualité, mode de garde pour les jeunes ménages (fort déficit en la matière relevé par la CTG), offre de santé correcte, ...
- Des problématiques d'incivilité qui impactent les commerces de proximité (Cf. regroupement de jeunes à Chapelle devant les commerces).

⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

### **Accès aux dispositifs insertion/emploi/formation pour tous**

- 1) Mettre en place un plan spécifique pour l'accès à l'emploi des séniors** (en lien avec le recul de l'âge de la retraite), autour de deux sujets principaux : l'inclusion numérique/l'image des séniors auprès de entreprises.
- 2) Faire évoluer les pratiques pour aller vers tous les publics**
  - Renforcer les efforts et les moyens pour aller vers les jeunes isolés et peu visibles dans l'espace public : via réseaux divers, avec une approche conviviale et des liens de pairs à pairs (exemple donnée de la bourse étudiante mise en place par la Ville de Farébersviller, où la contrepartie était une sorte de « tutorat » de collégiens).
  - Remettre en place le dispositif de parrainage qui était précédemment porté par la Mission locale.
  - Enjeu d'intégrer davantage les résidents des foyers Adoma (situés dans les QPV) aux actions menées, notamment dans le domaine de la formation et de l'emploi.
  - Formaliser un réseau pour l'accompagnement des jeunes : notamment pour organiser des rencontres avec des entreprises (et pas seulement du bâtiment).
- 3) Mettre en place un plan d'action en matière de lutte contre l'illettrisme**
- 4) Impulser des solutions alternatives en matière de mode de garde**
  - Des actions existent à la marge dans les quartiers (entraide, garde à domicile,...) mais pourraient être soutenues et organisées,...
- 5) Redéfinir la gouvernance du volet insertion/emploi/formation dans le cadre du Contrat de Ville**
  - Réajuster les priorités de financement des actions : par exemple, les chantiers d'insertion qui sont déjà presque entièrement financés<sup>2</sup> par les collectivités et le Droit commun de l'Etat pourraient être « sortis » du Contrat de Ville, de façon à ce que les sommes dédiées soient investies dans une expérimentation sur les modes de garde innovants.

<sup>2</sup> Chantiers d'insertion : 8000€ via le Contrat de Ville sur un total de 311 000€

- o Organiser un réseau des acteurs de l'insertion/emploi sur les QPV, pour réfléchir à l'amélioration/adaptation des dispositifs et mettre en place des actions collectives.
- o Travailler davantage sur l'organisation de « parcours d'insertion » : quels enchaînements après un passage sur un poste lié aux clauses d'insertion, à un chantier d'insertion (beaucoup de bénéficiaires restent à long terme dans ces SAS,...)

### **Mobilité**

- Développer les actions de préparation/renforcement à la formation au permis de conduire pour les publics les plus éloignés
- Redéfinir les conditions d'accès à la Bourse aux permis, afin de l'ouvrir aux étudiants et aux plus de 26 ans (cela se fait déjà à Farébersviller), etc.
- Etudier un système de navette à mettre en place par l'intercommunalité, auprès de demandeurs d'emploi ciblés : bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés, moins de 25 ans, plus de 50 ans, chômeurs de longue durée
- Renforcer les actions de mobilité solidaire, en travaillant avec le CD qui dispose de moyens d'action en la matière (2 référents mobilité sur le département, fonds spécifiques,...).

# COMPTE-RENDU : ATELIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

CONTRAT DE VILLE CC FREYMING-MERLEBACH (9.11.2022)

## Rappel des orientations du Contrat de Ville

- Renforcer l'attractivité et l'intégration des quartiers
- Maîtriser les déséquilibres de peuplement et (r)établir la mixité sociale
- Renforcer la politique de gestion et d'amélioration de l'habitat dans les quartiers
- Augmenter la diversité de l'habitat
- Maîtriser la performance thermique des logements

## Synthèse des échanges

### **Gestion urbaine de proximité**

#### ***De façon générale : un enjeu de relations bailleurs/Villes/habitants***

- La question du renforcement des relations avec les bailleurs sociaux est centrale, notamment pour les villes de Hombourg-Haut et Freyding Merlebach : pas assez de participation aux instances du Contrat de Ville et de co-construction sur les projets de rénovation urbaine et un effort qui reste à faire sur les relations de proximité.
- A Farébersviller, les relations avec CDC Habitat sont très étroites : réunion une fois par trimestre et au quotidien quand problèmes.
- Les habitants rencontrent des difficultés à avoir des réponses sur la quotidienneté (problèmes de voisinage, voitures ventouses,...) et les Maires doivent souvent faire le lien entre bailleurs et habitants,...
- Mais à noter un soutien des bailleurs sociaux en matière de développement social urbain
  - o Le centre social du Chêne travaille en bon partenariat avec CDC Habitat qui finance de nombreuses actions (hors dispositif TFPB) : projet « récupération », fêtes, animations,...et dans le cadre du GPO, avec un bailleur qui s'implique pour trouver des réponses (exemple de la prostitution dans certains immeubles)
  - o Egalement un appui de Vivest sur des actions de lien social.

#### ***TFPB***

- Ne concerne pas CDC Habitat (pour cause de statut) ni le patrimoine de la Cité de Farébersviller (car non classé en QP). Cela constitue une rupture d'égalité entre les quartiers du Contrat de Ville.
- Le processus de TFPB n'est pas assez formalisé et manque d'approche partenariale : pas d'échanges en amont entre Vivest et les Villes sur les priorités de quartier et les possibilités d'articulation avec les actions du Contrat de Ville. Les actions sont proposées par le bailleur sans réelle concertation et il est même parfois difficile d'avoir accès aux documents, qu'il faut demander expressément.

#### ***Gestion des déchets***

- Encombrants : des difficultés sur les QPV mais pas plus que dans d'autres quartiers.

- Ordures ménagères : Les modalités de collecte évoluent à fin année 2022, avec la mise en place de PAV (point d'apport volontaire) sur tout le territoire de la communauté de communes. Ce passage suscite une forte inquiétude.
  - o Sur les quartiers, c'est déjà compliqué avec le tri sélectif car il n'y a pas d'espace dédié, le passage va être difficile
  - o Il y a des actions d'accompagnement, notamment à travers les centres sociaux sur le tri et le développement durables mais elles sont largement à renforcer dans ce contexte.

### **Entretien des espaces publics**

- Un entretien qui apparaît satisfaisant pour les 3 quartiers, avec de bonnes modalités de coopération entre Villes et bailleurs organisées à travers des conventions (propreté des espaces extérieurs) et ou des modalités d'harmonisation du service (espaces verts, tonte).
- L'intervention d'une régie de quartier à Farébersviller.

## **Projet urbain et devenir du parc de logement sur le secteur**

### **Politique patrimoniale**

- Une vacance importante : le taux de vacance reste encore fort dans le bassin houiller (étude ARELOR) et les objectifs de dé-densification restent conséquents
  - o Révision du PLU de Freyming Merlebach : pas de droits à construire dans de nouveaux secteurs tant que la vacance ne diminue pas, et ce malgré des démolitions déjà nombreuses
  - o Idem à Farébersviller.
- Mais l'enjeu pour les villes de penser au-delà de ces mesures techniques : « *La démolition ne suffit pas, c'est la question de l'attractivité qui est la seule réponse (mobilité, petite enfance, culture)* ».
- Une politique d'amélioration du patrimoine, concentrée sur les quartiers en renouvellement urbain
  - o Aux Chênes, le bailleur investit beaucoup sur le patrimoine (ascenseurs/logements)
  - o Vivest a aussi beaucoup investi sur le patrimoine du Beerenberg mais il faudrait davantage de concertation avec la Ville : « Ils font leur choix et la ville n'est là que pour accompagner »
  - o Et une vraie inquiétude des Villes sur le devenir des sites hors ANRU.

### **Conduite du Projet urbain**

- Une culture de la concertation qui est à renforcer chez les bailleurs sociaux mais de vrais progrès en cours grâce à l'ANRU (ateliers avec les habitants sur le projet urbain) et aux diagnostics en marchant où la CCFM « impose » la parole et l'écoute des habitants.
- Les concertations ont d'ailleurs montré que les habitants étaient assez satisfaits du cadre de vie et qu'ils souhaitaient des petites améliorations tout à fait réalisables (ex de changements de bacs) : les collectivités et les bailleurs ont ainsi tout à gagner à mener des concertations, en s'organisant ensemble en amont.

## **Prévention-sécurité**

- Un véritable enjeu à Chapelle, où il y a des regroupements devant l'épicerie qui créent un sentiment d'insécurité, avec demande de protection des commerçants et différentes solutions

envisagées (grillage devant Filieris, déplacement de l'arrêt de bus de l'autre côté du Rond Point, ...).

- Pertinence du dispositif GPO qui réunit bailleurs sociaux, centres sociaux, Villes, Gendarmerie avec des échanges constructifs.
- Mais les moyens de la Gendarmerie sont très limités sur un secteur très étendu et les Villes n'ont pas les moyens de faire face : par exemple, à Hombourg-Haut il n'y a qu'un policier municipal qui est efficace mais pallie aussi aux « manques » des bailleurs (voitures ventouses, épaves, ...) ; il y a par ailleurs 25 caméras sur la ville.
- Il faut aussi objectiver les chiffres de la délinquance alors qu'on sait que beaucoup de personnes ne vont plus porter plainte car elles savent qu'on ne leur proposera qu'une main courante.
- A Farébersviller, il y a un CISPDR avec Théding et il y a aussi des problèmes de délinquance sur l'espace public, notamment sur les parkings utilisés comme lieu de vente de drogue.

⇒ Enjeux et priorités d'actions/pistes de travail pour la suite

(Voir aussi les pistes présentées dans le support en annexe)

**Renforcer les collaborations bailleurs/villes et améliorer la relation de proximité avec les habitants**

- Plus de concertation avec les locataires/habitants, menées en commun bailleurs/villes
- Des relations plus régulières entre les équipes de proximité des bailleurs et celles des villes et de la CCFM : diagnostic en marchant, réunions de point ...

**Prendre en compte les sites hors ANRU**

- Travaux d'amélioration, embellissement, lien social, sécurité

**Renforcer l'articulation Contrat de Ville/ANRU**

- Définir une methodologie conjointe (Ville/bailleur) pour la programmation TFPB (visites de sites, réunions de préparation avant validation par la Ville et l'Etat) et la faire valider lors du Comité de pilotage du Contrat de Ville.
- Faire exister le volet cadre de vie et renouvellement urbain du Contrat de Ville : quelques actions du pilier cohésion sociale (je sauve ma planète, mobilité,...) pourraient y figurer et être articulées à la programmation TFPB.
- Examen de la programmation TFPB dans le cadre du Comité de pilotage du Contrat de Ville.

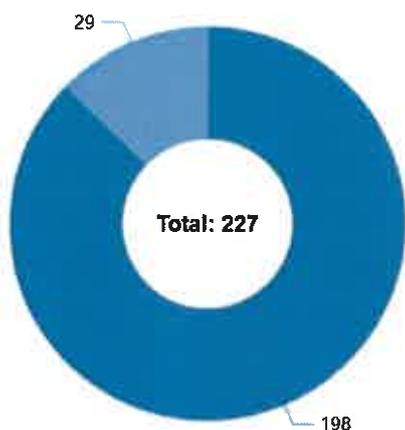


## ECOLE PRIMAIRE MARCEL PAGNOL

0573416D - FREYMING MERLEBACH

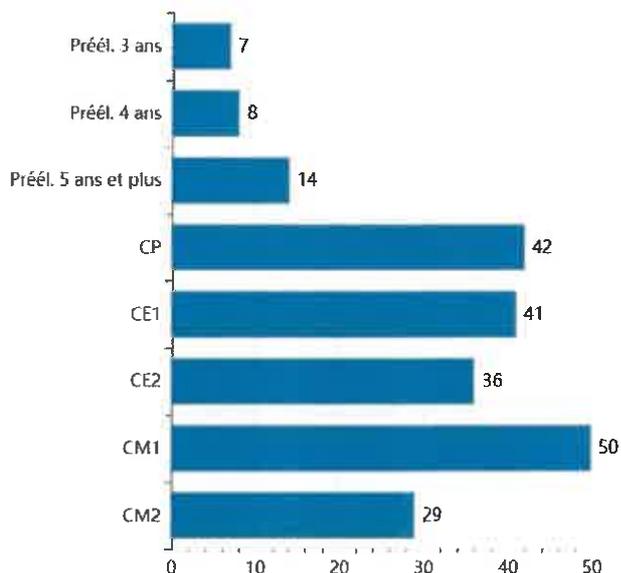
Télécharger en PDF (en cours)

### Effectifs d'élèves en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2023

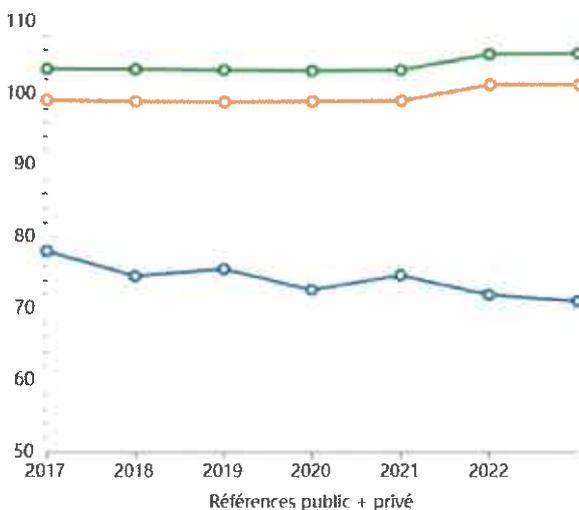


■ Niveau élémentaire (hors ULIS) ■ Niveau pré-élémentaire (hors ULIS)

### Effectifs d'élèves par niveau à la rentrée 2023

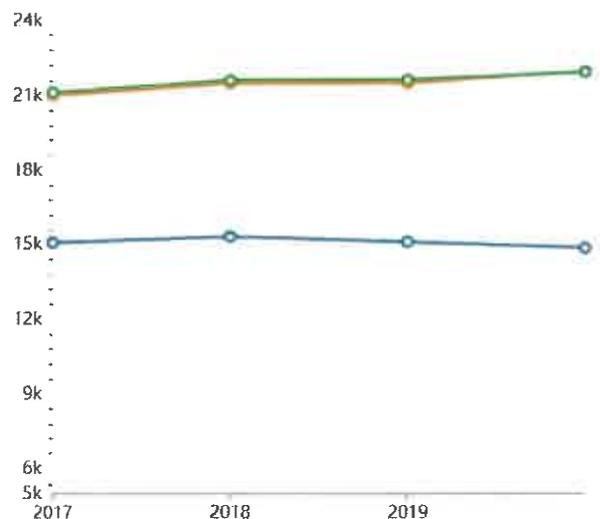


### IPS moyen des élèves de CM2



○ 0573416D ○ Académie ○ France

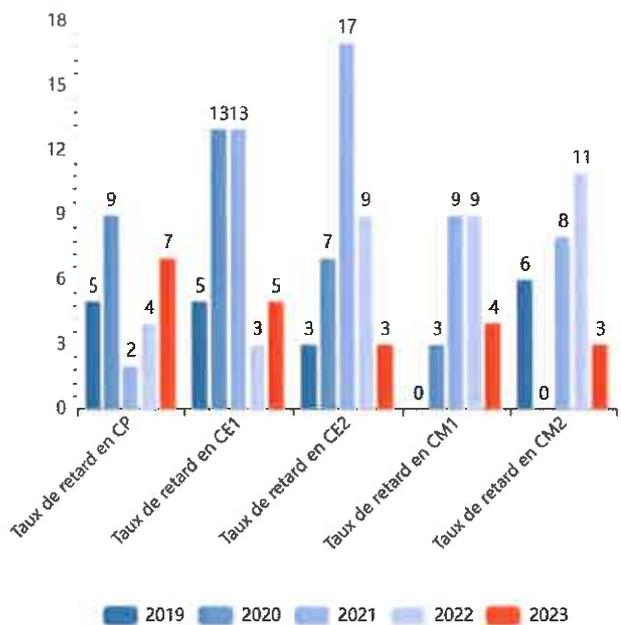
### Revenu médian du quartier de l'école



○ Quartier ou commune de l'école ○ Département ○ France

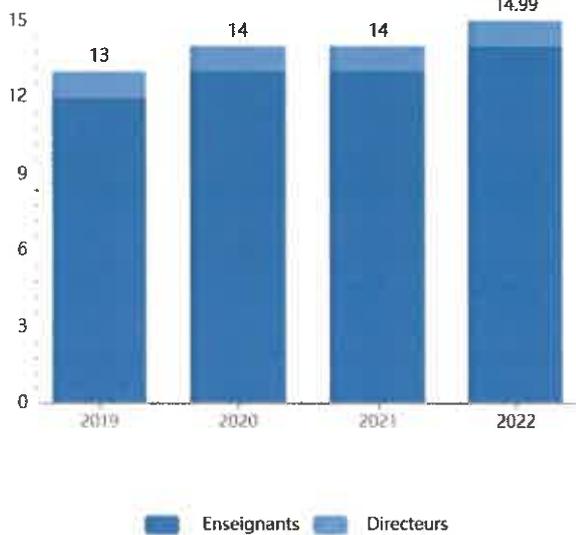
### % en retard par niveau

⋮



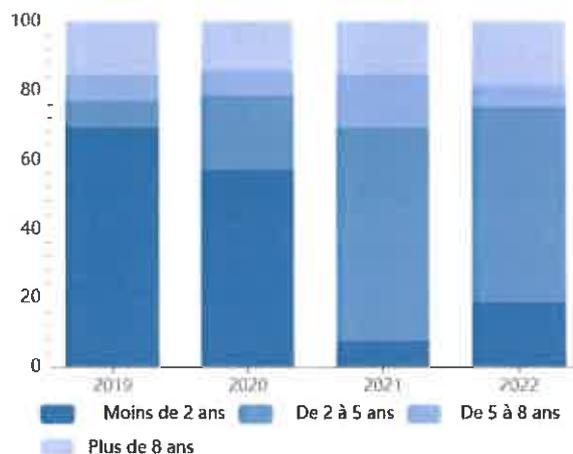
### Effectifs en ETP (1er degré)

⋮



### Ancienneté des enseignants dans l'école (en 4 classes)

⋮



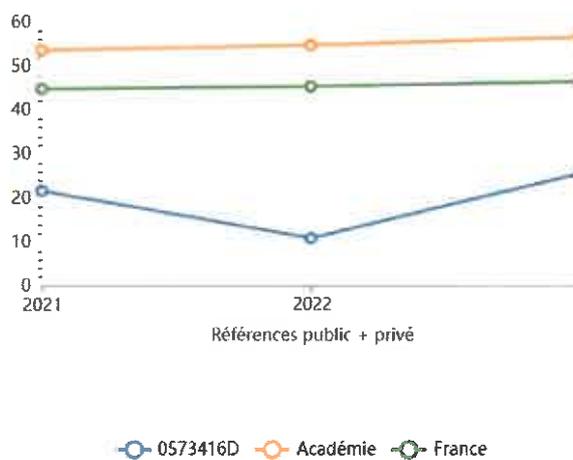
### Nombre de classes (1er degré)

⋮

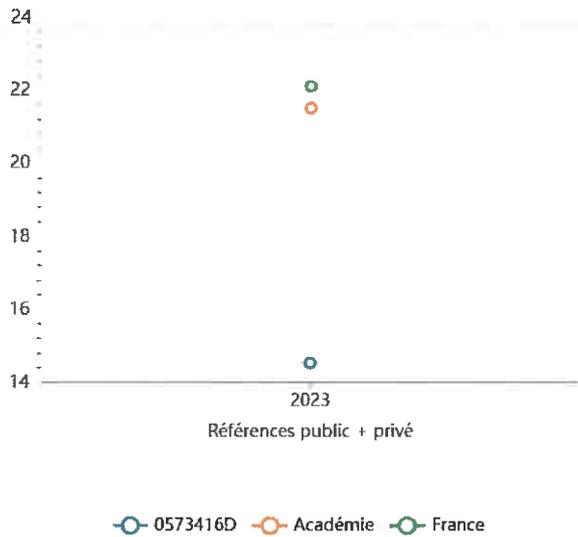


### Part d'élèves dans une classe à niveaux multiples

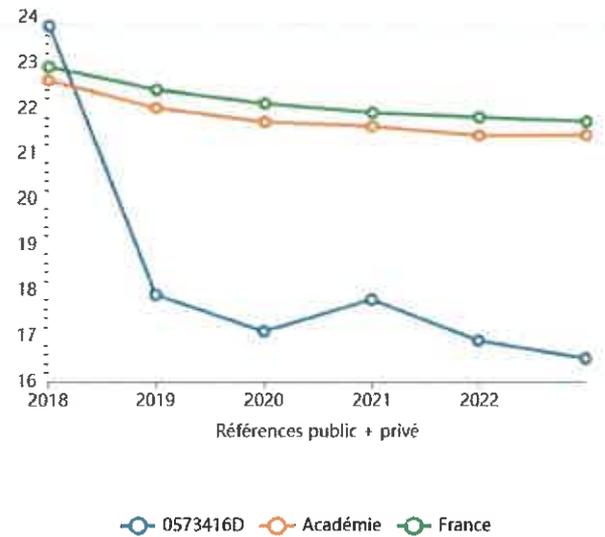
⋮



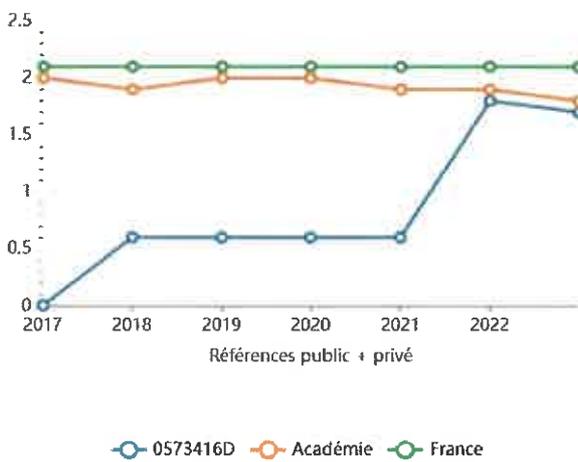
Nb d'élèves par classe E/C - niveau préélémentaire (y compris ULIS)



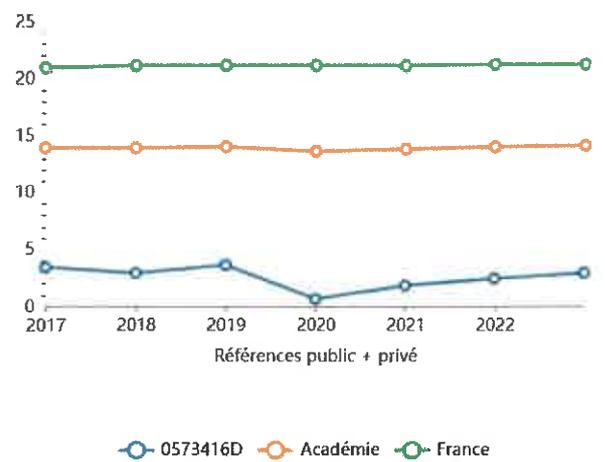
Nb d'élèves par classe E/C - niveau élémentaire (y compris ULIS)



Pourcentage d'élèves affectés en 6ème SEGPA



Pourcentage d'élèves affectés en collège privé



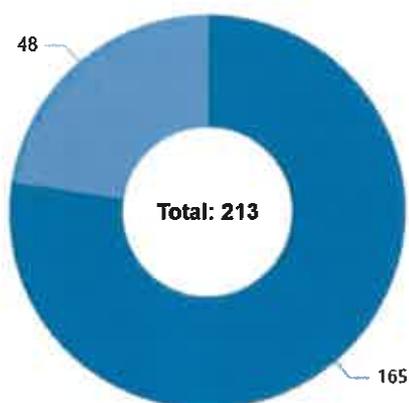


## ÉCOLE PRIMAIRE E REUMAUX INTERCOMMUNALE

0573163D - FREYMING MERLEBACH

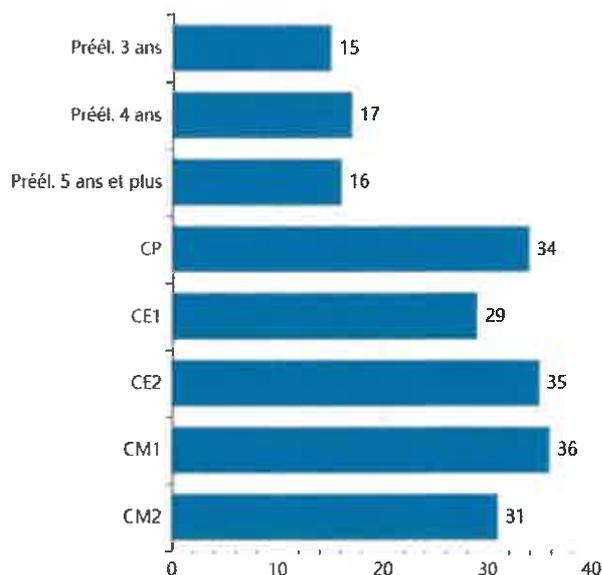
Télécharger en PDF (en cours)

### Effectifs d'élèves en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2023

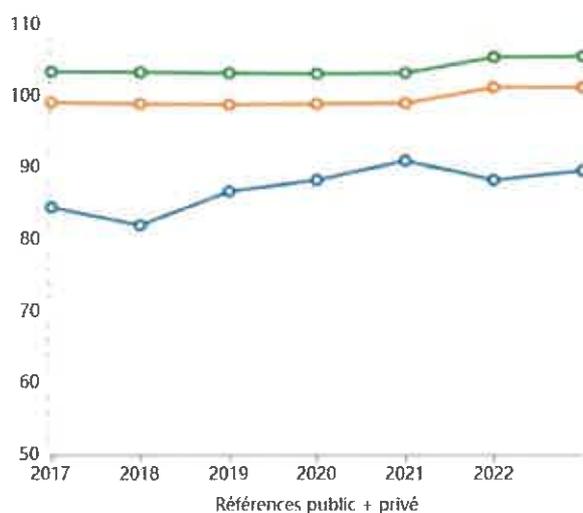


■ Niveau élémentaire (hors ULIS) ■ Niveau pré-élémentaire (hors ULIS)

### Effectifs d'élèves par niveau à la rentrée 2023

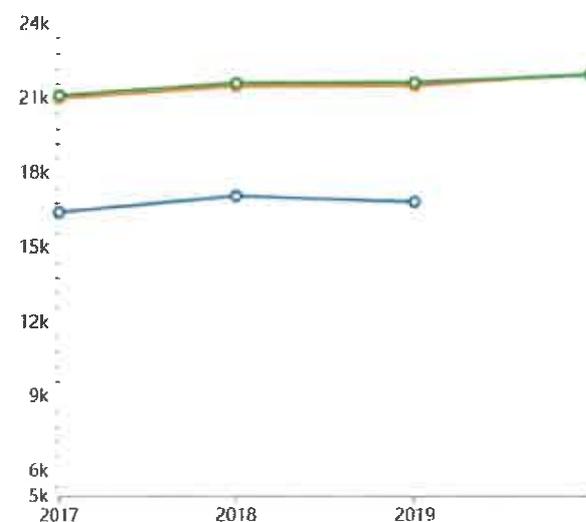


### IPS moyen des élèves de CM2



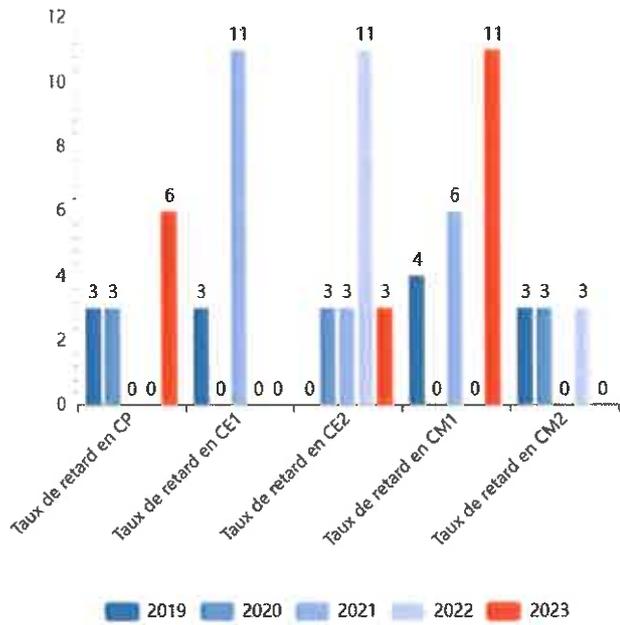
○ 0573163D ○ Académie ○ France

### Revenu médian du quartier de l'école

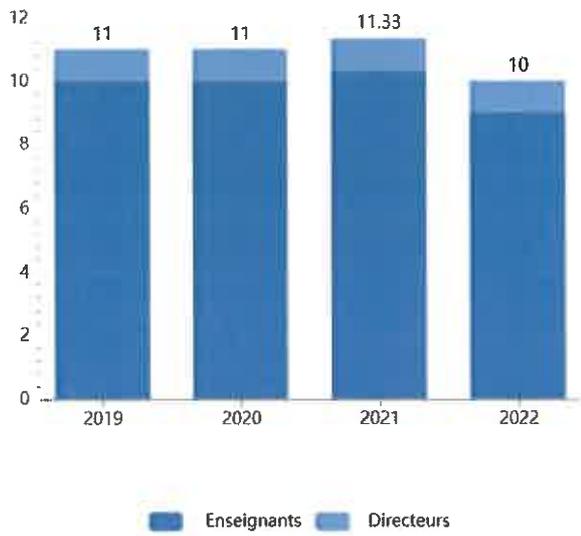


○ Quartier ou commune de l'école ○ Département ○ France

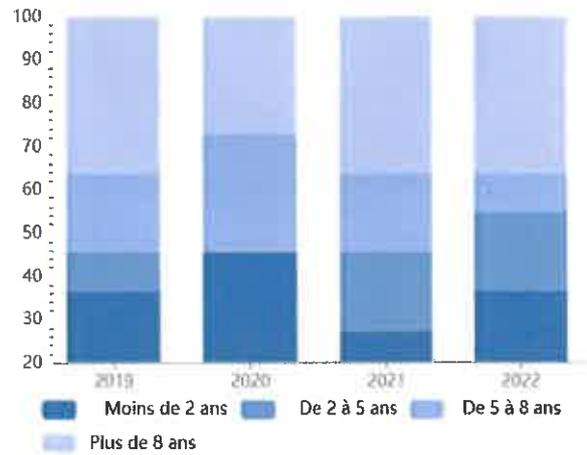
### % en retard par niveau



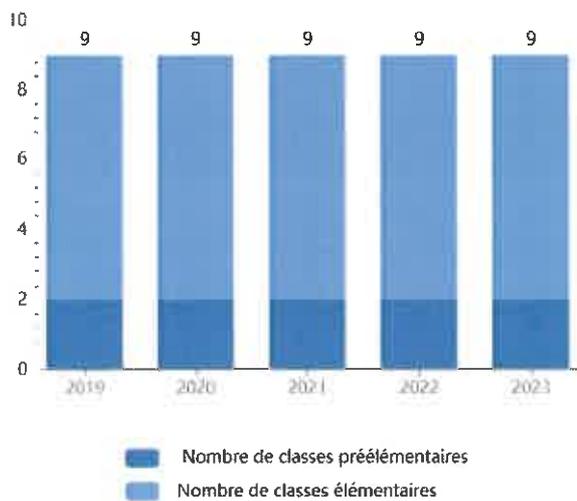
### Effectifs en ETP (1er degré)



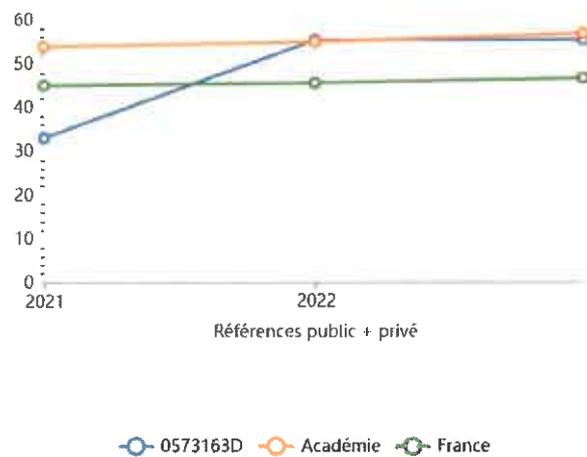
### Ancienneté des enseignants dans l'école (en 4 classes)



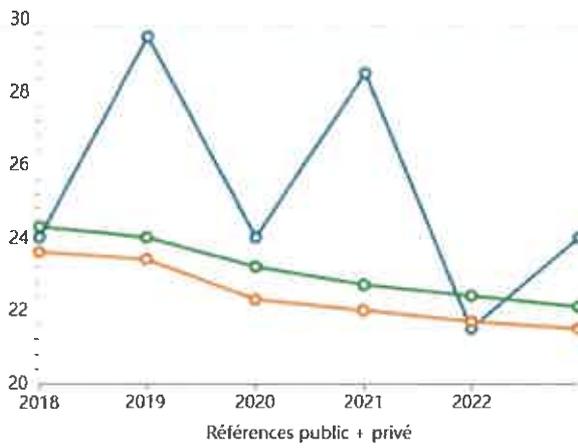
### Nombre de classes (1er degré)



### Part d'élèves dans une classe à niveaux multiples

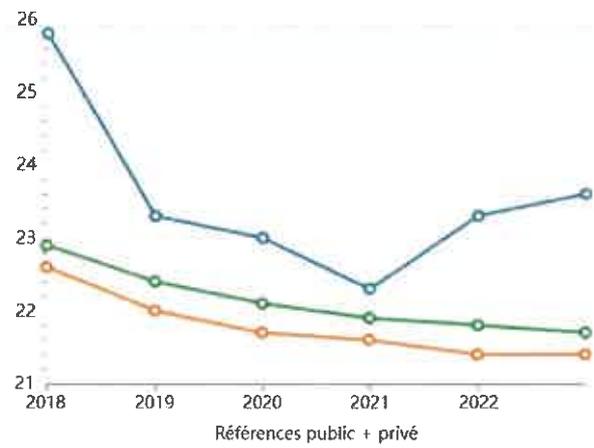


**Nb d'élèves par classe E/C - niveau préélémentaire (y compris ULIS)**



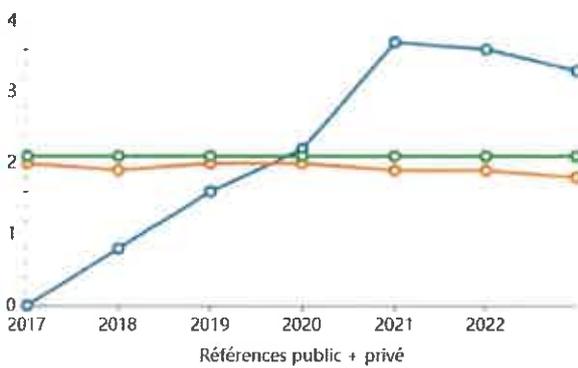
0573163D Académie France

**Nb d'élèves par classe E/C - niveau élémentaire (y compris ULIS)**



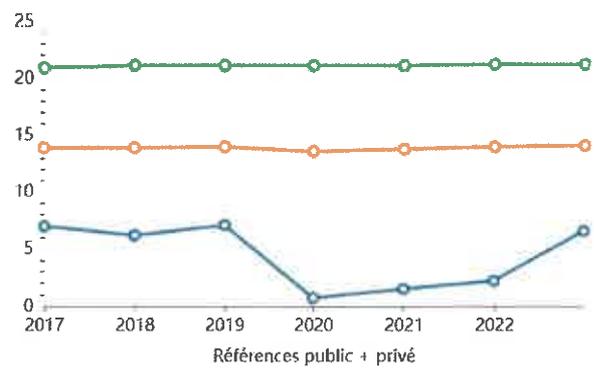
0573163D Académie France

**Pourcentage d'élèves affectés en 6ème SEGPA**



0573163D Académie France

**Pourcentage d'élèves affectés en collège privé**



0573163D Académie France

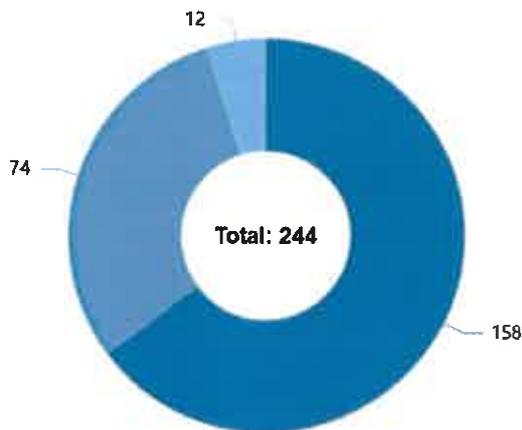


## ECOLE PRIMAIRE SAINT EXUPERY

0572892J - FREYMING MERLEBACH

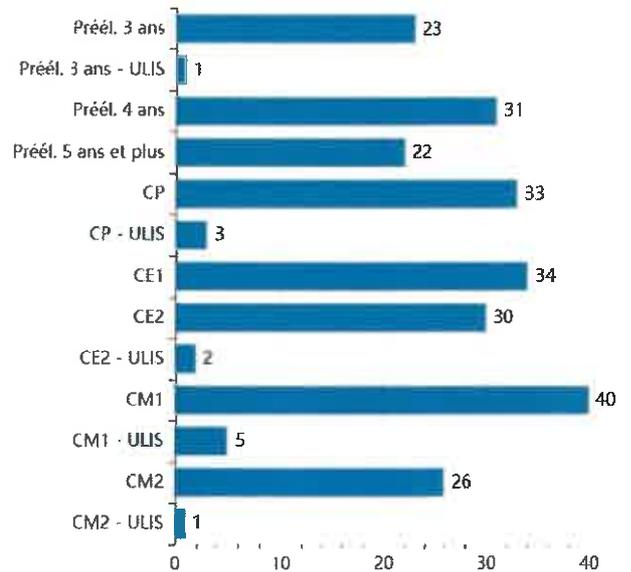
Télécharger en PDF (en cours)

### Effectifs d'élèves en préélémentaire et en élémentaire à la rentrée 2023

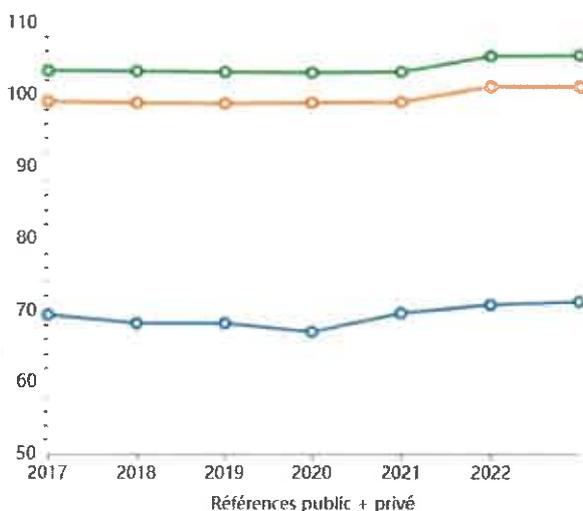


■ Niveau élémentaire (hors ULIS) ■ Niveau pré-élémentaire (hors ULIS) ■ ULIS

### Effectifs d'élèves par niveau à la rentrée 2023

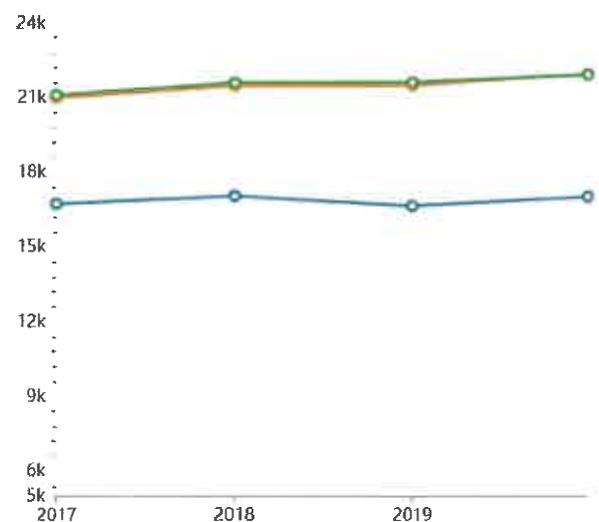


### IPS moyen des élèves de CM2



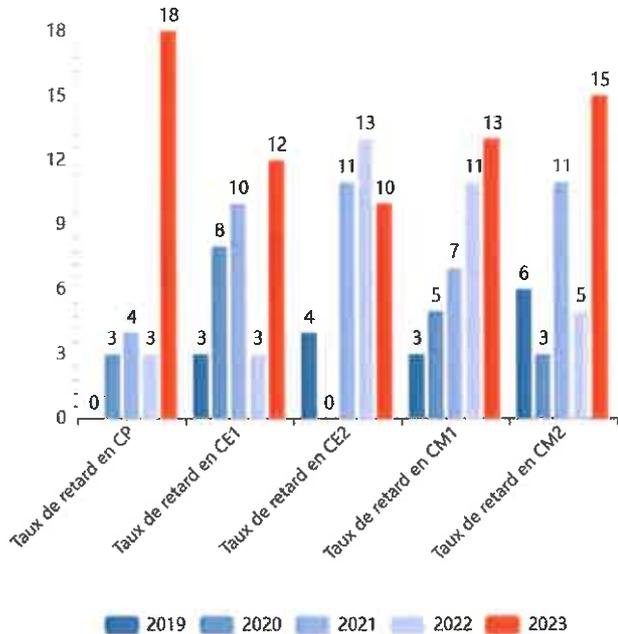
○ 0572892J ○ Académie ○ France

### Revenu médian du quartier de l'école

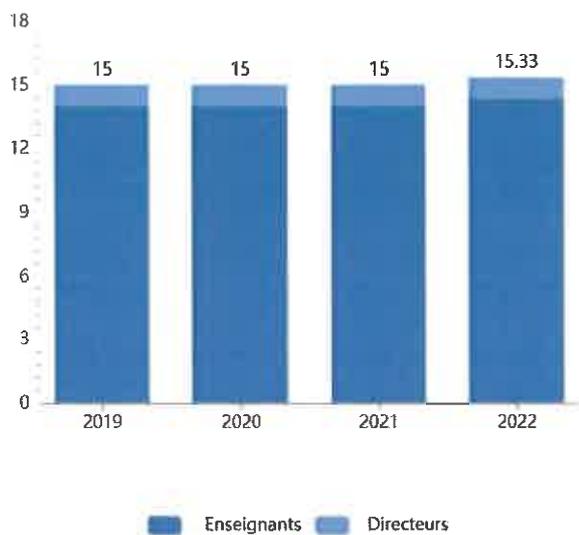


○ Quartier ou commune de l'école ○ Département ○ France

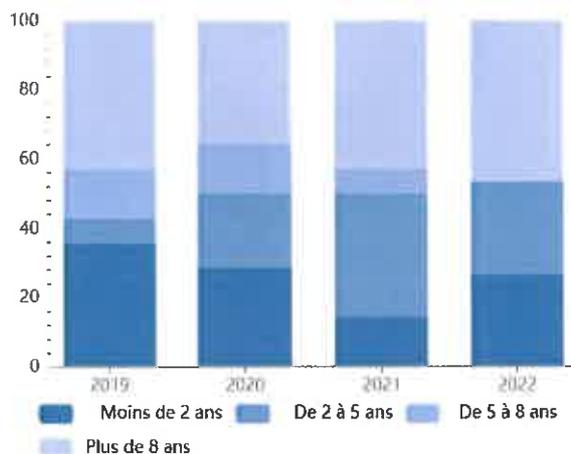
### % en retard par niveau



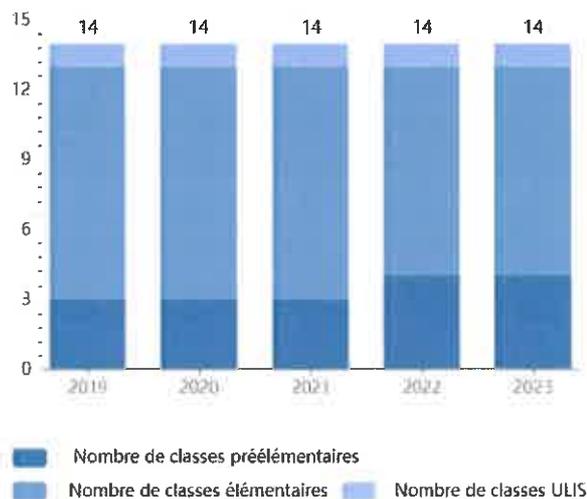
### Effectifs en ETP (1er degré)



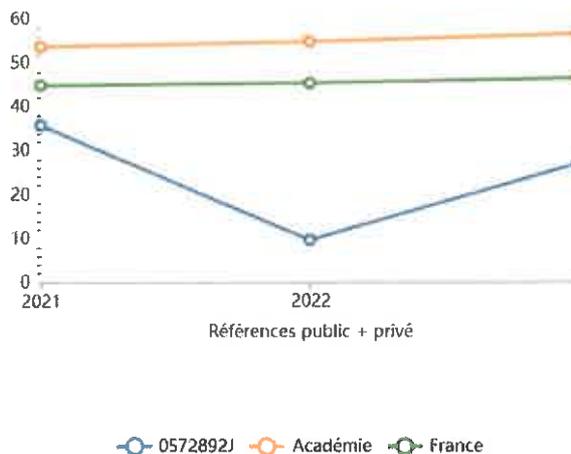
### Ancienneté des enseignants dans l'école (en 4 classes)



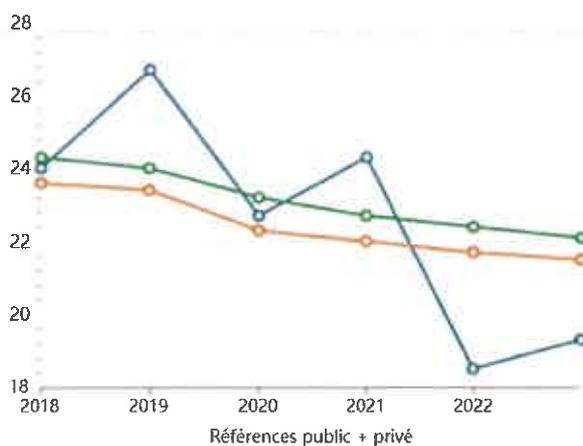
### Nombre de classes (1er degré)



### Part d'élèves dans une classe à niveaux multiples

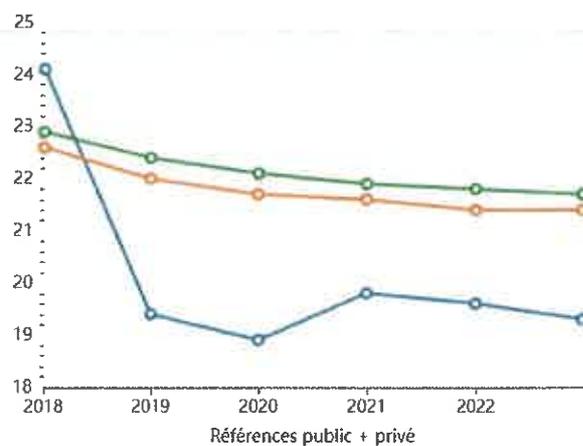


Nb d'élèves par classe E/C - niveau préélémentaire (y compris ULIS)



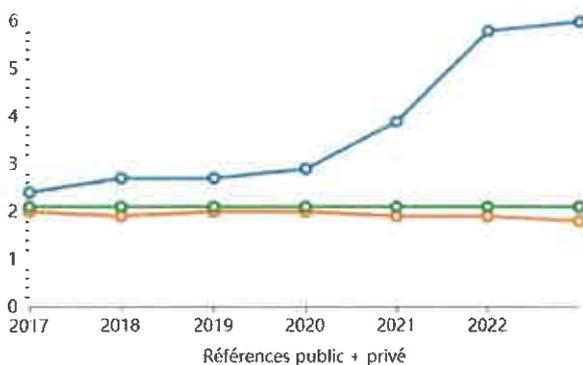
0572892J Académie France

Nb d'élèves par classe E/C - niveau élémentaire (y compris ULIS)



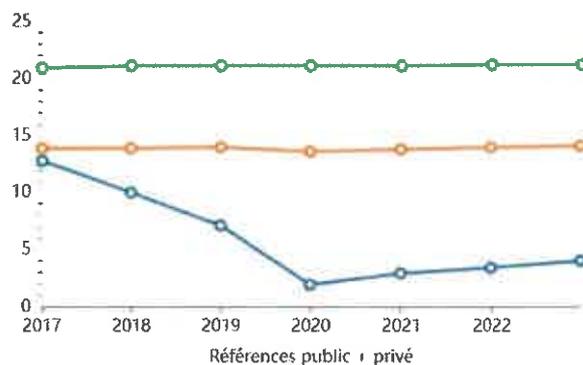
0572892J Académie France

Pourcentage d'élèves affectés en 6ème SEGPA



0572892J Académie France

Pourcentage d'élèves affectés en collège privé



0572892J Académie France



# Collège Claudie Haigneré FREYMINQ - MERLEBACH

## Effectifs d'élèves

Effectifs d'élèves de niveau collège - 2022 - 2023

	Etab
6EME	103
5EME	114
4EME	115
3EME	104
ULIS	35
UPE2A	8
<b>Total niveau collège</b>	<b>479</b>

Effectifs d'élèves de l'enseignement adapté - 2022 - 2023

	Etab
6EME SEGPA	10
5EME SEGPA	14
4EME SEGPA	14
3EME SEGPA	9
<b>Total ens adapté</b>	<b>47</b>

Evolution des effectifs totaux entre les rentrées 2021 et 2022

	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Evolution	- 0,8 %	- 0,1 %	- 0,3 %	+ 0,1 %

Scolarité - BCP

Exception pour les LPO : cet indicateur donne l'évolution des effectifs de l'enseignement GT

## Effectifs d'élèves détaillés

## Caractéristiques sociales des élèves

Pourcentage de filles - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
% de filles	51,1	49,1	49,1	49,1

Distribution par PCS regroupées - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Cadres supérieurs et enseignants	6,1	19,8	19,2	23,9
Cadres moyens	7,2	12,8	13,3	12,3
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	13,1	22,3	23,9	26,1
Ouvriers et Inactifs	73,6	41,9	40,1	33,4
Non renseignée	0	3,2	3,5	4,2

Distribution par PCS regroupées des élèves hors SEGPA - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dpt	Acad	France
Cadres supérieurs et enseignants	7,0	20,5	19,9	24,7
Cadres moyens	8,1	13,1	13,7	12,6
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	14,0	22,6	24,2	26,3
Ouvriers et Inactifs	70,9	40,8	38,9	32,4
Non renseignée	0	3,1	3,3	4,0

Distribution par PCS regroupées des élèves de SEGPA - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dpt	Acad	France
Cadres supérieurs et enseignants	0	2,5	2,4	2,6
Cadres moyens	4,3	4,7	4,4	5,3
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	6,4	16,6	17,8	21,1
Ouvriers et Inactifs	88,4	71,0	68,0	62,9
Non renseignée	0	5,2	7,4	8,1

Effectifs détaillés des élèves de niveau collège - 2022 - 2023

	Etab
6EME	6
6EME (ULIS )	8
6EME BILANGUE DE CONTINUITE	97
5EME	114
5EME (UPE2A )	4
5EME (ULIS )	10
4EME	115
4EME (UPE2A )	3
4EME (ULIS )	5
3EME	104
3EME (UPE2A )	1
3EME (ULIS )	12
Total niveau collège	479

Indice de position sociale - 2022 - 2023

	Public + Privé	
	Etab	Dépt
Niveau collège hors SEGPA	74,5	99,8
Entrants en 6ème	72,2	99,5
SEGPA	63,4	73,8
Ensemble des élèves	73,5	99,5

Hétérogénéité sociale des élèves

Public + Privé	2018	2019	2020	2021	2022
► Niveau collège hors SEGPA		29,9	29,7	31,1	28,7
► SEGPA		13,2	13,1	14,2	21,1
► Ensemble des élèves		29,4	29,2	30,5	28,3

Répartition des élèves selon le régime scolaire - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Externes	50,6	36,7	31,5	28,0
Demi-pensionnaires	49,4	62,9	68,0	71,6
Internes	0	0,4	0,5	0,5

Effectifs détaillés de l'enseignement adapté - 2022 - 2023

	Etab
8EME SEGPA	10
6EME SEGPA	14
4EME SEGPA	14
3EME SEGPA	9
Total ens adapté	47

Scolarité

Taux de boursiers par échelon (collège) - 2022 - 2023

	Public + Privé			
	Etab	Dépt	Acad	France
Échelon 1	18,1	10,6	10,4	10,6
Échelon 2	9,7	5,9	5,6	5,8
Échelon 3	24,1	7,3	7,4	7,5
Ensemble	51,9	23,8	23,4	23,9

Caractéristiques scolaires des élèves

Score moyen des élèves de sixième

Public + Privé	2018	2019	2020	2021	2022
► Score en mathématiques	226,2	221,2	223,6	219,2	222,5
► Score en français	237,4	229,0	241,3	234,7	227,8

Extraction EPIBOU Février N+1

Ensemble des élèves de 1er cycle, y compris SEGPA

Evaluations exhaustives

Pourcentage d'élèves résidant en QPV

Public + Privé	2018	2019	2020	2021	2022
► % d'élèves résidant en QPV	5,3	5,9	7,9	8,4	9,4

Fichier Scolarité géolocalisé

